ISSN 1246-3442

DECISION MODIFICATIVE N°2

DE 2015

Réunion du 4ème trimestre 2015

Séance du 20 novembre 2015

Compte-rendu des débats

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS DEPUIS 1945

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2001	-	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2006	-	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

PRESIDENT : **Pierre CAMANI, Sénateur de Lot-et-Garonne**

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1

M. Christian DELBREL
Journaliste
Maire de Pont-du-Casse
Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Nathalie BRICARD
Infirmière

AGEN 2

M. Christian DEZALOS Ch. O.
Retraité
Maire de Boé
Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Laurence LAMY
Fonctionnaire

AGEN-3 .....

M. Pierre CHOLLET
Médecin pneumologue
1er Adjoint au Maire d'Agen

Mme Baya KHERKHACH
Salariée

AGEN 4

M. Christophe BOCQUET
Retraité

Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT
Fonctionnaire
Adjointe au Maire d'Agen

L'ALBRET

M. Nicolas LACOMBE
Directeur d'école
Maire de Nérac
Président de la communauté de communes du Val d'Albret

Mme Marylène PAILLARES
Adjointe au Maire de Nérac

CONFLUENT

M. Alain MERLY Ch.
Représentant de commerce
Maire de Prayssas
Président de la communauté de communes
du canton de Prayssas

Mme Laurence DUCOS
Salariée

COTEAUX DE GUYENNE .....

M. Pierre CAMANI
Pr sident du Conseil d partemental
S nateur de Lot-et-Garonne
Cadre territorial en disponibilité

Mme Caroline HAURE-TROCHON
Médecin généraliste

FORET DE GASCOGNE.....

M. Raymond GIRARDI
Retraité
Maire d'Argenton
Président de la communauté de communes des Coteaux
et Landes de Gascogne

Mme Hélène LAULAN
Fonctionnaire

FUMELOIS .....

M. Daniel BORIE
Retraité
Maire de Saint-Vite

Mme Sophie GARGOWITSCH
Enseignante – sophro-relaxologue
Maire de Blanquefort-sur-Briolance

HAUT AGENAIS PERIGORD

M. Marcel CALMETTE
Médaille communale et départementale
Médaille d'honneur agricole
Retraité
Maire de Paulhiac

Mme Christine GONZATO-ROQUES
Fonctionnaire
Adjoint au Maire de Monflanquin

LAVARDAC

M. Michel MASSET
Gérant de société
Maire de Damazan
Président de la communauté de communes du Confluent

Mme Valérie TONIN
Agent immobilier
Adjointe au Maire de Barbaste

LIVRADAIS	**M. Pierre-Jean PUDAL** Médecin généraliste Maire de Sainte-Livrade-sur-Lot **Mme Marie-Serge BETEILLE** Salariée
MARMANDE 1	**M. Joël HOCQUELET** Médecin généraliste **Mme Emilie MAILLOU** Fonctionnaire
MARMANDE 2	**M. Jacques BILIRIT** Développeur économique Maire de Fourques-sur-Garonne **Mme Sophie BORDERIE** Infirmière-Anesthésiste
OUEST AGENAIS	**M. Jean DREUIL** Retraité Maire de Sérignac-sur-Garonne Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale **Mme Françoise LAURENT** Retraitée
PAYS DE SERRES	**Mme Marie-France SALLES Ch.** Maître de Conférence Maire d'Engayrac **M. Bernard BARRAL** Retraité
SUD EST AGENAIS	**M. Rémi CONSTANS** Retraité Maire de Layrac Membre du bureau délégué d'Agen Agglomération **Mme Christine BONFANTI-DOSSAT** Infirmière Maire de Lafox Vice-présidente d'Agen Agglomération
TONNEINS	**M. Jean-Pierre MOGA** Retraité **Mme Line LALAURIE** Retraitée Maire de Castelmoron-sur-Lot Vice-présidente de la communauté de communes Lot et Tolzac

VAL DU DROPT.....	**M. Pierre COSTES** Vétérinaire **Mme Danièle DHELIAS** Exploitante agricole Adjointe au Maire de Ségalas
VILLENEUVE 1	**M. Guillaume LEPERS** Cadre commercial **Mme Patricia SUPPI** Fonctionnaire
VILLENEUVE 2.....	**M. Patrick CASSANY** Gérant de société 1er Vice-président du Conseil départemental Maire de Villeneuve-sur-Lot Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois **Mme Catherine JOFFROY** Avocate

<u>LEGENDES</u> *:*

Ordre National de la Légion d'Honneur

Ordre National du Mérite

Mérite Agricole

Ordre des Palmes Académiques

Ordres des Arts et des Lettres

Croix de Guerre 1939-1945

Croix du Combattant

Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur

O. Officier

Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Pr sident : M. Pierre CAMANI

Premier Vice-Pr sident : M. Patrick CASSANY

Vice-Pr sidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Sophie BORDERIE, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Christine GONZATO-ROQUES

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre COSTES, Mme Hélène LAULAN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Christian DELBREL, Mme Valérie TONIN, M. Christophe BOCQUET, Mme Nathalie BRICARD, M. Pierre CHOLLET, Mme Marie-Serge BETEILLE, M. Rémi CONSTANS, Mme Christine BONFANTI-DOSSAT, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Jean-Pierre MOGA, Mme Baya KHERKHACH, M. Pierre-Jean PUDAL, Mme Line LALAURIE Mme Patricia SUPPI

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« ACTION SOCIALE, INSERTION ET HABITAT »

****

Pr sident : Mme Sophie BORDERIE
Vice-Pr sidents : Mmes Christine GONZATO-ROGUES, Caroline HAURE-TROCHON, M.Pierre COSTES
Membres : Mmes Christine BONFANTI-DOSSAT, Baya KHERKHACH

COMMISSION

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT »

Pr sident : M. Patrick CASSANY
Vice-Pr sidents : Mme Hélène LAULAN, M. Michel MASSET
Membres : MM. Joël HOCQUELET, Jean-Pierre MOGA, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Pr sident :	M. Jacques BILIRIT
Vice-Pr sident :	M. Michel MASSET
Membres :	MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Guillaume LEPERS, Jean-Pierre MOGA

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE»

Pr sident :	Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Pr sidents :	Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres :	MM. Jean DREUIL, Christophe BOCQUET, Mme Marie-Serge BETEILLE

COMMISSION

« EDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES »

Pr sident :	M. Nicolas LACOMBE
Vice-Pr sidents :	Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres :	Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Pierre-Jean PUDAL

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Pr sidente :	Mme Catherine JOFFROY
Vice-Pr sidents :	M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres :	Mme Marylène PAILLARES, Patricia SUPPI, Rémi CONSTANS

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Pr sident :	M. Raymond GIRARDI
Vice-Pr sidents :	M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres :	M. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

« ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES »

Pr sidente :	Mme Marie-France SALLES
Vice-Pr sidente :	Mme Marylène PAILLARES
Membres :	Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Marie-Serge BETEILLE, Christine BONFANTI-DOSSAT

COMMISSION

« FINANCE, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Pr sident :	M. Christian DEZALOS
Vice-pr sidente :	Mme Marie-France SALLES
Membres :	Mme Françoise LAURENT, MM. Christian DELBREL, Pierre CHOLLET Mme Line LALAURIE

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 20 NOVEMBRE 2015

Pages

- Ouverture de la séance du 20 novembre 2015 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne 1

- Désignation du secrétaire de séance 1

- Approbation des PV des sessions consacrées à la DM1 et la session spéciale du 21/09/2015 2

- Intervention d'ouverture du Président 2

- Intervention de M. Lepers, Président du groupe « L'Avenir ensemble » 6

- Intervention de M. Delbrel, Président du groupe « La Dynamique citoyenne »..... 9

- Intervention de M. Bilirit, Président du groupe de « La Majorité départementale » 10

- Présentation des travaux de la commission Action Sociale, Insertion et Habitat par Mme Borderie, présidente de la commission, et débats..... 17

- Présentation des travaux de la commission Education et Transports Scolaires, par M. Lacombe, président de la commission, et débats.....29

- Présentation des travaux de la commission Agriculture, Forêt et Environnement par M. Girardi, président de la commission, et débats 30

- Intervention de M. Bilirit, Président de la commission Développement Economique, Tourisme et Politiques contractuelles 36

- Présentation des travaux de la commission Administration Générale et Ressources Humaines par Mme Salles, présidente de la commission, et débats 43

- Présentation des travaux de la commission Finance, Patrimoine et Evaluation des Politiques Publiques par M. Dézalos, président de la commission, et débats 47

- Vote de la Décision Modificative n° 2 2015..... 53

- Vote de la motion n° 1 relative à la restructuration du bureau des douanes et la disparition de la brigade de surveillance et d'intervention des douanes d'Agen déposée par les élus du groupe « La Majorité départementale » 53

- Vote de la motion n° 2 relative au financement du RSA 54

- Vote de la motion n° 3 relative à l'accord de partenariat Transatlantique de commerce et d'investissement (TAFTA) 54

- Vote de la motion n°4 relative aux attentats de Paris 54

Liste des interventions du 20 novembre 2015

CAMANI Pierre	1 ;2 à 6 ; 13 ;14 à 16 ;19 ;20 ;21 ;24 ;25 ;26 ;28 ;30 ;32 33 ;34 ;35 ;39 ;40 ;41 ;42 43 ;45 ;46 ;47 ;50 ;51 ;52 ;53 54
BARRAL Bernard	38
BETEILLE Marie-Serge	45
BILIRIT Jacques	1 ;10 à 12 ;34 ;36 ;38 ;40 ;41 ;42 ;43 ;46 ;53 ;54
BORDERIE Sophie	17 ;20 ;21
CALMETTE Marcel	33 ;38
CHOLLET Pierre	12 ;14 ;18 ;19 ;26 ;43 ;49 ;50
COSTES Pierre	22 à 24 ;26
DELBREL Christian	9 à 10 ;38
DÉZALOS Christian	13 ;38 ;48 ;50 ;51 ;52 ;53
DUCOS Laurence	29
GARGOWITSCH Sophie	34
GIRARDI Raymond	12 ;21 ;30 à 32
GONZATO-ROQUES Christine	20
KHERKHACH Baya	14 ;24 ;25
LACOMBE Nicolas	29 ;30
LEPERS Guillaume	6 à 8 ;16 ;43 ;46
MERLY Alain	35 ;37 ;39
MOGA Jean-Pierre	34 ;38 ;40 ;45 ;46
SALLES Marie-France	27 à 28 ;44

DECISION MODIFICATIVE N° 2 de 2015

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

COMMISSION ACTION SOCIALE, INSERTION ET HABITAT

		pages
1005	Evolution des dépenses et recettes sociales 2011-2015	20
1006	Programme départemental d'insertion (PDI) et Pacte territorial pour l'insertion (PTI) 2016-2020.....	22
1007	Politique du Logement et de l'Habitat	27

COMMISSION EDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES

5004-4002	Politique en faveur des collégiens.....	29

COMMISSION AGRICULTURE, FORÊT ET ENVIRONNEMENT

7006-4003	Développer l'économie agricole en privilégiant les circuits courts dans la restauration collective : label "Du 47 dans nos assiettes"	32
7007	Délégation de service public en matière de santé animale et d'hygiène alimentaire Rapport d'activité 2014 des laboratoires des Pyrénées et des landes.	35

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, POLITIQUES CONTRACTUELLES

3010	Aménagement numérique du territoire.....	39
3011	Rapport annuel du délégataire haut débit 47 sans fil - Exercice 2014 .	41
3012	Plan départemental de développement de l'Itinérance	41
3013	Rapport annuel 2014 des représentants du Département aux conseils d'administration des sociétés d'économie mixtes locales dont il est actionnaire	42

3014 Contrat d'affermage Agropole
Rapport annuel du délégataire - Exercice 2014 42

COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

8025 Approbation des procès-verbaux de la réunion du Conseil départemental consacrée à la DM1 2015 et de la réunion du 21 septembre 2015..... 2

8026 Modifications du règlement intérieur suite à la promulgation de la loi NOTRe du 7 août 2015..... 47

8027 Nouvelles délégations de pouvoirs au président du conseil départemental en application de l'article L. 3211-2 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi «NOTRe» du 7 août 2015 47

8028 Tableau des effectifs au 1er septembre 2015..... 47

COMMISSION FINANCE, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

9023 Taxe d'aménagement applicable à compter du 1er janvier 2016..... 51

9024 Exécution du BP 2016 avant le vote du budget 52

9025 Adoption du mode de vote par nature du budget principal à compter de 2016..... 52

9026 Pertes et créances irrécouvrables - provisions 53

9027 Décision Modificative n° 2 2015 : budget principal et budget annexe du Foyer départemental de l'enfance de Balade 53

MOTIONS

Motion n° 1 relative à la restructuration du bureau des douanes et la disparition de la Brigade de surveillance et d'intervention des douanes d'Agen…… 56

Motion n° 2 relative au financement du RSA…… 57

Motion n° 3 relative à l'accord de partenariat Transatlantique de commerce et d'investissement…… 58

Motion n° 4 relative aux attentats de Paris…… 59

DECISION MODIFICATIVE N 2

SÉANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Présents le matin : M. Bernard BARRAL, Mme Marie-Serge BETEILLE, MM. Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Mmes Sophie BORDERIE, Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Nathalie BRICARD, MM. Marcel CALMETTE, Patrick CASSANY, Pierre CHOLLET, Rémi CONSTANS, Pierre COSTES, Christian DELBREL, Christian DEZALOS, Mme Danièle DHELIAS, M. Jean DREUIL, Mmes Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, M. Raymond GIRARDI, Mmes Christine GONZATO-ROQUES, Caroline HAURE-TROCHON, Catherine JOFFROY, Baya KHERKHACH, M. Nicolas LACOMBE, Mmes Line LALAURIE, Laurence LAMY, Hélène LAULAN, Françoise LAURENT, M. Guillaume LEPERS, Mme Émilie MAILLOU, MM. Alain MERLY, Jean-Pierre MOGA, Mmes Marylène PAILLARES, Marie-France SALLES, Patricia SUPPI, Valérie TONIN.

Absents : ***Mme Christine BONFANTI-DOSSAT (a donné pouvoir à M. CONSTANS),***
M. Daniel BORIE (a donné pouvoir à Mme GARGOWITSCH),
M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme MAILLOU),
M. Michel MASSET (a donné pouvoir à Mme TONIN),
M. Pierre-Jean PUDAL (a donné pouvoir à Mme BÉTEILLE).

M. le PRÉSIDENT. – Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, le quorum étant atteint, nous pouvons commencer nos travaux. Pour commencer, il convient de désigner un Secrétaire de séance.

Mme Christine GONZATO-ROQUES est désignée Secrétaire de séance.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous annonce par ailleurs que la majorité dépose trois motions, et que l'opposition en dépose une.

M. BILIRIT. – En effet, Monsieur le Président, nos trois motions concerneront respectivement le financement du RSA, la restructuration des bureaux de douane et l'accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Delbrel ne dépose pas de motion.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N° 8025

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONSACREE A LA DM 1 ET DE LA SESSION SPECIALE DU 21 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Souhaitez-vous formuler des observations sur ces comptes rendus qui vous ont été adressés ?

Personne ne se manifeste.

VOTE : Les procès-verbaux de la session du Conseil départemental consacrée à la DM 1 et de la session spéciale du 21 septembre 2015 sont adoptés à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers collègues, il y a une semaine, jour pour jour, notre pays était frappé par des attaques terroristes d'une ampleur que nous n'avions jamais connue sur notre sol. Le pays est sous le choc. L'opération, minutieusement préparée, a été méthodiquement exécutée. Conçue depuis l'étranger, elle a été réalisée avec des complicités françaises. Nous en connaissons tous le déroulement. Trois kamikazes se font exploser aux portes du stade de France, tuant un passant. Dans cinq bars, cafés ou restaurants des Xe et XIe arrondissements, de nombreuses personnes attablées aux terrasses ont été mitraillées. Dans la salle de concert du Bataclan, un massacre a été méthodiquement perpétré. À ce jour, 129 femmes et hommes ont perdu la vie dans ce carnage et 350 ont été blessés, dont certains luttent encore pour la vie.

L'une des victimes était originaire de notre département. Alban Denuit, artiste plasticien talentueux et prometteur, était natif de Marmande. Il enseignait les arts plastiques à Bordeaux. Il avait 32 ans. En début de semaine, j'ai eu au téléphone sa mère et son oncle, ce dernier étant premier adjoint à Lévignac, et je leur ai présenté, en notre nom à tous, nos condoléances. Ce fut, vous l'imaginez, un moment éprouvant. Nos pensées vont ce matin à toutes les victimes de cette tragique soirée du vendredi 13 novembre.

Comme je l'ai fait avec mes collègues parlementaires lot-et-garonnais au lendemain de ce drame, je veux exprimer, en notre nom à tous, notre profonde gratitude à l'ensemble des agents des services de sécurité et de secours, ainsi qu'aux personnels hospitaliers. Leur dévouement et leur courage méritent toute notre reconnaissance. C'est dans ces moments graves que l'on mesure la qualité, la réactivité et l'efficacité de nos services publics.

Chers collègues, en touchant la France en son cœur, en prenant pour cible des lieux fréquentés par la jeunesse, les terroristes ont voulu s'attaquer à nos valeurs démocratiques communes et à notre art de vivre. Les réactions internationales ont été à la mesure du traumatisme provoqué par ces événements. Elles nous ont rappelé que la France, pays des lumières, de la révolution et de la Déclaration des droits de l'homme, porte des valeurs universelles et qu'elle représente, selon la belle phrase de Malraux, « une part de l'espérance du monde ». La France, bien que blessée, ne se laissera pas impressionner par l'obscurantisme de ces barbares. Les Français, unis, sans distinction de confession, de couleur ou d'origine, ont réagi avec une dignité exemplaire.

Lundi dernier, lors de la réunion du Parlement réuni en congrès à Versailles, le Chef de l'État nous a précisé tout l'arsenal législatif et réglementaire qu'il souhaite voir mis en place pour répliquer, sur le front extérieur comme sur le terrain intérieur, aux actes de guerre commis sur notre sol et éradiquer, à terme, le terrorisme. Cet après-midi, en préfecture, Monsieur le Préfet détaillera devant les Maires et élus départementaux l'ensemble des dispositifs applicables en vertu de l'état d'urgence. Je ne m'y attarde donc pas.

Face à l'horreur, nous avons tous ressenti de l'effroi. Après le deuil, nous devons surmonter l'épreuve. Nous y parviendrons en ne cédant pas au chantage des terroristes, en restant fidèles à ce que nous sommes, à ce qui fait l'âme de la France et de son peuple : un peuple libre et ouvert sur le monde.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, en hommage aux victimes des actes ignobles perpétrés vendredi dernier, je vous invite à observer une minute de silence.

Les élus observent une minute de silence.

Je vous remercie. La transition est difficile, mais il nous faut maintenant reprendre le cours de nos travaux. L'ordre du jour de notre Assemblée nous conduit à examiner le projet de décision modificative n° 2, ainsi que divers sujets qui intéressent la vie de nos concitoyens lot-et-garonnais. Vous l'aurez compris, cette décision modificative ne comporte pas de mouvement budgétaire ou financier important, car elle intervient en fin d'exercice et, surtout, à un moment de transition avant que nous n'entrions (si j'ose dire) dans le régime de la loi NOTRe.

Deux autres rapports, soumis à votre approbation, me semblent appeler notre attention. Tout d'abord, il sera question des orientations du programme départemental d'insertion et du pacte territorial pour l'insertion, qui seront mis en œuvre durant la période 2016-2020. Ensuite, nous examinerons les perspectives de travail en matière d'éducation, déclinées en termes d'investissements à poursuivre dans les collèges et d'améliorations à apporter aux conditions d'enseignement. Ces politiques sont au cœur des compétences que la loi NOTRe « sanctuarise » au bénéfice des Départements. Je ne reviendrai pas sur la genèse de cette réforme qui définit précisément le champ d'intervention des collectivités.

Je souhaite mettre l'accent sur une problématique particulière, essentielle, qui a fait la une de l'actualité à l'occasion du congrès de l'Assemblée des Départements de France, qui s'est tenu à Troyes, en octobre dernier. Il s'agit des incertitudes pesant sur l'avenir financier des Départements. Ce n'est pas un problème nouveau. Il existe en fait depuis 2002, avec la mise en place de l'APA, et a été amplifié en 2004, compte tenu du transfert du RMI de l'État vers les Départements. De plus, ce problème a été à nouveau amplifié en 2006, du fait de la mise en place de la prestation de compensation du handicap, ainsi que de l'évolution du coût de la protection de l'enfance et des mineurs étrangers isolés.

En dépit de quelques mesures ponctuelles, l'absence d'une compensation juste et pérenne a poussé les Départements dans l'impasse budgétaire. C'est le fameux « effet ciseaux » que j'évoque ici depuis longtemps. Plusieurs Départements ont ainsi annoncé être en cessation de paiement à la fin de cette année et dans l'incapacité de pouvoir présenter un budget en équilibre pour l'année 2016.

Le Lot-et-Garonne n'en est pas réduit à cette extrémité, mais le danger est réel à moyen terme, car les mesures d'urgence prises par le Premier Ministre, bien que nécessaires, ne seront pas suffisantes. À ce stade, seule une réforme structurelle du financement des allocations individuelles de solidarité peut nous permettre de sortir de l'ornière. Et, parmi les dépenses d'action sociale, celles qui relèvent du RSA (dont le nombre de bénéficiaires augmente de manière continue) s'avèrent particulièrement lourdes à supporter. 12 750 allocataires sont aujourd'hui recensés dans le département, soit une hausse de 42,20 % depuis 2009 et de 5,41 % sur les douze derniers mois.

C'est pourquoi, les Départements unanimes ont proposé la recentralisation du RSA. C'est à la fois une question d'égalité et d'équité. Égalité, en premier lieu, car le financement de cette allocation universelle doit reposer sur la solidarité nationale, afin de ne pas pénaliser les contribuables d'un département en fonction de ses ressources fiscales et de la situation de l'emploi qui lui est propre. Équité, enfin, car il est nécessaire de conforter la répartition des richesses et des ressources des Départements en tenant compte du niveau des dépenses sociales de chacun. Pour dire les choses de manière simple et illustrée, la situation du Département des Hauts-de-Seine ne peut pas être traitée à l'identique de celle du Lot-et-Garonne !

Une motion vous sera proposée en fin de séance pour faire écho à cette préoccupation.

Le Premier Ministre n'a pas fermé la porte à cette idée de recentralisation. Un travail est aujourd'hui engagé sur la question, et devrait aboutir d'ici à la fin du premier trimestre 2016. C'est une exigence des Départements de France.

La loi NOTRe a consacré notre rôle de protection des plus vulnérables : les personnes âgées, handicapées et en recherche d'insertion sociale et professionnelle. Concernant ce dernier public, Sophie Borderie, Vice-Présidente en charge des questions sociales, vous exposera dans un instant les grands axes de notre programme départemental d'insertion. Plus précisément, Pierre Coste en définira les grands axes.

Au-delà de cette mission, la loi nous a confié la responsabilité de renforcer les solidarités territoriales. À nous d'être inventifs dans ce domaine qui offre bien des opportunités ! À nous d'innover pour faire la preuve de l'utilité de la collectivité départementale ! C'est la démonstration que nous faisons avec quelques actions phares qui vous sont proposées aujourd'hui.

Je pense à la mise en place, à notre initiative, du Syndicat Lot-et–Garonne Numérique. Le numérique imprègne nos sociétés. Il constitue un vecteur à la fois de création et de destruction d'emplois. Il devient un élément fort de la fracture territoriale, un élément de différenciation des territoires en fonction de leur accès à cette technologie. L'enjeu de l'accès au très haut débit est majeur pour le Lot-et-Garonne. L'accessibilité des territoires se mesure aujourd'hui à leur desserte ferroviaire, autoroutière et numérique. D'ailleurs, le numérique a parfois tendance à passer à la première place. La création du Syndicat mixte départemental « Lot-et-Garonne numérique » en 2014 répond à la volonté de doter notre département de l'outil, grâce auquel le très haut débit sera déployé rapidement et au meilleur coût.

Je rappelle que « Lot-et-Garonne numérique » regroupe l'ensemble des Communautés d'agglomération et Communautés de communes du département, le Syndicat départemental d'électrification et d'énergie et le Conseil régional. Il associe également le Syndicat Eau47 et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale. Aujourd'hui, le schéma de déploiement du réseau départemental de fibre optique est prêt. Les financements pour le déploiement dans les cinq prochaines années sont acquis. Les travaux devraient démarrer l'année prochaine. J'aime à répéter qu'il s'agit du plus grand dossier d'investissement que le Lot-et-Garonne ait eu à porter depuis longtemps : près de 130 millions d'euros investis en dix ans, soit près de 13 millions d'euros par an.

Pour ce dossier, nous avons obtenu des financements exceptionnels de la part de l'État, de la Région et de nos partenaires. Ce financement exceptionnel nous permettra d'investir, comme je vous le disais, environ 13 millions d'euros par an, pour une participation du budget départemental à hauteur de 2 millions d'euros par an. Jamais un grand projet n'avait obtenu de tels financements. Ce dossier constitue désormais la priorité du Département.

Je vous rappelle que, pour les Lot-et-Garonnais, l'urgence aujourd'hui est de bénéficier du haut débit qui permet d'accéder à tous les usages, dans l'attente de pouvoir être équipés du très haut débit. Le très haut débit correspond à une capacité supérieure à 100 mégabits/seconde, alors que la capacité du haut débit se situe entre 8 et 30 mégabits/seconde. À court terme, le haut débit est

largement suffisant pour assumer quasiment tous les usages privés et professionnels. C'est pour cette raison que nous avons lancé un programme de montée en débit qui va permettre, grâce à une nouvelle technologie hertzienne, le WifiMax, de proposer dans tout le Lot-et-Garonne une offre en haut débit à 6, 10 ou 20 mégabits/heure d'ici à l'été 2016, ce à un coût modique pour la collectivité. Cette offre permettra de déployer plus sereinement la fibre optique dans l'ensemble du département.

Prochainement, je rencontrerai l'ensemble des intercommunalités afin de leur présenter ce programme. À cette occasion, nous définirons ensemble les modalités du déploiement du réseau fibré au cours des dix années à venir. Mon engagement sur cette question est total, aussi bien en tant que Président du Département qu'en tant que Sénateur.

En ce qui concerne la couverture en téléphonie mobile, déficiente dans certains territoires de notre département, je me réjouis aussi que le volet numérique de la loi Macron s'inspire largement des conclusions du rapport intitulé *Le service universel des communications électroniques au regard des nouveaux usages technologiques : enjeux et perspectives d'évolution*, que j'ai rédigé avec mon collègue Député, Fabrice Verdier, afin de trouver des solutions de meilleure couverture en téléphonie mobile dans les territoires ruraux.

Ainsi, la loi précise que l'ensemble des Communes, ne disposant pas de service en téléphonie mobile à ce jour, devra être couvert par tous les opérateurs d'ici à la fin d'année 2016, mais aussi que tout le territoire national devra être couvert en 3G d'ici à la fin d'année 2017. Outre le confort qu'elle offre à chacun dans nos usages quotidiens, cette révolution numérique constitue le levier indispensable pour la création d'entreprises et de services. À l'instar du développement du numérique, nous devons pleinement investir l'ensemble des domaines qui nous sont dévolus par la loi.

Notre politique en faveur des collégiens, que présentera Nicolas Lacombe, témoigne de notre volonté d'offrir à notre jeunesse et aux équipes éducatives les meilleures conditions d'enseignement. Je veux aussi attirer votre attention sur l'importance de l'opération « Du 47 dans nos assiettes », à propos de laquelle vous allez vous prononcer. Ce projet vise à améliorer la qualité de la restauration collective de nos collèges, à limiter le gaspillage alimentaire, et à diffuser ensuite ces bonnes pratiques auprès des cantines scolaires, ainsi que des établissements sanitaires et sociaux. En outre, il vise à développer une économie circulaire agricole, c'est-à-dire favoriser les approvisionnements locaux en produits de qualité, qu'ils soient conventionnels ou bio.

Chers collègues, vous le savez, la loi NOTRe et le contexte financier impliquent une redéfinition de nos priorités. Ce chantier a été récemment ouvert, dans la perspective de la définition de nos orientations budgétaires pour 2016 et les années futures. La première réunion de la Commission spéciale, qui regroupe des Conseillers départementaux de la majorité et de l'opposition, ainsi que du groupe de « La Dynamique citoyenne », a eu lieu sous la présidence de Christian Dézalos. Je remercie ce dernier, ainsi que le Vice-Président Guillaume Lepers, le rapporteur Christian Delbrel et les membres présents, pour leur participation à cet exercice. Je veux saluer ici l'esprit constructif de cette réunion et je souhaite qu'il perdure, compte tenu de notre volonté de transparence et de pédagogie. Tous les éléments techniques et financiers, nous permettant de nous déterminer, seront sur la table.

Parallèlement, nous aurons analysé les réponses des Lot-et-Garonnais au questionnaire que nous leur avons adressé. À ce jour, près de 10 000 d'entre eux nous ont transmis leurs suggestions. Elles éclaireront le travail des élus pour mieux ajuster nos actions aux attentes de nos concitoyens. Je remercie les Lot-et-Garonnais de leur implication et de leurs propositions pour bâtir le Lot-et-Garonne de demain. Je rappelle que cette consultation, décriée par certains, qui sont d'ailleurs peu nombreux, est réalisée en interne, sans quasiment aucune dépense supplémentaire pour le budget départemental.

En ces temps difficiles où la solidarité prend tout son sens, je veux assurer les Lot-et-Garonnais de notre détermination à préserver un service public départemental de qualité pour que vive et se développe le Lot-et-Garonne.

Mes chers collègues, avant de conclure mon propos, je voudrais que nous ayons une pensée pour la famille d'Alain Dal Molin, qui nous a récemment quittés. Il incarnait une personnalité forte et respectée dans notre département. Il a mis toute son énergie et sa compétence au service de la protection de notre patrimoine naturel. Il a joué un rôle important pour la détermination du site du Center Parcs de Lot-et-Garonne. Nous lui devons beaucoup.

Je vous remercie.

M. LEPERS. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, notre Nation est une nouvelle fois frappée par le terrorisme. Et, une nouvelle fois, nous devons faire face. Nous devons faire face à l'obscurantisme qui ronge notre société, au point de voir des enfants de la République tuer leurs propres concitoyens. Nous devons faire face à la barbarie que constitue le massacre gratuit et aveugle d'innocents. Nous devons aussi, malheureusement, faire face aux réactions haineuses et irrationnelles qui se font naturellement jour à la suite de tels événements.

Le Président de la République l'a affirmé lundi devant le Congrès : la France est en guerre. Une guerre contre ceux qui veulent, non seulement tuer nos concitoyens, mais également anéantir nos valeurs, nos principes fondamentaux, et en particulier étouffer cette liberté qu'ils exècrent. La France est un grand pays. Elle est le berceau des droits de l'homme et elle a toujours su se relever, même des pires épreuves. Elle a su le faire parce qu'à chaque fois, les Français ont dépassé leurs clivages politiques, idéologiques et religieux pour défendre leur nation. Les rassemblements, les mouvements et les symboles républicains brandis depuis samedi par nos concitoyens démontrent, une nouvelle fois, la résilience et la détermination d'un peuple que ni les armes, ni la peur, ne feront reculer.

Il est cependant une menace autrement plus insidieuse que le terrorisme. C'est le risque d'un délitement de la société française. C'est le risque d'une désunion qui, face à l'incompréhensible absurdité du terrorisme, prendrait le pas sur l'unité nationale. Je l'ai dit, et je le redis devant vous : la dislocation du contrat social qui fonde la société française signifierait la victoire des terroristes. C'est un risque qui, à la lumière des discours haineux et populistes, largement diffusés sur les réseaux sociaux, doit être pris au sérieux et constituer une préoccupation de premier plan. Or, la meilleure réponse à cette dérive, autant qu'aux actes terroristes, demeure l'action. Et l'action rapide, concrète et conséquente. À ce titre, je considère comme essentiel, et même salvateur que, sans remettre en cause l'union nationale qu'imposent ces événements, nous soyons capables d'avoir un débat national sur l'efficacité de notre système de défense et les réponses à donner au terrorisme.

Notre Assemblée n'est évidemment pas le lieu pour aborder ces questions, la sécurité et la défense étant, par principe, des compétences régaliennes. Mais nous devons, en tant qu'élus de la Nation, en tant qu'élus de terrain, prendre toute notre part dans la protection de nos concitoyens, en faisant notamment remonter leurs aspirations et leurs craintes. En cela, je remercie Monsieur le Préfet de nous avoir invités cet après-midi pour évoquer l'action de l'État pour la sécurité des Lot-et-Garonnaises et des Lot-et-Garonnais. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour confirmer l'adhésion des élus d'opposition aux initiatives qui seront prises pour défendre nos concitoyens.

Monsieur le Président, mes chers collègues, le Président de la République l'a également affirmé devant le Congrès : la politique doit reprendre ses droits. Et s'il est essentiel que nous prenions le temps de nous recueillir et d'échanger sur le sens et les conséquences de ces attentats, notre devoir est aussi d'en annihiler la portée corrosive pour nos institutions, en continuant de travailler au service de nos concitoyens. C'est pourquoi je souhaite à présent aborder les sujets départementaux qui motivent la convocation de cette session plénière. Et je commencerai par dire quelques mots sur la loi NOTRe et ses conséquences pour la collectivité départementale.

À ce titre, je dois vous dire, Monsieur le Président, que mon analyse se trouve sensiblement à l'opposé de la vôtre. La loi NOTRe ne conforte rien, sinon la persistance d'un millefeuille territorial, synonyme d'une déperdition d'argent public. Il fallait avoir le courage de réformer en profondeur l'organisation territoriale de la France. Votre gouvernement n'a pas eu ce courage. Il a préféré réduire

drastiquement ses dotations aux collectivités, plutôt qu'engager une réforme structurelle susceptible de générer des économies à long terme.

Arrêtez donc de nous raconter des histoires ! Cette réforme est sans doute la plus mauvaise de tout le quinquennat. La nouvelle carte des régions, motivée non pas par des logiques territoriales, mais par des arbitrages politiques entre barons socialistes, se traduit par notre intégration dans une immense région qui, non seulement éloignera le citoyen du centre de décision, non seulement diluera un peu plus l'influence de notreDépartement à laRégion, mais qui plus est, ne générera pas un centime d'économies. Pire, en refusant de réduire le nombre d'élus et le nombre de fonctionnaires, cette grande Région devrait se traduire par une augmentation de la dépense publique, ce qui, avouez-le, est un non-sens total.

La clarification des compétences, qui était le principal objectif de cette réforme, n'est même pas réalisée. À part le renforcement de la compétence économique de la Région et le transfert du transport scolaire, un grand nombre de compétences demeurent partagées. Le Département, à l'instar de la Région et du bloc communal, peut donc continuer d'intervenir dans quasiment tous les domaines. Une aberration !

Par ailleurs, force est de constater que cette réforme n'a absolument pas été préparée. Les élus, qui étaient avec moi récemment en Commission économique, en ont eu la preuve stupéfiante : les services de la Région ne savent même pas comment sera gérée leur compétence économique. Ils ont même été incapables de nous dire quelles seraient les conséquences sur les dossiers en cours à la Région. Nous sommes dans un invraisemblable imbroglio, dont nos territoires pourraient malheureusement sortir perdants.

Alors, Monsieur le Président, quand je vous entends dire que la loi NOTRe est une réforme formidable, qui clarifie les compétences et conforte le Département et les Communes, je finis par douter, soit de votre sincérité, soit de votre clairvoyance. Cette incertitude sur la viabilité, voire sur la pérennité de notre architecture territoriale, à laquelle s'ajoutent les baisses de dotations, nous impose de faire évoluer les politiques du Département. Nous l'avions dit pendant la campagne des élections départementales, et nous l'avons redit lors de chaque session depuis le début du mandat : une révision de nos interventions est indispensable pour garantir la capacité du Département à assumer ses compétences. Je me réjouis que, sur ce point, Monsieur le Président, vous ayez entendu notre proposition de créer une Commission spécifique. Il faudra sans doute plus de trois réunions pour véritablement redéfinir nos politiques, mais vous pouvez compter sur notre implication.

Vous avez aussi souhaité accompagner cette démarche d'une consultation départementale de grande ampleur. Sans remettre en cause cette décision, nous regrettons d'abord d'avoir appris son lancement dans la presse. Cela est pour le moins inélégant. La concertation a évidemment ses limites… D'autant plus que, pour la dernière consultation de cette ampleur, menée en 1999, l'exécutif de l'époque avait soumis cette consultation, en même temps que son budget, à l'approbation de s élus départementaux ! Nous regrettons aussi que vous n'ayez pas souhaité consulter sur d'autres sujets importants, comme le redécoupage des cantons en 2013. Mais nous jouerons le jeu, et participerons activement à ce processus de révision, dont nous espérons qu'il débouchera sur des choix courageux.

Et des choix courageux, il va falloir en faire au regard de votre gestion de la collectivité. Outre une politisation certaine de l'Administration, confirmée dans la presse au lendemain des élections départementales, nous constatons que vous avez créé dix postes de fonctionnaires de catégorie A supplémentaires en un an. Et encore, tous les postes budgétisés n'ont pas été pourvus ! Au-delà d'un goût jusque-là méconnu et immodéré pour le Département de l'Oise, nous nous interrogeons sur la nécessité de ces créations de postes. La collectivité était-elle sous-administrée jusqu'à présent ? Une réduction de nos compétences doit-elle bien se traduire par une augmentation du nombre de cadres ? Vous tombez en cela dans l'écueil récemment mis en évidence par la Cour des comptes : un nombre excessif de cadres dans la fonction publique française, qui finit par nuire à son efficacité. Vous nous répondrez, comme d'habitude, que l'effectif est stable, que les hausses de charges de personnel sont

liées à des mesures nationales et qu'il s'agit en partie de promotions internes et d'avancements de grades. Cependant, vous ne pourrez pas contester cette augmentation du nombre d'agents de catégorie A, dont les postes coûtent évidemment plus cher à la collectivité.

J'en viens enfin aux rapports de cette session plénière. Je vous rassure, ce passage sera court, car il n'y a tout simplement rien à évoquer, rien qui pourrait susciter le moindre début d'enthousiasme, rien de concret, rien d'ambitieux. Les plus anciens de cette Assemblée m'ont même confié qu'ils n'avaient jamais vu une session aussi vide. Cela confirme finalement notre idée que le Département n'est plus le moteur du Lot-et-Garonne, autant parce qu'il n'en a plus les moyens, que parce qu'il n'en a plus l'envie. Et cette velléité trouve sa traduction dans les finances de la collectivité : vous nous proposez de voter aujourd'hui une baisse de 2 millions d'euros de s dépenses réelles d'investissement. Vous nous demandez de réduire les investissements dans la voirie départementale, mais aussi dans les EHPAD, dans les bâtiments et dans le développement économique. Et, comme chaque année, vous justifiez ce recul par des retards de chantiers.

Monsieur le Président, chers collègues de la majorité, assumez vos choix politiques. Dites clairement que vous rognez sur l'investissement pour retrouver des marges de manœuvre financières. Dites que vous préférez réduire l'investissement parce que, jusqu'à présent, vous n'avez pas été capables de faire des économies de fonctionnement. Au lieu de cela, vous affichez une baisse de votre recours à l'emprunt qui repose essentiellement sur cette baisse d'investissement. Ce n'est pas une méthode responsable pour garantir durablement la pérennité financière de la collectivité. Nous devons à nos concitoyens des infrastructures de qualité. Et pour cela, nous devons continuer d'investir dans ce qui fait leur quotidien : les routes, les EHPAD, les bâtiments communaux, etc.

C'est justement pour éviter cela que nous devons revoir les politiques du Département, que nous devons rationaliser nos dépenses pour maximiser les services rendus aux Lot-et-Garonnais et maintenir notre niveau d'investissement. Engageons un plan de réduction des dépenses de fonctionnement à trois ans, en expérimentant ce qui a porté ses fruits dans d'autres départements : diminution du parc automobile, réduction du recours aux cabinets d'études, optimisation des effectifs… Certains Départements sont parvenus à réduire leurs dépenses de fonctionnement, alors même qu'ils subissent la même hausse de bénéficiaires du RSA. Pourquoi pas nous ?

Et au-delà, faisons évoluer les services rendus à la population. Prenons enfin le virage du numérique. Pas seulement en termes de réseaux, mais également en termes d'usages. Comment se fait-il que le Département ne soit pas présent sur les réseaux sociaux ? Ces outils sont devenus un point de contact essentiel avec la population et offrent de vrais espaces d'échanges. Je l'ai déjà dit, créons un site d'open data départemental pour mettre en accès libre, aux citoyens comme aux entreprises, les données de la collectivité. Créons une application mobile pour signaler les travaux et accidents sur les routes du département. Et pourquoi ne pas créer un budget collaboratif, en réservant une partie de notre budget d'investissement aux choix des citoyens, ainsi que ce qui a été fait, récemment, par la Ville de Paris ?

Mes chers collègues, l'opposition a des idées, et elle veut être force de proposition. C'est pourquoi nous attendons beaucoup de la Commission que vous avez installée. Et nous espérons sincèrement que vous oserez prendre les décisions qui s'imposent pour faire de notre collectivité une structure moderne, efficiente et au service des Lot-et-Garonnais. Osons ! Osons abandonner la langue de bois pour mettre des mots sur cette réforme territoriale décevante. Osons dépasser les oppositions stériles pour réfléchir ensemble au rôle du Département. Osons innover pour offrir à nos administrés un meilleur service public.

Je vous remercie.

M. DELBREL. – Monsieur le Président, mes chers collègues, ce seront une humeur et un coup de g ueule, c e matin, en guise d'in tervention. Ce v endredi 13 novembre 2015 re stera malheureusement gra vé d ans nos mémoires. Vendredi 13 : tu p arles d'un jou r de chance ! Personnellement, j'ai v écu d eux « vendredis 13 » en un , complètement oppo sés. Le pre mier fut constructif, en plein cœur d'un après-midi placé sous le signe du travail et riche en promesses, ce à quelques mètres d'ici, dans les entrailles de l'hôtel du Département. Je développerai ce point plus tard.

Le second fut destructif, en plein cœur de Paris, et il hante encore mes nuits. La plaie mettra sans doute longtemps à cicatriser. Mon cœur saigne encore. Peine capitale, horreur absolue, barbarie infinie. Nous avons touché le fond de l'atrocité. Plus jamais ça ! Des images insoutenables, un fanatisme incurable, des actes terroristes insupportables. Le monde marche décidément sur la tête. Ces assassins ont tué notre jeunesse. Ils ont frappé à l'aveugle dans ce qui représente peut-être le mieux pour notre pays, notre nation, notre démocratie : le « bien vivre ensemble » et la liberté.

Beaux discours, état d'urgence, unité nationale décrétée, mais aussitôt fissurée, élections régionales obligent. La Fran ce s e relèv era p ourtant. Ell e es t déjà debout, d' ailleurs, av ec s es convictions, ses idées répu blicaines e t son « bien vivre ens emble » qu i doiv ent pe rdurer, en core e t encore, en Lot-et-Garonne comme ailleurs, à Duras, à Prayssas, à Pont-du-Casse. J'ai choisi de citer ces trois communes au hasard. Comme d'aucuns se plaisent souvent à le dire, la vie continue.

Bien sûr, toutes nos pensées, te intées de c ompassion e t d'incompréhension, v ont aujourd'hui v ers les 129 victimes d e c es odieux attentats, vers les qu elque 350 blessés, a mputés, déchiquetés, criblés de balles. À cette heure, certains d'entre eux luttent encore pour rester en vie. Nos pensées vont égalem ent vers les familles et pro ches des victimes. Il suffit que j'en parle pour q ue je frissonne encore. « Putains de terroristes ». Oui, pour nous, la vie continue, mais elle ne sera jamais plus comme avant.

L'unité ne doit pas être que de façade. La solidarité doit être totale, sans fards ni calculs. Au diable les stratégies préélectorales, les discours subitement sécuritaires (pour ne pas dire autre chose), les postures politico-politiciennes. Je sais que certains me prendront encore pour un doux rêveur ou pour un na ïf. C ertains me ba ssineront e ncore av ec la fameuse di mension p olitique, la fameuse dimension politicienne, devrais-je dire, celle qui est brandie comme s'il s'agissait d'une arme, dès lors qu'il faut s'opposer mécaniquement et systématiquement au pouvoir en place. Cela est fatigant, usant, déprimant et s urtout contre-productif. La co ntestation primera malheu reusement t oujours sur la concertation. Comment p ourrions-nous ap prouver une idé e i mpulsée par une personne d e l'autre camp ? C'est purement et simplement inimaginable ! Notre République en crève, alors que la menace du Front na tional n'a ja mais é té au ssi p esante, aussi press ante, aussi prég nante. Posons-nous les bonnes questions.

Nous nous les sommes posées, ce même vendredi 13, ici même, à l'Hôtel du Département, dans la salle Boudon, ainsi que je l'évoquais tout à l'heure dans mon préambule. Ne boudons pas notre plaisir. C'était la première réunion de la fameuse Commission ad hoc, celle qui était désirée par tous, majorité, opposition et Dynamique citoyenne confondues. Il s'agit de cette instance dont il est attendu qu'elle débroussaille, dépoussière et remette à plat toutes les politiques départementales, dans le seul but de faire de s économies, a u re gard de s contraintes b udgétaires et des b aisses drastiques de dotations qui nous étranglent tous. Il faut sauver le soldat « Conseil départemental ».

Je suis l'humble rapporteur de cette Commission, et fier de l'être. Farouche défenseur de la démocratie participative, j'ai toujours cru aux vertus de la concertation, au bienfondé des échanges, à la valeu r du travail d'éq uipe. Et, entre nous, je vais même vous dire q ue je vois, à trav ers cette Commission, les prémisses d'une autre gouvernance, plus ouverte, plus démocratique, tout simplement moins politicienne. Ven dredi de rnier, j'ai trouvé que le ton était adé quat e t que les é changes étaient positifs. J'ai noté une volonté commune de faire bouger les lignes, ainsi que d'avancer en dehors des clivages. Ce n'est certes qu'une impression, mon impression, mais la première est souvent la bonne.

De toutes les manières, pour le Conseil départemental, c'est aussi l'état d'urgence qu'il faut décréter aujourd'hui. Chiffres à l'appui, l'état des lieux fait froid dans le dos. Notre épargne libre est tout simplement en voie de disparition. Pour faire court, si nous ne faisons rien d'ici à 2017, c'est-à-dire dès demain, nous allons droit dans le mur. C'est le dépôt de bilan assuré. En gros, pour maintenir une épargne disponible à un niveau suffisant, il faudra économiser la bagatelle de 26 millions d'euros en fonctionnement. Telle est l'équation qui nous attend. Telle est la problématique à laquelle la fameuse Commission va s'atteler, au cours de ces prochains jours, de ces prochaines semaines, pour une synthèse prévue au début de l'année 2016. Merci pour le cadeau !

Nous ne savons toujours pas ce que deviendront, après 2021, nos chers Départements. Nous sommes peut-être, tous ici, en train d'entrer dans l'histoire, en devenant les premiers et derniers Conseillers départementaux de la cinquième République. Qui sait ? Nous avons de toute façon un peu plus de cinq ans à vivre ensemble. Autant bien les vivre. J'en reviens à cette Commission qui doit, à mon avis, prendre toute sa signification en cette période contrainte. Travaillons les uns avec les autres, et non plus les uns contre les autres. Œuvrons tous ensemble dans l'intérêt général des Lot-et-Garonnais, et seulement dans l'intérêt général des Lot-et-Garonnais. Devenons tous force de proposition pour, ensemble, maintenir à flot notre Département dans cet océan de contraintes budgétaires. Il faudra prioriser, arbitrer, faire aussi des coupes franches et mener les réformes qui s'imposent à nous. Il faudra surtout faire preuve de courage, beaucoup de courage. Et ce courage n'a de sens que lorsqu'il est partagé par tous, assumé par tous.

Après les mots, les actes. C'est le moment d'y passer, sans arrière-pensée ni visée politicienne. « Ne soyons pas naïfs, la politique reprendra très vite le dessus. », a glissé un des membres de la Commission, vendredi dernier. Je vous donne un indice pour le reconnaître : il porte une moustache malicieuse. Il peut être Jacques Bilirit, aussi bien qu'Alain Merly. Quel qu'il soit, il a sans doute raison et c'est malheureux, car cette politique nous conduit tout droit dans le mur. Décidément ! Le jeu entre la majorité et l'opposition n'amuse plus personne, hormis nous, peut-être, dans cet hémicycle. En tout cas, il n'amuse plus les électeurs, lesquels se désintéressent toujours plus de la politique. Le premier parti de France n'est-il pas d'ailleurs l'abstention ? À qui la faute ? À nous !

À force de manquer de courage, à gauche comme à droite, à droite comme à gauche, nos politiques ont, depuis trente ans, fait le lit du Front national. Il est là, aujourd'hui, qui pointe dangereusement son nez à la fenêtre des élections régionales. Sans discours, sans idées, sans campagne, sans rien faire, il ramasse les déçus et récolte les voix dans notre dos, sur notre dos. C'est au fond bien fait pour nous, incapables que nous sommes, aujourd'hui, de renvoyer une image saine, positive, constructive. Oui, posons-nous les bonnes questions. Et vite ! Tant qu'il est encore temps, mettons en place une véritable gouvernance d'unité départementale. Je sais : c'est un grand naïf qui vous le dit, un doux rêveur. Il n'empêche qu'il ne faudrait pas que nous basculions très vite dans le cauchemar. À bon entendeur, salut !

M. BILIRIT. – Monsieur le Président, je voudrais tout d'accord m'associer, ainsi que mon groupe, au franc discours concernant les terribles événements qui se sont déroulés vendredi dernier, cette barbarie qui a touché et frappé directement la jeunesse, c'est-à-dire la soif de vivre.

Concernant la Commission spéciale, dont vous avez été à l'initiative et qui, aujourd'hui, démarre ses travaux sous de bons auspices, ainsi que vient d'en témoigner Christian Delbrel, je constate en effet une volonté commune, de la part de l'ensemble des élus, qui consiste à travailler sur la reconfiguration de nos Départements. J'espère que cela annonce de bonnes nouvelles, et je souscris au souhait exprimé par Christian Delbrel à ce sujet. La volonté sous-jacente me paraît très claire : une entière transparence pour l'ensemble des éléments concernant notre département et la reconstruction de la structure à venir pour notre institution et notre collectivité.

Je voudrais formuler quelques remarques relatives au jugement de la loi NOTRe. Les uns et les autres ont exprimé différentes positions et, certes, chacun a le droit de le faire. Pour autant, je souhaite rappeler que cette loi a aussi modifié une loi précédente qui avait été entérinée en 2010 et qui,

au-delà de ce qui avait été présenté, avait conforté le mille feuille institutionnel. À vrai dire, elle avait même ajouté des couches, ce que n'a pas fait la loi NOTRe. De fait, les niveaux de la métropole et du pôle métropolitain, notamment, avaient augmenté ce mille feuille, antérieurement à la loi NOTRe.

Par ailleurs, les baisses de dotations avaient commencé sous une autre présidence et un autre gouvernement que ceux d'aujourd'hui. Pour l'année 2012, la baisse proposée s'élevait à 12 milliards d'euros. Or, si j'ai bien lu, les programmes présentés en 2014 par les partis de droite, en particulier par les Républicains, étaient encore plus drastiques, avec des coupes pour un montant total de 20 milliards d'euros et, de surcroît, l'encadrement des dépenses globales des collectivités. Autrement dit, les collectivités elles-mêmes ne pourraient même plus décider leurs propres dépenses.

Se pose aujourd'hui un vrai problème : la situation financière de notre pays, laquelle suscite des recherches de solutions. Je ne considère pas que ce soit le gouvernement, ni la présidence actuelle de la République, qui ont changé la donne. Si je suis le premier à exprimer mon désaccord à propos de certaines de ces baisses, j'examine aussi les conséquences qui en découleront pour le Lot-et-Garonne.

En ce qui concerne la recherche de réductions de dépenses, il me semble (et vous le savez) que ce travail a déjà été lancé. Il n'est d'ailleurs pas terminé et la Commission spéciale, créée à cet effet, va forcément s'y atteler. Elle va également se pencher sur le périmètre de nos interventions. Dès que nous sommes arrivés aux commandes du Département, nous avons travaillé sur la réduction des trains de vie et, comme vous le savez également, nous avons pour objectif de le diviser par deux. Je constate que l'opposition nie ce travail qui est réalisé. Je vous invite donc à porter un regard objectif sur les différents éléments. Les efforts, certes, ne seront pas suffisants. Pour autant, nous devons les poursuivre, l'essentiel étant que chacun, ici, reste objectif.

À propos du redécoupage des cantons, permettez-moi de rappeler que la compétence n'appartenait pas à notre Assemblée, mais relevait du Préfet. N'oublions pas la façon dont le processus s'est déroulé.

Par ailleurs, je suis surpris que l'opposition n'évoque pas le cœur même de notre Assemblée plénière, c'est-à-dire le travail que nous menons pour le plan départemental d'insertion. Certains d'entre vous affirment que rien n'est fait par notre Assemblée et que cette décision modificative n'apporte rien en la matière. Pourtant, la compétence sociale constitue précisément notre cœur de métier. Il nous revient en effet de mettre en place le plan départemental et le pacte territorial d'insertion, lesquels constituent des volets essentiels pour le Département. Somme toute, vous et nous n'avons pas la même vision de ce qui incombe à notre collectivité.

Puisque l'opposition estime que rien de fondamental n'a été réalisé, je rappelle le rapport qui a été mentionné par Pierre Camani et qui sera peut-être développé tout à l'heure, à propos du plan numérique. Ce volet fait partie des éléments essentiels qui relèvent de nos compétences. L'opposition estime généralement qu'il faudrait davantage investir et dépenser moins en fonctionnement. Or, sur ce dossier, elle nous dit le contraire en nous expliquant que l'investissement dans les infrastructures numériques ne suffit pas et qu'il faut aussi s'intéresser aux usages. Or, vous savez très bien que, dans le cadre du Syndicat Lot-et-Garonne Numérique, nous discutons ce sujet et nous nous penchons sur la répartition des réalisations effectives entre les différentes collectivités du bloc communal, en particulier les Communautés d'agglomération et les Communautés de communes, par rapport aux actions menées par le Département. La répartition est donc en cours, laquelle fait l'objet même du Syndicat. Un développement est donc prévu, sachant que tout ne sera pas forcément du fait du Département. Au contraire, des initiatives locales, de la part de collectivités membres du Syndicat, sont à envisager et nous les accompagnerons.

J'ai enfin entendu des remarques à propos de cette décision modificative, qui a été qualifiée de « faible », et de différents aspects financiers. Je rappelle qu'il s'agit bien d'une décision modificative. D'une façon générale, des mouvements en nombre réduits me semblent être le fait d'une bonne gestion, et non pas d'une inaction. Je voudrais souligner que l'essentiel des décisions est pris à travers le débat

sur les orientations budgétaires, puis lors de l'examen du budget. Les DM ne sont ensuite que des régulations et modifications pour un fonctionnement dans de bonnes conditions.

M. GIRARDI. – Monsieur le Président, je m'associe évidemment aux propos qui viennent d'être tenus, par les uns et par les autres, à la suite des événements survenus ce vendredi 13 novembre. Ce massacre gratuit a touché notamment un Lot-et-Garonnais. Nous le condamnons tous unanimement, et je ne manque pas de le faire.

Pour autant, je reste quelque peu sur ma faim, dans la mesure où l'actualité n'est jamais le fruit du hasard. Une génération spontanée d'assassins n'existe pas. Au contraire, nous venons d'assister à l'œuvre élaborée par cette structure nommée « Daesh » qui organise, à l'échelon international, ce qui s'est passé en France. Cela est déjà arrivé ailleurs et, malheureusement, pourrait se reproduire. Il me semble que notre vision doit outrepasser l'unité de la nation, c'est-à-dire aussi cette unité de façade telle que nous la voyons actuellement. Si nous voulons éradiquer le mal à la racine, il faudra aller un peu plus loin. Or, je ne suis pas sûr que ceux qui condamnent ce mouvement depuis plusieurs années aient fait tout ce qu'il fallait. J'écoute les informations et les déclarations des uns et des autres, de sorte que je me pose des questions.

Ainsi, j'aimerais savoir qui achète le pétrole irakien et libyen, moyennant une valise remplie de dollars qui finissent dans les poches de Daesh ? De même, qui donne des moyens considérables à cette structure ignoble pour qu'elle organise ce que nous avons vécu vendredi dernier ? Dans la mesure où Daesh est incapable de fabriquer la moindre balle, encore moins un fusil ou un canon, je souhaiterais savoir qui la fournit en armes, en dynamite, en balles et en obus ? Je ne crois pas que ce soient les milliards de misérables, en Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique et en Océanie, qui fournissent ces armes. Étant donné que ce ne sont que les pays développés qui sont en capacité de les fabriquer et qui consomment des volumes colossaux de pétrole, je suppose que si les mesures nécessaires étaient prises, à l'échelon international et par tous les pays ensemble, le mal pourrait peut-être finir par être éradiqué. Bien sûr, cela ne se ferait pas en un claquement de doigts.

En tout cas, nous ne pouvons pas compter sur les seules incantations, alors que ce sont des actes concrets qui doivent être déployés. Je tenais à faire part de ma préoccupation, en cette Assemblée, quant à ce qui sera réellement mis en œuvre par tous pour, à terme, mettre un coup d'arrêt à ce désastre.

M. CHOLLET. – Monsieur le Président, chers collègues, je souhaiterais intervenir sur deux aspects de cette DM 2. Mais, auparavant, après la semaine tragique que nous venons de traverser, je voudrais souligner que nous devons continuer à vivre. Ce serait justement si nous nous arrêtions que les terroristes auraient gagné. Au contraire, soyons tous présents. Poursuivons notre débat démocratique. Continuons de vivre et de ne pas être toujours d'accord, afin d'être plus forts que la terreur. C'est un point fondamental.

Certes, dans les mois à venir, des décisions seront probablement prises, notamment par la Commission spécifique ou spéciale ad hoc. Pour autant, ce seront aussi des décisions courageuses qu'il faudra prendre. Comme l'a souligné le Président Lepers, nous ne saurions pas nous contenter d'être d'accord et de travailler ensemble, ainsi que l'a suggéré Christian Delbrel, mais nous devons aller plus loin et faire des choix courageux, et même très courageux. Nous devrons ainsi diminuer les subventions aux associations et aux communes. Maintenant, justement, la population lot-et-garonnaise nous demande de nous montrer courageux, de surcroît après les attentats de la semaine passée, mais aussi après la baisse des dotations.

À juste titre, Jacques Bilirit rappelle qu'un gouvernement précédent, en 2010, avait injecté d'autres structures telles que les métropoles. Or, ce mouvement a été poursuivi par le gouvernement actuel. Permettez-moi de vous rappeler que l'idée qui visait le statut de Conseiller territorial était apparue après la concertation de tout l'échiquier politique. Elle avait pour intérêt, non pas uniquement de diminuer le nombre d'élus, mais surtout de nous assurer une représentation en région. Autrement dit,

ce projet nous aurait évité d'être perdus comme nous le serons. Les Lot-et-Garonnais ne représenteront que 6 % de la population de la nouvelle région Aquitaine-Poitou-Charentes-Limousin. Nous risquons d'être noyés, surtout par rapport au lobby girondo-bordelais dont nous connaissons la force. Comment pourrons-nous agir ?

En ce qui concerne la recherche de réductions de dépenses par la Commission spéciale, Jacques Bilirit vient d'affirmer que notre Département avait déjà lancé le processus puisqu'il a déjà diminué son train de vie. C'est exact et c'est encore heureux, mais cela ne règle rien. Ce sont des décisions fortes qui nous attendent, étant donné que ce Département n'a pas réussi à mettre suffisamment le pied sur le frein pour éviter le choc budgétaire qui vient d'être évoqué par Christian Delbrel et le mur sur lequel nous arrivons.

À propos du plan territorial d'insertion, je reconnais que le volet de l'insertion représente le cœur de métier du Département et qu'il s'inscrit dans le principe de solidarité. C'est un point fondamental, eu égard à nos concitoyens qui se trouvent en grande difficulté. C'est une mission aussi majeure que fabuleuse. De fait, nous connaissons des exemples formidables d'insertion, à la fois dans notre pays et dans notre territoire départemental. Encore faut-il les quantifier et évaluer précisément la situation. En l'occurrence, notre groupe a des remarques et propositions à formuler, lesquelles seront exprimées tout à l'heure par Baya Kherkhach. Dans ce domaine, des améliorations et des gains en efficacité sont toujours possibles.

Par ailleurs, je ne peux qu'approuver la volonté de développement numérique. Cependant, nous ne saurions attendre d'un plan qu'il règle tout. Au contraire, il ne s'agit que d'une condition nécessaire et une stratégie est indispensable. Lorsque Jacques Bilirit explique que la décision modificative n° 2 n'a guère évolué et que, effectivement, les mouvements s'avèrent peu nombreux au plan financier, j'aurais tendance à trouver cela inquiétant, et non rassurant. En effet, entre-temps, des évolutions ont eu lieu, par exemple la baisse de la dotation globale annoncée par Manuel Valls, alors que, depuis pratiquement trois ans, vous ne changez pas d'axe stratégique. Ce n'est pas nous qui avons décidé cette baisse, mais le gouvernement qui nous impose ainsi une situation dure. De plus, le choc budgétaire que nous avions craint et que nous avions soulevé, est en train de se produire. D'aucuns estimaient que nous avions un peu de temps devant nous, alors qu'il n'en est rien. Ce choc est sous nos yeux.

Au contraire du raisonnement que nous venons d'entendre, le nombre peu élevé de modifications prévues dans le cadre de cette DM 2 induit que nous sommes davantage dans l'immobilisme par rapport à tout ce qu'il faut faire, plutôt que nous n'aurions adopté une bonne gestion.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Christian Dézalos va prendre la parole à son tour et, ensuite, nous aborderons les dossiers inscrits à l'ordre du jour. Notre session doit en effet être achevée aux environs de 13 heures. Christian Dézalos, je vous saurais gré de vous montrer synthétique.

M. DÉZALOS. – Oui, Monsieur le Président, je serai très bref. Je voudrais simplement répondre à Pierre Chollet et, pour ce faire, je refuse de me livrer à cet exercice assez facile, puéril et improductif, qui consiste à rechercher des fautes dans le passé. J'estime que nous devons considérer la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui et endosser nos responsabilités. Il serait d'ailleurs facile de rappeler la départementalisation du RMI, en 2004, puis la décision prise en 2007, pour le transfert des techniciens ouvriers et personnels de service de l'État aux Départements, suivis des agents de l'équipement, etc. En l'occurrence, ces évolutions n'étaient pas le fait de la gauche et, en réalité, elles ont contribué à charger la barque des Départements, notamment au plan social et par rapport aux charges de personnel. Il en découle la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Par conséquent, prétendre que notre Conseil départemental, depuis trois ans, n'aurait pas su prendre le virage qui convenait, ni actionner la pédale de frein, me semble un peu trop facile. Nous savons que cette situation frappe tous les Départements. Du reste, cela justifie la motion qui sera

proposée tout à l'heure. Il convient d'apporter un traitement global face à cette situation invraisemblable, caractérisée par des dépenses sociales qui augmentent dans des proportions absolument dramatiques. C'est pourquoi il nous faudra, en effet, prendre des positions courageuses par rapport aux marges de manœuvre qui nous restent et qui, comme vous le savez, sont limitées.

En Lot-et-Garonne, les dépenses de personnel affichent un retrait significatif par rapport à la moyenne de la strate. De même, les dépenses à caractère général ont très largement diminué. Nous envisageons un traitement vraiment global, sachant que les dépenses sociales représentent 210 millions d'euros dans l'année, soit 60 % de nos dépenses. Les marges de manœuvre sont donc infimes dans ce domaine. C'est d'ailleurs une raison supplémentaire pour prendre la problématique à bras-le-corps, non seulement au sein de la Commission ad hoc, mais aussi à travers les débats d'orientations budgétaires et les votes de budgets qui viendront en leur temps.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Si vous le permettez, je vais conclure.

M. CHOLLET. – Excusez-moi, Monsieur le Président. J'ai oublié de poser une question qui, comme vous le constaterez, porte sur la possibilité de mieux cerner les problèmes actuels. Vous avez évoqué la consultation départementale et, comme l'a souligné le Président Lepers, notre groupe a été très surpris de ne pas en avoir été informé et, plus encore, par la suite, d'apprendre par voie de presse que cette consultation serait à budget constant, c'est-à-dire sans aucune dépense supplémentaire. Pourtant, après nous être penchés sur la question, nous nous sommes rendu compte que, par exemple, la création graphique, l'impression d'un questionnaire, la création et le développement d'un site internet dédié, les achats d'espaces publicitaires dans la presse locale correspondaient à des coûts.

Je ne comprends donc pas votre frilosité à nous en informer. Pourquoi ne complétez-vous pas la présentation du projet par ces données chiffrées, afin de préciser clairement les dépenses ? En 1999, Jean François-Poncet avait lancé une consultation, intitulée « À votre avis » et vous vous en êtes peut-être inspirés. Or, à cette époque, ce travail avait représenté un coût d'1,5 million de francs, c'est-à-dire un peu plus de 250 000 euros. Le coût était donc bien réel et, maintenant, il serait opportun de nous apporter cette même précision.

M. le PRÉSIDENT. – Oui, j'aborderai le sujet. Mes chers collègues, je vous remercie pour toutes ces interventions.

Mme. KHERKHACH. – Monsieur le Président, pourriez-vous, s'il vous plaît, faire le point sur la façon dont le Conseil départemental envisage de prendre part à l'accueil des réfugiés. En effet, nous avons appris la prochaine installation, dans la Commune de Sauméjan, d'un groupe de plusieurs d'entre eux. Nous souhaiterions obtenir des informations sur la participation du Conseil départemental à leur accueil.

M. le PRÉSIDENT. – C'est noté. Le Préfet sera parmi nous cet après-midi et je suppose qu'il sera plus apte que nous à vous apporter une réponse. Pour autant, je vous répondrai aussi ultérieurement.

Mes chers collègues, je voudrais répondre, simplement en quelques mots, à ce qui vient d'être dit. Tout d'abord, je voudrais saluer Christian Delbrel pour son intervention. Il me semble que Nathalie Bricard et lui-même peuvent jouer un rôle important au sein de notre collectivité, justement lorsqu'ils s'efforcent de fédérer les acteurs. Nous pouvons constater des positions et des paroles mais, dans les faits, aujourd'hui, les avancées sont moins rapides ou moins probantes que je ne pourrais l'espérer.

S'agissant de la Commission, tout sera mis sur table, à l'instar de ce que vous avez pu constater lors de la première réunion. La transparence sera ainsi la plus totale. En outre, nous ferons preuve de pédagogie vis-à-vis des élus de la majorité et de l'opposition en ce qui concerne la loi NOTRe et ses conséquences, la situation financière. La transparence sera également la plus entière, ligne par

ligne, quant aux engagements et aux politiques départementales, afin de pouvoir formuler des propositions. Cela dit, je prévois qu'il sera beaucoup plus difficile, à partir d'aujourd'hui et demain, de faire des propositions. Nous devrons affronter ce qui sera concret. J'espère que cette Commission produira un réel travail.

C'est un point important pour notre collectivité, puisque nous sommes effectivement à la croisée des chemins. Compte tenu à la fois de la réforme législative et de la modification de nos compétences, nous nous trouvons dans une situation financière inextricable qui, d'ailleurs, affecte quasiment tous les départements. Certes, les Hauts-de-Seine, Paris, les autres Départements de l'Île-de-France et les Alpes-Maritimes devraient éprouver moins de difficultés que le nôtre, au regard de leurs ressources qui s'avèrent plus dynamiques que les nôtres. Le journal *Sud-Ouest* avait établi le classement des départements les mieux gérés de la zone sud-ouest et le Lot-et-Garonne, à cet égard, occupait le troisième rang, précédé de deux départements côtiers : les Landes et les Pyrénées-Atlantiques qui disposent de ressources extrêmement dynamiques. Notre situation est très différente.

C'est pour cette raison que la solution passera par notre travail et nos efforts d'économies, lesquelles ne porteront certainement pas sur le milieu associatif. Je tiens à vous le préciser, Monsieur Chollet. Il me semble qu'une telle politique serait une erreur majeure, hormis vis-à-vis des grandes structures qui peuvent assumer leurs charges. Impacter le milieu associatif, alors qu'il représente une dépense relativement faible par rapport à notre budget (3 millions d'euros sur 330).C'est le dynamisme de nos territoires, cantons, communes, associations qui porte également le dynamisme de notre département. Nous pouvons réaliser des économies, sans doute ailleurs que dans ce secteur.

À partir de l'intervention de Guillaume Lepers, je constate que la forme varie quelque peu par rapport aux précédentes, mais que le fond reste identique aux interventions que nous avons pu connaître au cours du mandat précédent. Monsieur Lepers, rien ne trouve grâce à vos yeux. C'est à vous que je m'adresse, Monsieur Lepers, alors que Pierre Chollet se montre capable de reconnaître nos actions dans le domaine numérique. Et, de fait, ce que nous avons accompli suscite l'admiration de tous. J'ai souhaité rappeler qu'au-delà du développement du plan numérique, tous les Départements qui en ont la capacité, sont en train de déployer ce plan, mais de manière plus ou moins rationnelle et consensuelle. En ce qui nous concerne, le consensus est total, puisque nous avons rassemblé toutes les collectivités. Nous pourrons assumer des investissements extrêmement importants et le sujet est majeur pour le département et les territoires ruraux, au même titre que les infrastructures, notamment routières.

Contrairement à un certain nombre de collectivités qui investissent surtout pour un certain type de déploiement de la fibre optique, notre collectivité aborde la question du numérique par le bon bout, c'est-à-dire dans la perspective de la fibre optique dans chaque foyer, d'ici dix ou douze ans. De plus, nous avons la possibilité d'apporter un service parce que le déploiement de la fibre prendra du temps et que nous devrons hiérarchiser les étapes. Je suis plutôt enclin à développer la fibre optique dans les territoires ruraux, c'est-à-dire là où il n'existe pas encore de service satisfaisant, plutôt que de le faire dans les centres urbains où les internautes bénéficient déjà du haut débit. Je n'entrerai pas plus dans les détails, puisque ce sujet sera examiné dans quelques instants. Il n'empêche que nous gérons de la meilleure manière possible ce dossier d'envergure, à la fois dans un souci de performance technologique et en fonction des finances départementales.

Notre département, rural par nature, est confronté à des difficultés. Il n'empêche que nous avons réussi à mettre en place un schéma grâce auquel nous pourrons déployer le plus grand projet jamais porté par le Département depuis de nombreuses années. Les investissements de cette importance restent extrêmement rares. Dans le domaine de la navigation fluviale, les montants peuvent sembler comparables à ceux du développement numérique, sans toutefois en atteindre le niveau. De plus, les répercussions sont d'une ampleur exceptionnelle. Somme toute, jamais aucun dossier aussi important n'avait été aussi bien financé. J'ajoute que, sur les 2 millions d'euros que le Département devra affecter, chaque année, à cet investissement, nous récupérons 1,3 million d'euros que nous avions prévu d'affecter au Syndicat d'électrification et qui seront consacrés au déploiement de ces

nouvelles technologies. Monsieur Merly, vous le savez. C'est donc une belle opération pour le Lot-et-Garonne.

Vous avez indiqué que, du point de vue des usages, nous serions quelque peu à la traîne ou limités par notre timidité. Je suis étonné de ce reproche selon lequel nous ne communiquerions pas suffisamment sur les réseaux sociaux, d'autant plus que vous aviez pris l'habitude, au contraire, de nous accuser de faire trop de communication. Je vous rappelle que, sur les réseaux sociaux aussi, la communication institutionnelle est une réalité. En outre, l'information sur les routes est en cours de conception par les services. Elle sera prochainement diffusable, en complément du site internet où nous mettons en ligne des renseignements concernant les chantiers en cours.

S'agissant de la loi NOTRe, je n'entrerai pas dans le fond du sujet. En revanche, j'ai le sentiment de revenir à l'année 1982, c'est-à-dire 33 ans en arrière, lorsque j'entends ces critiques à la fois outrées et outrancières à propos de la réforme de la décentralisation. Je me souviens de ce que l'opposition de droite proférait contre cette évolution, annonçant qu'elle mènerait le pays à la faillite. Or, nous nous sommes rendu compte que les plus fervents pourfendeurs de ces lois de décentralisation en étaient devenus, très rapidement, les plus grands défenseurs.

M. LEPERS. – Monsieur le Président, ce n'est pas la décentralisation que je déplore, mais le mille feuille territorial.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Lepers, je ne vous ai pas interrompu et je vous demande donc de faire de même. Qui plus est, je n'ai pas prétendu que vous aviez mis en cause les lois de décentralisation, mais que la critique que vous formulez aujourd'hui correspond au même niveau de celles que nous entendions en 1982, c'est-à-dire des critiques totalement systématiques. J'ai également souligné que l'opposition, constatant l'application pratique de ces lois, a fini par admettre, au fil des années, que la décentralisation comportait de nombreux atouts. Je pense que les compétences sont clarifiées, de surcroît avec une certaine souplesse. Ainsi, la compétence économique est dévolue à la Région, c'est-à-dire à la collectivité qui définit les axes et les engagements. Cependant, une petite marge de manœuvre est laissée aux Départements, de manière à préserver la relation de proximité entre, éventuellement, les territoires locaux et les Conseils départementaux.

Par ailleurs, vous avez évoqué la baisse des dotations, point sur lequel je ne m'attarderai pas, étant donné que Jacques Bilirit a développé la question. Aujourd'hui, nous savons tous que cette diminution sera inexorable, quelles que soient les majorités présidentielles.

Concernant la consultation départementale, effectivement, nous n'avons pas voulu nous engager dans une opération qui aurait ressemblé à celle de l'année 2002, consultation dont je me rappelle très bien. À l'époque, il fallait passer en session, en raison du budget extrêmement conséquent qui avait été décidé. Je me souviens avoir critiqué, à cette époque, un tel montant, mais aussi la façon dont la consultation avait été menée, c'est-à-dire tambour battant. Aujourd'hui, la consultation fait suite à un renouvellement électoral. Nous avons défini un programme et de grandes orientations. C'est une consultation avec les Lot-et-Garonnais que nous avons voulue simple et que nous avons conçue en interne. Certes, l'impression implique un coût, mais celui-ci est intégré au coût du journal puisque le questionnaire a été distribué avec le journal. Somme toute, les dépenses sont minimes, à hauteur de quelques milliers d'euros seulement, et nous pourrons vous les transmettre. Il s'agit principalement de la publicité dans les journaux, laquelle s'inscrit au même titre que les opérations habituelles. L'important reste que les Lot-et-Garonnais pourront s'exprimer et que nous pourrons mesurer si les choix et orientations que nous avons décidés correspondent aux attentes de nos concitoyens. Nous n'avons pas d'autre ambition et, justement, nous n'avons dépensé qu'un montant très raisonnable, soit au maximum et sous réserve de vérification, entre 10 000 et 15 000 euros.

À propos des créations de postes, je vous invite à consulter vos dossiers avant d'intervenir et, ainsi, de ne pas confondre les créations et transformations de postes. Le Directeur général des services, effectivement, a été recruté, de manière à succéder au Directeur précédent qui avait quitté ses fonctions en janvier 2015. Il ne s'agit donc pas d'un poste supplémentaire, contrairement à ce que vous affirmez. Ce n'estdonc pas une création de postes. Par ailleurs, il est vrai que nous avons procédé à des transformations et évolutions. Monsieur Lepers, vous travaillez dans une grande entreprise. À ce titre, vous savez que, pour aller de l'avant et pour gagner en performance, il vous faut recruter des cadres, de surcroît des cadres de qualité qui sont souvent contactés alors qu'ils font partie d'autres entreprises. Très clairement, j'affirme aujourd'hui que nous avons voulu renforcer notre encadrement à l'occasion de ce renouvellement qui fait suite à différents départs et évolutions.

Vous êtes tous conscients de la période extrêmement difficile qui se trouve devant nous. Nous devons donc nous montrer rigoureux, capables de mutualiser et de mettre en place une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Nous devons réaliser des économies dans les domaines où elles n'ont pas encore été faites. Il est d'ailleurs faux de prétendre que nous n'en aurions pas fait et je m'inscris en faux contre vos affirmations. Les économies que nous avons réussi à dégager dans le domaine de la communication et des services du cabinet sont emblématiques, puisque les dépenses ont été divisées par deux. Partout où nous avons pu réduire les dépenses de fonctionnement, notamment dans les services généraux, nous l'avons fait. Inversement, ce sont les dépenses obligatoires qui augmentent. Au sein de la Commission, vous pourrez constater que les 200 millions d'euros, sur les 330 millions d'euros du fonctionnement, sont affectés à l'action sociale. Vous reconnaîtrez alors à quel point nos marges de manœuvre sont réduites, et même plus que mineures. Par conséquent, l'exercice s'avère difficile. En tout cas, je ne peux pas vous laisser dire que nous recruterions à tour de bras. Au contraire, notre volonté de rationalisation est concrète en ce qui concerne notre organisation et notre fonctionnement. Vous devriez d'ailleurs souligner cet effort de notre part comme un point positif.

<u>COMMISSION ACTION SOCIALE, INSERTION ET HABITAT</u>

Mme BORDERIE. – Monsieur le Président, chers collègues, c'est dans un contexte de croissance régulière de la demande sociale que la loi NOTRe est venue confirmer pleinement les Départements dans leurs compétences sociales, compétences fondamentales et essentielles qu'ils exercent depuis les toutes premières lois de décentralisation. Pour autant, étant donné que nous sommes réalistes, la situation financière et budgétaire doit être prise en compte pour l'élaboration de nos politiques sociales.

Le rapport relatif à l'évolution des dépenses et recettes sociales en 2015 en témoignera, comme de la volonté de notre majorité de maintenir un niveau de réponse adapté aux principaux enjeux de cohésion et d'inclusion sociales. Le rapport concernant le renouvellement du PDI (Programme Départemental d'Insertion) et du PTI (Pacte Territorial d'Insertion) pour les années 2016 à 2020, qui vous sera présenté par Pierre Costes, témoigne non seulement de cette volonté pleine et entière de poursuivre et renforcer notre accompagnement envers les publics les plus fragilisés, dont bien sûr les bénéficiaires du RSA, mais aussi d'inscrire la nouvelle politique d'insertion de notre collectivité dans une dynamique partenariale aujourd'hui incontournable tant les enjeux sont de natures multiples et relèvent de réponses complémentaires les unes des autres dans une dynamique systémique. Mais nous y reviendrons plus précisément lors de l'exposé de ce rapport.

Pour sa part, Marie-France Salles vous présentera un rapport s'inscrivant dans la politique du logement et de l'habitat, autres composantes indispensables à la politique d'insertion. Celui-ci aura trait à l'augmentation des objectifs du programme d'intérêt général « Habiter + + ». Auparavant, je souhaite évoquer différents aspects d'actualité.

Les travaux d'élaboration du schéma départemental de l'autonomie ont débuté. Un premier Comité de pilotage s'est tenu le 28 octobre, avec une large représentation des acteurs des deux politiques publiques, concernant à la fois les personnes âgées et les personnes porteuses d'un handicap. En effet, ce nouveau schéma s'inscrit dans une logique de prise en compte des convergences entre ces deux politiques d'accompagnement et les nécessaires transversalités à envisager et à concrétiser entre elles.

La phase actuelle de ces travaux consiste à élaborer simultanément le bilan des deux précédents schémas mis en œuvre au cours des années 2011 à 2015, ainsi que l'état des lieux des besoins pour les cinq années à venir. Les conclusions de cette démarche confiée au cabinet Énéis seront présentées lors d'une prochaine réunion du Comité de pilotage, prévue le 14 décembre prochain. Cette phase sera suivie d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, mais également avec les personnes âgées et handicapées elles-mêmes. Cette concertation sera déclinée au niveau départemental, ainsi que dans les territoires.

Ces travaux intègrent bien évidemment les questions relatives au maintien à domicile des personnes. Il s'agit d'une préoccupation majeure au regard de la situation du secteur de l'aide à domicile qui se trouve aujourd'hui à un tournant déterminant, tant sur les questions de sa gouvernance générale que sur l'évolution de l'activité, le tout à la veille de la promulgation de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, dont certaines dispositions annoncées sont susceptibles de modifier les équilibres jusqu'alors en place, notamment entre le secteur associatif et le secteur des entreprises à but lucratif.

Dans un autre domaine, le secteur de la protection de l'enfance en danger, au titre de l'aide sociale à l'enfance, connaît une tension particulière avec l'accueil des mineurs isolés étrangers qui, dans le cadre du dispositif national de répartition sur l'ensemble des Départements, arrivent régulièrement en Lot-et-Garonne. Ce sont aujourd'hui 61 d'entre eux qui sont accueillis par le foyer départemental de l'enfance de Balade, à Pont-du-Casse, ou dans différents foyers, ainsi qu'à travers des formules plus autonomes, en ville, avec l'association la Sauvegarde. Le rapport sur l'évolution des dépenses rend également compte de cette réalité.

Enfin, et dans un registre très proche, l'annonce de l'accueil en Lot-et-Garonne de personnes fuyant les conflits dans leur pays d'origine, mobilise toute notre attention. Ainsi, dès lors qu'elles auront pleinement acquis le statut de réfugiés, le Département sera à leurs côtés et elles pourront être accompagnées par nos équipes de travail social, notamment pour leur accès au droit commun. Le Lot-et-Garonne, historiquement terre d'accueil, entend affirmer sa solidarité envers ces peuples meurtris et persécutés. Ils attendent de notre part une main tendue, tout comme d'autres, en d'autres temps, ont pu la trouver.

Je vous remercie et vous propose maintenant, chers collègues, de procéder à la présentation des rapports inscrits à l'ordre du jour.

M. CHOLLET. – S'agissant du rapport n° 1005, au sujet de l'évolution des dépenses et recettes sociales entre 2011 et 2015, nous constatons que les allocations au titre du RSA ont augmenté de 9,24 % entre 2014 et 2015. Autrement dit, le montant versé est passé de 41,2 millions d'euros à 45,1 millions d'euros, soit un réajustement à hauteur de 1,15 million d'euros. Ce montant, qui fait partie des inscriptions de la DM 2, est important et constitue le sujet principal de nos discussions. Sur un thème aussi crucial que le RSA, il convient de se pencher sur la situation des autres Départements.

Comme nous l'avions indiqué lors de la campagne électorale, nous estimons qu'il faut majorer les contrôles relatifs au RSA, mais aussi aux allocations versées pour le logement, en collaboration avec la CAF. En l'occurrence, nombreux sont les Départements qui ont progressé à cet égard. Certes, nous n'ignorons pas, Monsieur le Président, vos avancées en la matière, mais celles-ci nous paraissent légères en comparaison à ce qui a été réalisé ailleurs. Ainsi, en 2011, Éric Ciotti avait déjà déployé des brigades anti-fraude qui n'étaient pas ininteressantes. Quel que soit l'échiquier politique, il faut à mon avis rechercher les idées susceptibles de porter des fruits. En l'occurrence,

Éric Ciotti avait mis en place un service qui couvrait à la fois l'ouverture des droits et la détection des fraudes. Autrement dit, les mêmes agents s'occupaient de ces deux volets.

De même, le Conseil départemental de l'Aude et son premier Vice-Président, Hervé Baro, également membre du parti socialiste, à l'initiative des parquets de Narbonne et Carcassonne, sous l'impulsion du Procureur, ont organisé une gestion comportant des contrôles assurés par des contrôleurs de la CAF, des officiers de police judiciaires et des gendarmes. Cette structure repose donc sur un consensus. Elle permet véritablement de développer une stratégie dynamique et efficace contre les fraudes, à partir d'avertissements, de sanctions graduées, de pénalités et de dépôts de plaintes. C'est un exemple parmi les avancées que nous constatons dans de nombreux départements.

Tel est le cas aussi de Sébastien Lecornu, Président du Conseil départemental de l'Eure et Maire de Vernon, affilié aux Républicains. Ce dernier a souligné qu'il avait relancé 4 500 bénéficiaires du RSA, sur lesquels 500, soit plus de 10 %, sont introuvables.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Chollet, vous êtes en train d'engager le débat, alors que le rapport n'a pas encore été présenté. Je considère ainsi que ce sera fait ! Je vous redonne la parole.

M. CHOLLET. – Dans le même ordre d'idée, le Département du Loiret, en mars 2003, avait déjà mis en place une organisation similaire, très intéressante, qui consistait à croiser les fichiers. De fait, le contrôle des versements au titre du RSA nous semble fondamental en cette période où les crédits d'État ont nettement diminué, compte tenu de la baisse de la dotation globale de fonctionnement. À cet égard, je rejoins la position de notre ami Christian Delbrel. En effet, si nous ne contrôlons pas ces allocations, nous faisons le lit du Front national. J'en veux pour preuve ce que nous vivons sur le terrain, en particulier lorsque les travailleurs pauvres ont plus de difficultés que certains allocataires.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Chollet, s'il vous plaît, cessez de faire croire que notre Conseil départemental n'opèrerait aucun contrôle.

M. CHOLLET. – Ma deuxième remarque porte sur l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Il me semble qu'à un moment donné, il serait opportun que les élus, aussi bien que les services, relèvent « la tête du guidon ». Je rappelle à cet égard le consensus intéressant que nous avions trouvé en cette Assemblée et qui visait le maintien à domicile, solution tout à fait significative. Or, finalement, les dépenses consacrées à l'APA en établissement ne cessent d'augmenter. Elles sont ainsi passées de 13,5 millions d'euros en 2011 à 15,2 millions d'euros en 2014. Inversement, le montant consacré à l'APA à domicile a diminué, passant de 26,9 millions d'euros à 25,3 millions d'euros. Je crains que ces deux courbes ne se croisent prochainement.

C'est pourquoi je préconise que la commande politique, plus que la stratégie, soit respectée, de manière à privilégier au maximum le maintien à domicile. De surcroît, le fait de rester chez soi correspond au souhait des Lot-et-Garonnais concernés. Qui plus est, les services départementaux sont capables d'être performants à domicile. Enfin, l'institutionnalisation, facteur de déchirements au sein des familles, doit bien sûr être évitée. Cette commande politique était consensuelle mais, malheureusement, se traduit par des résultats qui ne sont pas à la hauteur. Pourtant, le tarif horaire des prestataires a constamment augmenté. De plus, si la baisse du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile diminue, c'est en raison de la pyramide des âges.

Je ne comprends pas ce phénomène, d'autant plus qu'il ne correspond pas à ce que nous pouvons observer dans d'autres départements. J'en déduis qu'il existe peut-être une spécificité lot-et-garonnaise, alors que l'augmentation de l'espérance de vie porte sur toute la population française, quel que soit le département. Somme toute, je suis gêné par le fait que, chaque année, la pratique en matière d'APA s'éloigne de la commande politique qui avait été entérinée, c'est-à-dire du maintien à domicile.

M. le PRÉSIDENT. – C'est entendu. Je propose à la Présidente de présenter le rapport en question, à la suite de quoi, si vous voulez bien, nous ouvrirons le débat.

RAPPORT N° 1005

ÉVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES SOCIALES 2011-2015

Rapporteur : Mme BORDERIE. – Comme chaque année, à l'occasion de l'examen de la décision modificative n° 2, un rapport relatif à l'évolution des dépenses et recettes sociales vous est présenté. Sur la base de projections annuelles, il constitue une sorte de compte administratif anticipé, permettant de repérer les grandes tendances en matière financière déclinées pour chacune des missions sociales qui incombent au Département.

En ce qui concerne les dépenses, l'exercice budgétaire 2015 se caractérise principalement par un montant d'allocations RSA versé jamais atteint jusqu'alors et qui trouve son origine, d'abord et avant tout, ainsi que vient de le souligner Pierre Chollet, dans la progression régulière du nombre de bénéficiaires du RSA socle qui, de 2011 à 2015, représente 26 % en plus. À cela s'ajoute la revalorisation annuelle du montant forfaitaire qui, en 2015, aura été de 2,90 %.

Le secteur de la protection de l'enfance affiche également une progression des dépenses liées à l'accueil de jeunes mineurs isolés étrangers, à hauteur de 5 %. Ces derniers sont au nombre de 61 au début de ce mois de novembre. Cela correspond à un dépassement de l'objectif annoncé par le dispositif national de répartition sur l'ensemble des départements, à raison de 8 jeunes supplémentaires.

L'allocation personnalisée pour l'autonomie des personnes âgées a été, dès 2014, en léger recul, tendance confirmée en 2015 avec la baisse du nombre de bénéficiaires. Cette diminution est liée d'une part à la strate démographique concernée, celle de l'entre-deux-guerres, et à un nombre de sorties constaté plus important que les entrées. Enfin, les dépenses liées à la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) augmenteraient de 2,47 %.

Quant aux recettes, elles seront probablement inférieures à celles de l'année 2014, moyennant une diminution de l'ordre de 2,4 %. Je vous remercie de votre attention.

Mme GONZATO-ROQUES. – Pierre Chollet, ce que vous indiquez au sujet de la hausse du budget alloué au RSA me semble important et il convient que nous l'entendions, notamment en ce qui concerne la fréquence et la qualité des contrôles. Cela dit, le travail est en cours et s'est déjà traduit par des résultats. Il s'avère qu'un certain nombre de ce que nous pourrions appeler des « fraudes » sont des indus, étant entendu que nous pourrions en faire l'analyse.

Par ailleurs, à l'instar de ce qui vient d'être expliqué par Sophie Borderie, la problématique majeure du RSA est l'augmentation du nombre d'allocataires, de surcroît dans une période, où depuis longtemps, nous avons mis en œuvre la démarche d'activation des allocataires, laquelle tend à rendre ces derniers autonomes et responsables aussi de leur parcours. Il me semble que la réponse que nous pourrions apporter, à travers le PDI et la collaboration avec différentes structures dans le cadre notamment de la politique de la ville, impliquerait des choix importants. Le seul regret que nous pouvons formuler est le manque de moyens dont nous disposons pour approfondir cet accompagnement qui, de toute manière et de façon indubitable, est nécessaire à l'autonomisation.

Par ailleurs, il me paraît fonder de rappeler que l'APA+, que nous avons mise en place, sert justement à aider une certaine catégorie de la population, à un moment donné de la vie, c'est-à-dire les personnes âgées qui rencontrent des difficultés financières. N'oublions pas que l'APA+ n'est destinée qu'aux personnes maintenues à domicile. Autrement dit, il s'agit de choix que nous assumons politiquement et financièrement, même si cela s'avère difficile. Je vous remercie.

Mme BORDERIE. – Je souhaiterais également répondre à Pierre Chollet sur ce qu'il considère comme un manque de contrôle. En 2015, 10 400 contrôles ont été réalisés. Certes, le Département n'est pas la seule entité à s'en charger, compte tenu de notre collaboration avec la CAF qui se traduit par le croisement des fichiers. Je reconnais que cela n'est probablement pas suffisant, mais nous ne pouvons pas laisser dire qu'il n'y a pas de contrôles.

Par ailleurs, il est vrai que le budget que nous devons consacrer à l'APA avec hébergement augmente. Cela s'explique par le fait que certaines personnes âgées qui bénéficiaient de l'APA à domicile intègrent un établissement à un moment donné. Pierre Chollet, vous avez émis un doute quant à l'argument démographique justifiant la baisse du nombre d'entrées dans le dispositif d'APA à domicile. Or, il s'agit d'une réalité observée à l'échelle nationale, et non une spécificité départementale.

M. GIRARDI. – Je ne saurais me satisfaire d'une telle explication et je vous avoue que je suis étonné de la remarque formulée par Pierre Chollet, selon lequel le nombre de personnes bénéficiaires de l'APA en établissement a rapidement augmenté. Pour avoir beaucoup travaillé avec l'ADMR et l'ASSAD de mon territoire, c'est-à-dire durant quinze ans, je pense qu'il est utile de faire un rappel historique.

L'APA a été mise en place il y a une quinzaine d'années et, alors, nombreuses sont les personnes qui sont entrées en établissement et dont l'âge moyen était plutôt jeune. Une politique a été décidée, visant à développer l'APA à domicile, et a été concrétisée avec beaucoup d'ardeur par les différents Départements. Il en a résulté que, durant un certain temps, la tendance s'est avérée dans l'autre sens que ce que nous observons aujourd'hui. Autrement dit, dans l'ensemble, les personnes restaient davantage à domicile et fréquentaient moins les établissements.

Cependant, après dix ans, la moyenne d'âge des personnes qui avaient opté pour le maintien à domicile augmente, de sorte que le nombre potentiel de ceux qui doivent aller en établissement est en hausse. Nous sommes donc tout simplement face à une évolution mécanique de la démographie. Cette nouvelle tendance ne résulte pas de la politique du Département qui aurait changé, mais simplement parce que la dynamique naturelle s'est inversée après une dizaine d'années, ce qui est normal.

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers collègues, je voudrais simplement apporter une réponse avant que nous n'examinions le prochain rapport. Ce type d'intervention est lassant et, Monsieur Chollet, j'ai cru bon de vous interrompre tout à l'heure. J'attire votre attention sur le fait qu'il n'est pas opportun de laisser croire qu'il n'existe pas de contrôles relatifs aux allocations de RSA. Au contraire, il n'y en a jamais eu autant qu'aujourd'hui et je suis prêt à vous faire part des données chiffrées sur cette question. Récemment, j'ai rencontré la Directrice de la CAF et nous avons observé ensemble les statistiques.

S'il y a aujourd'hui plus de contrôles effectués qu'auparavant, c'est parce que nous disposons des outils qui le permettent. En 2008, 2 485 contrôles avaient été effectués, contre 10 451 en 2014, soit presque tout le public percevant le RSA, c'est-à-dire précisément 80 %. Aujourd'hui, au-delà des contrôles factuels, des algorithmes et logiciels permettent le croisement de fichiers et le suivi d'indicateurs particuliers, donc la détection rapide d'anomalies, par exemple en termes de revenus, de localisations ou de comportements. Aujourd'hui, invoquer le contrôle du RSA en laissant croire qu'il n'y en a pas revient en effet à faire le lit du Front national. En pratique, la fraude est avérée pour partie et, dans les faits, le Département a déposé 310 plaintes depuis l'année 2008. En général, lorsque la fraude est démontrée, elle est conséquente.

Il s'agit de contrôles extrêmement stricts qui, d'ailleurs, donnent des résultats souvent injustes. Souvent, ce ne sont pas des fraudes à proprement parler que nous trouvons, mais des montants indus qui ont été versés et perçus. Ces indus s'expliquent par le système trimestriel des déclarations, de sorte que les allocations sont versées durant trois mois, même si une situation évolue entre-temps, ce qui arrive souvent. Nous pouvons comprendre qu'un bénéficiaire du RSA, qui n'a généralement pas d'économies, ne pense pas immédiatement à rembourser le supplément d'indemnité qu'il a éventuellement perçu. Je considère que ce système est extrêmement dur.

Enfin, je vous invite à rencontrer la Directrice de la CAF qui vous confirmera les données chiffrées que je viens d'indiquer et pourra vous apporter des précisions, en particulier à propos des montants des indus détectés, des rappels, etc.

S'agissant de l'APA, Monsieur Chollet, je suis « tombé des nues » lorsque j'ai entendu votre commentaire. En effet, le maintien à domicile constitue une réussite dans le département de Lot-et-Garonne, étant donné que les personnes qui optent pour l'hébergement en établissement ne le font qu'à la dernière extrémité, ce à 99 %. Force est de constater que le maintien à domicile est efficient et opérant. Autrement dit, si le nombre d'allocations APA en établissement est à la hausse, c'est tout simplement en raison du vieillissement d'une génération qui, dans l'ensemble, est restée à domicile très longtemps. L'âge avançant, ces personnes finissent par devoir intégrer une structure. Par ailleurs, je confirme que ce qui est observé à propos de la pyramide des âges est un phénomène national. Les générations qui, aujourd'hui, rejoignent le dispositif de l'APA sont celles qui sont nées après la Première guerre mondiale. Par conséquent, mécaniquement, nous devons nous attendre à ce que la tendance actuelle dure encore quelques années, même si le nombre de ces personnes se réduit progressivement. Il suffit de consulter le site de l'INED (Institut National d'Études Démographiques) pour s'en convaincre.

L'Assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 1006

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION 2016-2020

Rapporteur : M. COSTES. – Monsieur le Président, chers collègues, je m'adresse tout d'abord à Pierre Chollet dont j'ai entendu la référence à Éric Ciotti. Je ne suis pas certain que ce soit la personne dont s'inspirent les fonctionnaires territoriaux. Pierre Chollet, vous n'avez tout de même pas osé faire allusion à Laurent Wauquiez, lequel parle de rompre avec l'assistanat.

Depuis la création du RMI en 1988, le Département est le chef de file de la politique d'insertion. La décentralisation du RMI en 2004 lui en a confié le financement et la gestion. Ensuite, en 2009, la réforme du RSA a conforté le Département dans cette compétence. Le Département de Lot-et-Garonne assume son devoir de solidarité conféré par l'État, malgré l'absence d'une juste compensation financière. En pratique, cette année, le reste à charge pour notre collectivité s'élève à 22 millions d'euros, sur un total de 53 millions d'euros en allocations versées. Ce reste à charge augmente année après année, compte tenu de la hausse régulière du nombre de bénéficiaires du RSA.

L'accompagnement de ces derniers doit constituer l'axe fort de notre politique d'insertion, laquelle se traduit au quotidien par la mobilisation de nos travailleurs sociaux, que je salue et remercie à cette occasion, tant cette mission constitue un véritable défi, en cette période de crise économique qui prive ces acteurs sociaux de réponses satisfaisantes en matière de retour à l'emploi. Parce que la tâche est immense, elle nécessite une mobilisation des plus larges. Tels sont le sens et l'objectif du PTI (Pacte Territorial pour l'Insertion) qui réunit d'ores et déjà les forces de l'État, les Directions départementales de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection

des Populations), la DIRECCTE, ainsi que celles de la Région, tout particulièrement dans le domaine de la formation et de l'accompagnement des jeunes à travers les missions locales.

Les trois communautés d'agglomération, à plusieurs titres, tiennent une place importante dans cette mobilisation, au travers des sept quartiers prioritaires concernés par le nouveau contrat de ville. Pour être efficient, le PTI doit relever d'une gouvernance, à travers un Comité de pilotage déjà constitué pour son élaboration au cours de ces derniers mois. De la même façon, il est fait appel au soutien de l'Europe afin de renforcer les moyens nécessaires au financement des différentes actions d'insertion.

Il y a un an, lors de la session consacrée à la DM 2, le projet du Département, consistant à solliciter la gestion déléguée d'une enveloppe globale de crédit du FSE (Fonds Social Européen), vous était présenté. C'est aujourd'hui chose faite, et les premiers appels à projets, qui s'inscrivent pleinement dans le PDI qui vous est présenté, ont déjà permis la mise en œuvre d'actions concrètes, telles que le déploiement de deux animatrices locales d'insertion supplémentaires. Somme toute, nous disposons maintenant d'une animatrice par CMS (Centre Médico-Social), et de deux Conseillers en insertion professionnelle supplémentaires.

Pour les années 2016 et 2017, ces crédits européens représentent un volume financier de plus de 3 millions d'euros, volume qui est ainsi mobilisable. Ce levier financier, qui double quasiment le budget actuel d'insertion du Département, permet de mieux prendre en compte l'effet quantitatif de l'évolution du nombre de bénéficiaires, mais également le volet qualitatif dans le cadre d'une gestion conforme aux procédures européennes. C'est une réelle bouffée d'oxygène. L'activation de ces crédits européens, qui fait l'objet de l'une des clauses de cette délégation de gestion, suppose la prise en compte du public au-delà des bénéficiaires du RSA, comme des demandeurs d'emploi de longue durée ou des jeunes âgés de moins de 25 ans et accompagnés par leur mission locale.

Pour crédibiliser la gestion globale d'un dispositif lourd à gérer, qui doit cependant assurer toute l'équité nécessaire due à chaque bénéficiaire, vous trouverez également dans ce PDI une fiche-action relative à la sécurisation de la gestion du RSA en Lot-et-Garonne avec, en premier lieu, une approche préventive des risques, ainsi qu'une politique de détection et traitement des situations de fraude. Enfin, conformément à l'un des axes majeurs du PDI, les bénéficiaires eux-mêmes doivent pouvoir participer à la vie du dispositif départemental d'insertion dans les territoires. Ils seront donc appelés à prendre part à des instances de réflexions et d'échanges, afin que leur perception des enjeux en présence complète les nôtres. C'est une véritable démarche de démocratie participative qui, ainsi, devra être mise en œuvre.

À travers le PDI et le PTI, les évolutions souhaitables ont été listées après évaluation des précédents. Cependant, nous connaissons les difficultés actuelles du marché de l'emploi et les indicateurs sociaux inquiétants du Lot-et-Garonne (taux de pauvreté, ménages monoparentaux, dépendances aux prestations sociales), mais aussi le fait que 50 % des bénéficiaires du RSA sont dans le dispositif depuis plus de trois ans. Cette année, 1,7 million d'euros a été attribué au volet de l'insertion, ce pour près de 10 000 bénéficiaires du RSA, soit 170 euros par personne et par an. J'ose à peine faire la comparaison avec le financement du chenil départemental de Caubeyres, à raison de 5 euros par habitant et 340 000 habitants, soit également un montant d'1,7 million d'euros. L'insertion de nos concitoyens mérite de l'emporter sur la réinsertion canine !

Le principe de réalité nous conduirait à fournir un effort très particulier ou tout particulier pour les nouveaux bénéficiaires du RSA, afin d'éviter leur ancrage dans le dispositif. Ce principe de réalité concerne aussi le contrôle plus effectif des indus et, en particulier, des fraudes du RSA, mais aussi des autres prestations sociales accordées par le Département. Cela correspond à ce que je demande depuis trois ans. Il faudrait aussi que ces autres prestations figurent au nouveau PDI. Un troisième principe de réalité nous amène à considérer la gouvernance territoriale du PTI, avec la participation plus active d'élus territoriaux lors des conférences territoriales d'insertion.

Chers collègues, l'insertion de qualité est indispensable pour la cohésion sociale d'une société en difficulté, de plus en plus individualiste et éclatée, de plus en plus diverse. Notre société est devenue le terreau fertile de comportements antisociaux. Une insertion de qualité consiste aussi à réarmer nos travailleurs sociaux, lesquels sont conduits à s'interroger. Il faudrait une gestion pour juger toutes les allocations de solidarité accordées par le Département, et ce serait ainsi que celui-ci serait réarmé. Il conviendrait d'accorder davantage à celles et ceux qui ont des droits, mais seulement à celles et ceux-là. Il est également primordial de promouvoir les réussites individuelles en matière d'insertion. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Il me semble que la présentation que vient de nous livrer le Président Costes est exhaustive. Souhaitez-vous intervenir ?

Mme KHERKHACH. – Je m'attendais à ce qu'un diaporama soit projeté simultanément à cet exposé, mais ce n'est pas grave, étant donné que la Commission en a déjà eu connaissance.

M. le PRÉSIDENT. – Oui, l'objet consistait simplement à gagner du temps.

Mme KHERKHACH. – Permettez-moi tout d'abord de saluer le travail de toutes celles et tous ceux qui ont participé de l'élaboration de ces nouveaux PDI et PTI. Je sais que ce travail a été mené sur la base d'une concertation élargie, avec la participation d'un grand nombre d'acteurs du monde de l'insertion sociale et professionnelle : associations, travailleurs sociaux et beaucoup d'autres. C'est un travail de qualité qui a été fourni, comme en atteste la présentation. Par exemple, nous constatons que les fiches-actions ont été conçues sur la base d'un travail important pour lequel je vous salue. Je fais de même pour la présentation dont nous avons bénéficié au sein de la Commission et qui a fait l'objet d'une Commission spécifique. Je remercie en particulier Sophie Borderie de l'avoir organisée ainsi. Enfin, je félicite Michel Lerbour pour la présentation de qualité qui nous avait été faite à ce moment.

La situation des Lot-et-Garonnais et des bénéficiaires du RSA dans notre territoire nous invite, me semble-t-il, à passer à l'action rapidement. Certes, des initiatives et actions sont lancées, mais je ne suis pas persuadée que chacun se rende compte du caractère urgent de la situation dans laquelle se trouvent ces personnes. Elles sont de plus en plus fragilisées et précaires. J'aimerais donc revenir sur l'hétérogénéité des publics bénéficiaires du RSA. Pour un quart d'entre eux, ils sont âgés de moins de trente ans et cette proportion est excessive. Par ailleurs, un autre quart est réparti dans la tranche de plus de 50 ans. 46 % sont des personnes seules, et 33 % sont en situation de monoparentalité. En outre, la proportion, parmi les bénéficiaires, de femmes seules avec enfant(s) en bas âge a augmenté de 48 %.

Ces éléments démontrent que nous devons passer à l'action rapidement, mais aussi différemment. Tel est le parti que j'ai décidé de prendre pour cette intervention, notamment en me demandant comment passer à l'action. Au préalable, je tiens à souligner que je m'inscris dans les propos tenus par Pierre Costes visant à rompre avec l'assistanat. Oui, il faut que nous aidions ces personnes qui sont bénéficiaires du RSA à sortir de cet assistanat. Pour ce faire, nous devons les encourager à être replacés au cœur même de leur parcours d'insertion, dans la logique du contrat d'engagement réciproque que nous avons évoqué dans le cadre de la Commission. Ce contrat vise à inciter les parcours d'autonomisation, étant entendu qu'à un moment donné, nous devons accompagner les bénéficiaires du RSA. Pour ce faire, et comme vous l'avez indiqué vous-même, il faut envisager des actions de formation vis-à-vis de nos travailleurs sociaux, mais aussi prendre un peu de distance par rapport aux postures d'empathie et mettre au point un travail d'accompagnement pour qu'il soit le plus efficace possible en termes de retour à l'emploi qui est bien l'objectif.

Je crois aussi beaucoup aux actions de remobilisation et redynamisation professionnelles sous des formats collectifs. Il me semble que nous n'avons pas encore exploité toutes les pistes en matière d'insertion, alors qu'il en reste certaines qui sont intéressantes. Vous savez ce qui est fait par rapport à la Garantie jeunes, laquelle se traduit par des mises en relation directe avec des entreprises,

après des passages sous la forme de regroupements collectifs. Ce dispositif me paraît fondamental pour privilégier les parcours d'insertion. Mais, comme l'a souligné Pierre Chollet, l'insertion suppose aussi de poursuivre la vigilance vis-à-vis des fraudes. Madame Borderie, nous ne prétendons pas que rien n'a été fait en la matière, mais nous avons conscience que les moyens sont insuffisants. Nous devons donc rester vigilants.

En matière d'incitation au retour à l'emploi, Pierre Costes a eu raison de nous rappeler que 47 % des bénéficiaires du RSA sont inscrits dans le dispositif depuis plus de trois ans. Pour ma part, je souhaiterais mettre l'accent sur la majorité d'entre eux, c'est-à-dire les 53 % qui sont dans le dispositif depuis moins de trois ans. Il me semble que les actions de remobilisation doivent être menées pour tous les allocataires, mais plus encore pour cette dernière catégorie, c'est-à-dire pour les nouveaux entrants dans le dispositif. Il faut en effet éviter qu'ils ne s'inscrivent durablement dans le RSA. Parmi ce public, il me semble que les bénéficiaires du dispositif depuis moins de trois ans nourrissent aussi une demande forte, comme nous en avons parlé au sein de la Commission, avec Mme Gonzato-Roques. En l'occurrence, ces derniers attendent des propositions d'emploi et, bien entendu, ne se complaisent pas tous dans cette situation d'assistanat ou d'aide sociale. Leur objectif consiste au contraire à en sortir et d'accéder à un emploi. C'est pourquoi nous devons muscler nos politiques d'accompagnement socioprofessionnel en leur direction.

Je crois aussi que l'insertion doit être placée sous le signe de l'innovation, d'autant plus que nous disposons de budgets permettant de le faire, en particulier celui qui est alloué par le FSE dans l'axe de l'inclusion. Pour autant, il existe à mon avis un point de vigilance à avoir par rapport à l'innovation et ne pas imaginer que les associations se rapprocheront systématiquement ou naturellement vers le Conseil départemental pour déposer des dossiers. Il reste donc un travail de promotion à mettre en œuvre à l'attention de ces associations, afin de les inciter à porter des actions innovantes en matière de retour à l'emploi, sur la levée des freins périphériques et en termes d'entreprenariat social. J'estime que nous ne sommes pas suffisamment forts de proposition dans ce domaine.

Madame la Présidente de la Commission, je souhaiterais attirer votre attention sur l'innovation.

M. le PRÉSIDENT. – Madame Kherkhach, je ne voudrais pas vous presser, mais je vous invite à être plus synthétique.

Mme KHERKHACH. – Je conclus, Monsieur le Président, avec ce point qui est important. Madame Borderie, je vous ai adressé des propositions et j'espère qu'elles recevront un avis favorable de votre part. Celles-ci visent à continuer le travail vis-à-vis des associations, afin de les rencontrer, de mieux connaître leurs besoins de développement, de les inciter à porter des projets ambitieux et innovants. Il s'agit aussi de tenir une Commission, comme je l'ai proposé au Conseil d'agglomération d'Agen, mais aussi des Commissions au sein de nos quartiers prioritaires. Vous avez également mentionné ces nouveaux quartiers prioritaires par rapport à la politique de la ville. Il faut encourager ces partenariats entre le Conseil départemental et les Agglomérations et, par chance, justement, le Conseil départemental est signataire du contrat de ville, au même titre que les Agglomérations sont signataires du PDI et du PTI.

Enfin, nous attendons les propositions que vous nous ferez pour ces quartiers prioritaires. L'actualité a mis un éclairage particulier sur ces quartiers et nous devons continuer à rester toutes et tous vigilants. Il nous faut garder une attention accrue quant à ce qui peut se passer dans ces quartiers. De même, il importe que les rencontres aient lieu aussi dans des quartiers emblématiques, tels que Montanou, qui concentrent plusieurs difficultés particulières et impressionnantes.

Il me reste à formuler l'avis de notre groupe. Après des débats animés, nous avons décidé que nous voterons pour ce rapport. Je vous remercie.

M. COSTES. – Je vous remercie, Madame Kherkhach, d'avoir déroulé le PDI et le PTI, de sorte que nous n'avons plus besoin de le faire.

M. CHOLLET. – J'ignore si mon intervention apportera du crédit à ce discours initial, mais je voudrais souligner que le Lot-et-Garonne est passé de deux à sept quartiers prioritaires. Monsieur le Président, lorsque vous serez au Sénat, je vous saurais gré de rappeler que notre Département est pauvre. Ainsi, gardons en tête cette carte qui figure au diagnostic partagé, en page 10 de ce rapport qui est intéressant. Il se trouve que le taux de pauvreté localisée est représenté en noir pour le Lot-et-Garonne, alors que Bordeaux et toute la côte sont largement mieux placés, donc moins touchés par la pauvreté.

M. le PRÉSIDENT. – C'est toutefois une représentation proportionnelle.

M. CHOLLET. – Certes, mais notre Département n'est pas aidé. En effet, le Conseil régional diminue malheureusement les crédits de formation qu'il alloue aux structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique). Vos services, Monsieur le Président, le savent bien et, précisément, cet arrêt est catastrophique. Ainsi, des moyens sont donnés à des Agenais et Lot- et-Garonnais pour qu'ils essayent de se remettre sur le chemin du retour à l'emploi. Or, malheureusement, les crédits qui permettent d'accéder à une formation nécessaire à ce retour à l'emploi sont coupés. Je recommande donc de dénoncer la Région à ce sujet.

Du reste, la comparaison chiffrée est assez éloquente. D'un budget supérieur à 78 000 euros en 2014, nous sommes tombés à 42 000 euros. Ainsi, le nombre de bénéficiaires est passé de 112 l'an passé à 42 cette année, de même que les 20 000 heures de formation ont été réduites à un peu moins de 5 000 heures. Autrement, si les dispositifs favorisant l'insertion ne sont pas couplés à des dispositifs pour la formation, du fait du retrait de la Région, cela revient en quelque sorte à prêter une voiture sans moteur, c'est-à-dire à ne pas avancer.

M. le PRÉSIDENT. – Je propose que nous concluions sur le sujet. Monsieur Chollet, je suis étonné que la Région se retire des crédits alloués à l'IAE. Est-ce réellement une décision de la part du Conseil régional ou est-ce une diminution du nombre de dossiers ?

M. CHOLLET. – J'ai évoqué uniquement les crédits en lien avec la formation.

M. le PRÉSIDENT. – Certes, mais je n'ai pas reçu l'information selon laquelle la Région aurait décidé de réduire ses budgets consacrés à la formation. Au contraire, il s'agit d'une compétence bien définie.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie pour votre intention de vote, ainsi que pour le « débat animé » auquel vous avez fait allusion. Je souhaite pour ma part saluer les promoteurs de ce dossier, tant les élus que les services du Département. Le sujet s'avère complexe et difficile, mais nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur des moyens supplémentaires grâce au FSE. Nous avions pris cette décision politique il y a un an, consistant à intégrer le FSE, et j'espère que cela se retrouvera dans la gestion du dossier.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT. – Nous pouvons passer au dossier suivant, à propos duquel Marie-France Salles va nous démontrer sa capacité phénoménale en matière de synthèse.

RAPPORT N° 1007

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT

Rapporteur : Mme SALLES. – Merci, Monsieur le Président. Le rapport précédent, concernant la politique du logement et de l'habitat, avec les enveloppes d'investissement et de fonctionnement, comporte des actions qui s'inscrivent dans le cadre du PDH, actions que nous avions validées lors de l'examen du budget 2012. Je pourrais être particulièrement synthétique en vous disant que le rapport d'aujourd'hui consiste simplement à ajuster des crédits, tant pour les actions relatives au logement social que pour le parc privé. Ces ajustements proposés sont liés à l'avancement des programmes. Vous savez en effet que les bailleurs sociaux sont parfois confrontés à des retards par rapport à la programmation ou, au contraire, des avancées plus rapides que prévu. C'est pourquoi il est nécessaire d'adapter les autorisations de programme et les crédits.

Cependant, tout en m'efforçant de rester synthétique, je souhaiterais prendre une ou deux minutes, Monsieur le Président, pour faire le point sur l'une des actions, laquelle figure d'ailleurs au présent rapport. Elle nous conduit à demander à l'Assemblée de valider un avenant au PIG (Programme d'Intérêt Général) « Habiter ++ ». Ce PIG répondait à notre politique volontariste en matière de logements, dans l'objectif notamment de participer à une contribution auprès de propriétaires privés et occupants, dont les revenus sont modestes ou très modestes. En mai 2013, nous avons signé une convention avec l'État, pour ce programme qui est destiné à ces propriétaires. Il avait alors pour particularité de n'être appliqué que dans les territoires hors OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat). Il répondait aussi à notre souci d'équité envers nos concitoyens, car nous souhaitions que l'ensemble des Lot-et-Garonnais puisse bénéficier d'améliorations concernant les logements. Nous avons tout de même restreint les catégories de travaux, dont ceux qui étaient subventionnés par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) comme par les collectivités, pour la rénovation thermique des logements et/ou pour l'adaptation à la perte d'autonomie. J'insiste d'autant plus sur ce point que je viens d'entendre les propos tenus par Pierre Chollet au sujet de l'APA. À propos de subventions, notre régime était intéressant, étant donné que l'ANAH pouvait subventionner jusqu'à 50 % des travaux et que notre contribution pouvait s'élever jusqu'à 1 200 euros.

Lorsque nous avons signé cette convention avec l'État, nous avions fixé des objectifs pour 36 mois, durée qui correspond à celle de ce programme, ainsi que pour 840 dossiers agréés et subventionnés. En pratique, 660 dossiers relèvent du domaine de l'énergie, et 168 dossiers du domaine de l'adaptation. Nous avions alors conscience que le deuxième volet était moins concerné par cette convention que les travaux visant la réduction des consommations d'énergie.

Alors, Monsieur le Président, quel est le bilan après 29 mois d'exécution de ce programme ? Au 1er novembre 2015, 868 dossiers ont été agréés et notifiés. Par conséquent, l'objectif que nous nous étions fixé est déjà dépassé. S'ajoute une cinquantaine de dossiers instruits, qui remplissent les conditions et pour lesquels les propriétaires attendent une réponse favorable. Sur ces 868 dossiers, notre surprise découle surtout des dossiers agréés à l'adaptation, puisque nous avons atteint le nombre de 220 dossiers, alors que l'objectif final était de 170. S'agissant des dossiers sur le thème de l'énergie, l'objectif n'est pas encore tout à fait atteint, mais il devrait l'être dans les mois qui viennent.

Outre ces objectifs quantitatifs, nous avions défini des buts à atteindre en termes de publics visés et d'économies locales. Sachez que nous avons réussi à toucher les publics que nous avions ciblés. Parmi les propriétaires ayant déposé des dossiers, 83 % ont des revenus très modestes. Ayant signé la convention en votre nom, Monsieur le Président, précisément en mai 2013, je considère que les objectifs que nous avions fixés sont respectés.

Mes chers collègues, sachez aussi que l'impact sur l'économie locale est très important. En ces temps difficiles pour l'économie lot-et-garonnaise, notamment dans le secteur du bâtiment, le montant des travaux commandés à ce jour dans le cadre de ce PIG s'élève à environ 12,7 millions d'euros. De ce point de vue aussi, nous avons répondu à l'attente des entreprises du bâtiment en Lot-et-Garonne, étant donné que 98 % de celles qui ont été retenues pour la réalisation des travaux sont implantées dans notre département. Là encore, les objectifs que nous nous étions fixés sont atteints.

Ces résultats ont pu être obtenus grâce au travail très conséquent des uns et des autres et, notamment, grâce à la collaboration entre les services de l'État et ceux de notre collectivité. Le travail a été intense et, à ce titre, je remercie les agents concernés du service consacré au logement, en particulier sa Directrice, pour leur mobilisation et leur collaboration efficace avec les services d'ANAH. Je n'oublie pas de remercier notre prestataire, le PACT 47, d'autant plus qu'aucun de nous, ici, n'ignore l'importance du travail d'animation. Si ce volet n'est pas effectif, les dossiers peuvent ne pas être transmis. En définitive, le succès de ce projet est la résultante de ces différents efforts fournis.

Cela dit, ce succès est lié aux besoins. Ainsi, si les améliorations de logements dans le domaine énergétique et du point de vue de l'adaptation n'étaient pas réelles, je suppose que les objectifs n'auraient pas été dépassés ce 1er novembre 2015.

Je tenais à faire part de ces points et éléments à l'ensemble de notre Assemblée, étant entendu qu'ils ne figurent pas au rapport. Il me semble tout à fait souhaitable que chacun de vous soit informé. Pour abonder dans le sens de votre intervention, Monsieur Chollet, je crois opportun de reconnaître que ce programme a permis à des personnes âgées, dont les revenus sont modestes ou très modestes, d'obtenir ces financements et de n'avoir un reste à réaliser qui n'est qu'infime. Parallèlement, il a été possible de financer des travaux visant l'adaptation de leurs logements, de sorte que ces personnes âgées ont pu demeurer à domicile et que nous pouvons être en totale conformité avec les orientations de notre schéma gérontologique.

C'est la raison pour laquelle nous nous tournons vers vous, en vous demandant de valider la signature de l'avenant. Dans la mesure où l'ANAH a obtenu les crédits supplémentaires auprès du Préfet de Région, nous pourrions augmenter et porter l'objectif de 840 à 1 000 logements. Ce PIG « Habiter ++ » serait ainsi terminé et nous pourrions valider l'enveloppe supplémentaire en investissement (150 000 euros en plus) comme en fonctionnement, ainsi que le budget complémentaire des 20 000 euros destinés à notre prestataire. Ainsi, nous pourrions financer l'accompagnement du PACT 47.

Je vous informe que je ne participe pas au vote de ce rapport.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie, Marie-France Salles. Il me semble que ce dossier recueille un consensus, ce dont je remercie notre Assemblée. Il est vrai qu'il s'agit d'un bon dossier et je salue la Présidente qui suit le dossier avec beaucoup d'attention.

VOTE : Le rapport est adopté.
Pour : 41; Mme Salles ne prend pas part au vote.

M. le PRÉSIDENT. – Avant que nous n'examinions le rapport suivant, je souhaite préciser à Pierre Costes que le chenil de Caubeyres revient à 1,10 euro par habitant. Ce tarif est fort éloigné de la comparaison qui a été établie par ce dernier.

COMMISSION ÉDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES

RAPPORT N° 5004-4002

POLITIQUE EN FAVEUR DES COLLEGIENS.

Rapporteur : M. LACOMBE. – La politique en faveur des collégiens, qui est conduite par le Département, constitue l'une des compétences majeures de la collectivité confortées par la loi NOTRe. Cette compétence est par ailleurs une priorité du programme mis en œuvre depuis le dernier renouvellement départemental par la majorité départementale.

Notre programme d'actions, dans ce domaine, est articulé autour de quatre axes distincts le premier visant l'amélioration de la qualité de l'accueil des élèves, à travers le programme pluriannuel d'investissement qui concerne l'entretien, la rénovation et la mise en accessibilité des bâtiments. Le budget consacré au huitième programme, voté en 2012, s'élève à 20,3 millions d'euros, étant entendu que 6,2 millions d'euros en moyenne ont été investis chaque année depuis 2008. En outre, 8,31 millions d'euros seront investis durant une période de neuf ans pour la mise en accessibilité de tous nos collèges.

Le deuxième axe tend à l'amélioration des conditions d'enseignement, en particulier à travers la mise en place d'un projet numérique ambitieux dans tous les collèges. 2015 a été l'année de l'expérimentation de l'équipement en tablettes pour les élèves de cinquième au collège Ducos du Hauron, dont il conviendra de tirer le bilan. Par ailleurs, le Département offre des parcours éducatifs, culturels et artistiques destinés à l'ensemble des collégiens, tout au long de leur parcours scolaire, avec la convention éducative. L'année 2015 a constitué une étape importante dans la généralisation de l'appel à projets, puisque nous sommes passés de 13 collèges en 2014 à 22 cette année. L'appel à projets augmente la lisibilité pédagogique dans les collèges, ainsi que la visibilité budgétaire pour le Département.

En troisième axe, il s'agit d'améliorer les conditions de fonctionnement des services de restauration scolaire, ce dans le cadre de notre programme « Du 47 dans nos assiettes ». Cette politique porte sur toute la chaîne, de la commande publique à la consommation finale par l'élève, en passant par la fourniture de produits, l'amélioration de la qualité des repas, la fourniture locale autant que possible, la lutte contre le gaspillage alimentaire qui donne de beaux résultats et l'harmonisation des tarifs de restauration pour tous les collégiens. Telles sont les actions essentielles du programme que Raymond Girardi, dans quelques instants, approfondira.

Le dernier axe porte sur l'organisation à venir du service des transports scolaires, dans le cadre du transfert prévu par la loi NOTRe. Dès les élections régionales passées, ce sujet deviendra prioritaire, en associant autant que possible les agents du service des transports scolaires, lesquels réalisent un très bon travail de proximité auprès de nos enfants et qui ont une connaissance parfaite du réseau, ainsi que de ses complexités.

Les différents axes de cette politique éducative trouvent leur déclinaison dans le rapport 5004 qui vous est proposé. Je vous remercie.

Mme DUCOS. – Monsieur le Président, chers collègues, je souhaiterais simplement exprimer une observation à propos de la convention éducative. Nous sommes en accord avec le travail accompli au sein de la Commission en charge de l'éducation et des transports scolaires. Cependant, nous tenons à soulever un point et à rappeler qu'il est nécessaire que le collégien reste au centre des accompagnements, au-delà des délibérations en faveur des collèges.

L'insécurité, le harcèlement et les actes de violence existent malheureusement au sein des collèges. Des cas précis ont été communiqués. L'accent doit être mis dans le cadre de la citoyenneté de la convention éducative sur les situations de terrain auxquels nos enfants peuvent être confrontés : racket, harcèlement, violence verbale ou physique, chantage, drogue, c'est-à-dire tous ces événements que nous observons dans les établissements, hélas.

Le Gouvernement lui-même vient d'initier une campagne anti-harcèlement en milieu scolaire. Il serait regrettable que la convention éducative n'intègre pas l'insécurité. La lutte et la prévention contre la violence au collège doivent être des priorités. C'est pourquoi, conformément à ce qui a été évoqué dans le cadre de la Commission, nous considérons que l'accompagnement des élèves doit évoluer. La sécurité des collégiens devra faire partie intégrante du texte de la convention éducative 2016. Nous espérons donc participer à un travail en concertation sur l'évolution des priorités et objectifs d'une convention revue et corrigée au plus près des réalités et des problèmes du terrain. Je vous remercie.

M. LACOMBE. – Effectivement, ce sujet a été évoqué par la Commission en charge de l'éducation. Par ailleurs, je remercie les membres qui siègent au sein de cette instance pour l'atmosphère de travail qui est tout à fait satisfaisante. Je confirme que tous les aspects de la citoyenneté seront intégrés, sous différentes formes, à la future convention éducative, telle que nous la prévoyons. Plus largement, le débat portera sur le fait de centrer cette convention sur le collégien, étant donné que les autres élèves, notamment du primaire, ne relèvent pas directement de notre compétence. C'est pourquoi nous nous attellerons au ciblage de la convention éducative sur le public des collégiens, notamment en intégrant les différents volets de la citoyenneté qui ont été évoqués par la Commission.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie, Nicolas Lacombe, pour cette présentation, ainsi que nos collègues pour leurs interventions.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

M. le PRÉSIDENT. – Aujourd'hui, nous allons avoir une démonstration supplémentaire de la capacité de Raymond Girardi à synthétiser un dossier, bien que la question ici traitée, c'est-à-dire le label « Du 47 dans nos assiettes » revêt une grande importance. Nos compétences en matière économique, comme en matière agricole, sont réduites, mais le Département conserve un rôle et une capacité d'animation de proximité qui sont cruciaux. Sans dépenser des budgets considérables, notre partenariat avec le Conseil régional augure de beaux projets qui pourront être développés dans l'avenir, au service de notre agriculture et de notre économie.

M. GIRARDI. – Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il est effectivement possible de présenter un dossier majeur et important sans être très long. Je vais donc m'y attacher. Pour autant, je souhaiterais prononcer quelques mots en guise d'introduction. Vous venez d'entendre un Président de Commission heureux, Nicolas Lacombe, qui s'est vu conforté dans ses compétences par la loi NOTRe. Vous allez entendre un Président de Commission pas très heureux ni très content, en raison des compétences qu'il voit fortement réduites.

Une session de DM 2 représente toujours un exercice délicat, étant donné qu'elle est avant tout consacrée aux derniers ajustements budgétaires des choix arrêtés dans le cadre du budget et de la DM 1. Cela dit, nul besoin d'une multitude de dossiers en DM 2 pour qu'elle soit importante. Si, de fait, ces dossiers sont en nombre restreint, c'est sans doute parce que le budget a été sérieusement élaboré et parce que la DM 1 a été bien réalisée. Aujourd'hui, justement, il s'avère que nous n'avons pas une pléthore de dossiers à examiner. Et ce n'est pas forcément parce que le Département

travaillerait moins ! Ce nombre raisonnable de dossiers démontre donc, s'il en était besoin, la pertinence de nos prévisions, tant dans le domaine de l'agriculture qu'en matière d'environnement. N'oublions pas que notre Commission est consacrée certes à l'agriculture, mais aussi à la forêt et à l'environnement.

Les prévisions et choix du Département ont su répondre globalement (je le pense sincèrement) aux attentes de nos partenaires et, plus généralement, du monde agricole. Néanmoins, cette année, les agriculteurs ont souffert durement, plus particulièrement pour certaines productions. En outre, les éleveurs ont été conduits, à plusieurs reprises, à faire entendre leur légitime inquiétude, aussi bien à l'échelle nationale qu'au niveau local. Le Département s'est fait l'écho de leur détresse et de leur détermination. Le Président, et moi-même à titre personnel, avons également interpellé directement le Gouvernement, à Paris, ainsi que le Préfet. Nous avons alerté les autorités publiques, dès cet été, quant aux conséquences désastreuses d'un épisode de canicule, lequel a fortement amplifié les conséquences de la sécheresse qui avait déjà sévi depuis la deuxième moitié du mois de juin.

L'irrigation constitue un dossier plus que jamais stratégique et indispensable, à la vue de cette année agricole. Il est utile de rappeler que le but premier de la production agricole consiste à nourrir les habitants. Les agriculteurs remplissent donc une fonction nourricière qu'il nous faut défendre. En la matière, des solutions existent et commencent à être mises en œuvre. Nous devons renforcer nos efforts afin d'accompagner les agriculteurs dans leurs projets de développement, notamment en ce qui concerne l'irrigation. Il faut aussi aller plus loin et plus vite en innovant, dans un esprit de concertation, et nous devons avoir conscience que l'eau sera certainement l'une des ressources les plus convoitées dans les années à venir.

Un plan de développement des retenues collinaires, intégré harmonieusement au sein d'un environnement préservé, doit être développé tout en augmentant très sensiblement les capacités de stockage. Tel est peut-être le cas du barrage de Charlas que nous avions évoqué dernièrement. Cela dit, restons pour le moment en Lot-et-Garonne. Il en est de même pour le soutien aux Syndicats qui entretiennent les bassins versants, afin d'assurer véritablement la sécurisation et la pérennité de l'approvisionnement en eau.

Or, la loi NOTRe vient bouleverser les capacités traditionnelles des Départements à soutenir l'agriculture et les agriculteurs. Cette loi étant passée, nous devrons nous en accommoder, mais il est d'ores et déjà certain que je ne reviendrai pas sur les orientations majeures que nous avons établies, ici, depuis de nombreuses années pour le département de Lot-et-Garonne. Je suis particulièrement attaché à des régimes qui ont démontré leur efficacité comme le soutien à la réalisation des abris et des serres. Pour votre information, une serre représente six emplois à temps plein à l'année par hectare. Mais cela représente aussi 1 million d'euros investis par hectare. Ce développement peut donc, à lui seul, représenter une usine importante qui est construite en Lot-et-Garonne tous les ans.

Je n'oublie pas l'importance de l'accompagnement des jeunes agriculteurs pour leur installation et les investissements nécessaires. Sans notre intervention, il leur serait parfois difficile de passer le cap des premières années du fait de la lourdeur au quotidien des emprunts et charges. Il faut reconnaître que le Département, grâce à sa contribution, allège l'impact des difficultés premières. Je m'engage donc ici pour que les spécificités lot-et-garonnaises soient reconnues et pour qu'elles soient aidées à hauteur de la plus-value qu'elles génèrent pour l'économie du département et de la région.

Nos possibilités d'interventions ont désormais strictement limitées et particulièrement encadrées. Aux grandes Régions, a été attribué le plein exercice de la compétence de l'économie et des secteurs d'interventions, dans lesquels s'inscrivent les soutiens à l'agriculture. Certes, les Départements conserveront la possibilité sous condition d'accompagner les filières, mais ce soutien ne pourra pas compenser l'action déterminante qui est actuellement déployée par le Département pour ces secteurs d'activité qui sont essentiels au Lot-et-Garonne. C'est pourquoi nous devrons obtenir des engagements clairs et fermes de la part du futur exécutif de la Région, quel qu'il soit d'ailleurs, afin que cette collectivité prenne le relais des politiques de soutien départemental stratégique à l'agriculture lot-

et-garonnaise, à moins que, par convention, le Département puisse continuer d'exercer ces politiques en lien avec la Région.

En tant que Vice-Président et aux côtés du Président Pierre Camani, je veillerai personnellement à ces questions et je me battrai avec détermination afin que l'agriculture lot-et-garonnaise puisse continuer de bénéficier de l'accompagnement des collectivités auquel elle peut justement prétendre. Car, si notre agriculture est belle et performante, elle doit le rester. Nous sommes le premier producteur de prunes à pruneaux, de kiwis, de fraises y compris hors sol, de noisettes et de tabac. Mais saviez-vous que notre département était également le premier producteur français d'aubergines, de poivrons et de piments ? En outre, le Lot-et-Garonne se situe en deuxième position de la production de cresson, ainsi qu'au troisième rang pour la mâche, la laitue et les choux de Bruxelles. Enfin, le Lot-et-Garonne est unique en France du point de vue de la polyculture. L'agriculture participe de l'identité de notre beau département. Elle constitue le fondement de la ruralité vivante et moderne, laquelle fait notre force. Il s'agit en effet d'un atout exceptionnel pour l'avenir.

Aujourd'hui, à l'occasion de cette DM 2, je vous propose deux rapports. Outre le classique rapport sur la DSP « santé animale et hygiène alimentaire », qui n'appelle pas d'observation particulière de ma part, nous présentons un dossier concernant l'élaboration d'une cellule technique d'appui au développement de notre programme de restauration collective, ainsi que la création d'un label « Du 47 dans nos assiettes ». Dans le cadre du dossier qui va vous être présenté dans quelques instants, nous avons conclu de beaux partenariats, avec Arbio notamment. Il faut les poursuivre et les renforcer, mais aussi en imaginer de nouveaux. Nous saurons être innovants, ce dans l'intérêt des lot-et-garonnais, de notre cadre de vie de tous les jours et de notre territoire.

Pour conclure cette présentation générale, je souhaiterais souligner l'excellent climat de travail qui règne au sein de la Commission en charge de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement. Nos débats se révèlent constructifs. J'espère qu'il en sera de même pour la suite, ce dont je ne doute d'ailleurs pas.

Voilà, Monsieur le Président. Je crois avoir été assez bref.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie, Raymond Girardi. Je suggère maintenant que nous abordions rapidement, de manière synthétique, les deux rapports inscrits à l'ordre du jour, sachant que les débats éventuels concerneront ce nouveau label « Du 47 dans nos assiettes ».

RAPPORTS N° 7006 ET 4003

DEVELOPPER L'ECONOMIE AGRICOLE EN PRIVILEGIANT LES CIRCUITS COURTS DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE : LABEL « DU 47 DANS NOS ASSIETTES »

Rapporteur : M. GIRARDI. – Monsieur le Président, vous avez pointé l'importance de ce dossier et, encore une fois, ce n'est pas parce qu'il est effectivement très important que nous y consacrerons une heure.

Le Lot-et-Garonne est caractérisé par la conjugaison d'éléments majeurs :

- la production agricole locale que je viens de décrire et qui représente une richesse unique en France ;
- la restauration collective de nos collèges qui relève directement de notre responsabilité, ainsi que toutes les autres restaurations collectives, par exemple pour les écoles primaires ;
- la qualité des produits, tant en agriculture biologique, que conventionnelle et raisonnée.

De fait, ce dossier est le fruit d'un travail mené durant plusieurs années, étant entendu que nous étions liés aux codes des marchés pour pouvoir en attribuer plusieurs. Il a donc fallu que nous réfléchissions à la façon d'articuler les différents aspects. Un arrêté ministériel récent nous simplifie désormais la tâche et permet d'introduire d'autres éléments que le prix pour retenir un marché. Un pas important a ainsi été réalisé.

En outre, une consultation auprès des agriculteurs ou organisations de producteurs a été réalisée afin d'évaluer s'ils étaient intéressés. Les réponses se sont avérées très nombreuses et, en l'occurrence, nous en avons reçu 77 positives pour tous les domaines de production du Lot-et-Garonne. Nous en concluons que ces agriculteurs et organisations de producteurs sont prêts à travailler directement avec nous. Bien sûr, cette consultation a été menée avec l'ensemble des collèges du département et grâce à plusieurs initiatives. Un appel à projets a été lancé, auquel cinq collectivités ont répondu. Force est de constater une évolution et un enchaînement d'événements, de sorte que nous pouvons affirmer aujourd'hui que nous avons fait avancer le dossier.

À travers la délibération qui vous est proposée, il s'agit de prendre acte du document, de poursuivre le programme départemental de restauration collective et la bel intitulé « Du 47 dans nos assiettes », et de créer une cellule technique dédiée au développement de l'approvisionnement. Il est vrai que, si des personnes ne travaillent pas concrètement sur le terrain pour établir le lien entre les producteurs et les structures qui produiront la restauration collective, la mission sera compliquée.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie, Raymond Girardi. Ce dossier fait consensus et vous l'avez bien résumé. Nous avons la chance, en Lot-et-Garonne, de disposer d'une multiplicité de cultures, aussi diverses qu'extraordinaires. Notre agriculture est donc une force. Autant la valoriser, notamment à travers les compétences qui ne nous sont pas octroyées directement depuis que la compétence générale nous a été supprimée, mais que nous pouvons exercer à travers la compétence générale de proximité. Celle-ci nous permet, en innovant, dans une volonté de performance et sans empiéter sur les compétences des autres collectivités, de soutenir notre économie locale.

Il est en effet important de développer cette économie agricole circulaire. Les circuits courts permettent d'améliorer la rentabilité des exploitations, étant donné que les intermédiaires sont moins nombreux. De plus, ils contribuent au maintien des petites et moyennes exploitations qui, souvent, sont pourvoyeuses de ces productions locales. Il est indéniable qu'elles font la richesse et la diversité de notre département.

Je laisse la parole à Marcel Calmette, puis à Sophie Gargowitsch, cette dernière étant concernée en tant que Présidente de la Commission du développement durable.

M. CALMETTE. – Monsieur le Président, mes chers collègues, je m'associe pleinement aux propos tenus par Raymond Girardi au sujet de l'agriculture. Ce dernier a évoqué le renforcement des ressources en eau. Certes, nous sommes au fait de ce grand projet, qui est lointain au plan géographique et qui prendra beaucoup de temps. Pour ma part, je n'oublie pas les agriculteurs qui attendent aujourd'hui des solutions en lien avec différentes petites rivières, dont le Dropt, la Lède et la Séoune. Nous avons besoin de réalimenter ces cours d'eau et de renforcer les réalimentations. Or, je considère que ces opérations à mener tardent trop. Je souhaiterais un coup d'accélérateur sur la réalisation de réserves d'alimentation.

Par ailleurs, dans sa volonté à résumer le rapport, Raymond Girardi n'a pas dit un mot sur l'élevage. Si certaines productions, en Lot-et-Garonne, sont en développement, en particulier celle du poulet et d'autres qui émanent de structures locales, il me semble que l'élevage, notamment bovin, est en train de régresser très fortement. C'est notamment le cas sur les coteaux et cela pose un problème en termes de valorisation de ce territoire, étant donné que l'élevage bovin est le seul à pouvoir y être développé. Je suggère par conséquent que nous menions une réflexion avec les organisations professionnelles, dans l'objectif d'endiguer ce recul de l'élevage au sein de notre département. N'oublions pas que le Lot-et-Garonne fut à proprement parler un département d'élevage et que cette

production fut une force pour l'économie locale. Je vous remercie.

Mme GARGOWITSCH. – Merci, Monsieur le Président. En effet, dans une logique de transversalité, la Commission du développement durable a examiné ce rapport concernant le label « Du 47 dans nos assiettes ». Nous y avons travaillé récemment et nous avons largement insisté sur le gaspillage alimentaire qui occasionne des pertes énormes, pour un montant avoisinant 900 000 euros. Aujourd'hui, les volumes gaspillés représentent environ 30 % de ce qui est acheté par le Département. Il est donc indispensable de nous pencher sur les produits utilisés dans nos collectivités et sur la manière dont ils pourraient être transformés. Nous devons aussi travailler sur l'économie circulaire et la valorisation des déchets.

Justement, telle est la politique mise en place par la Commission du développement durable. À l'instar de mes collègues Présidents d'autres Commissions, j'ai la chance de travailler avec deux membres de l'opposition qui se montrent ouverts à tous les débats et qui participent activement à nos réflexions. Je les remercie.

M. MOGA. – S'agissant de l'eau et des stocks d'eau, Raymond Girardi et moi siégeons au SMEAG (Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne) et nous avons discuté à propos du problème de l'alimentation. Il est vrai que le barrage de Charlas est un projet dont nous parlons depuis vingt ans, et je crois que nous en parlerons dans vingt ans encore. Actuellement, entre autres ouvrages dont nous disposons, le barrage de Gnioure alimente l'Ariège et la Garonne en particulier. Cette année, il a recueilli 12 millions de mètres cubes, contre environ 60 ou 70 millions de mètres cubes certaines années.

Cela dit, je m'adresse plutôt au Sénateur qu'au Président du Conseil départemental en évoquant des barrages tels que celui de l'Oule, avec ses 27 millions de mètres cubes, et celui du Cap de Long qui représente 55 millions de mètres cubes. Pourquoi, compte tenu de la convention relative aux barrages construits dans les années 50 et à leur gestion, n'imposerions-nous pas à EDF de lâcher, lors des périodes de sécheresse, une partie de ces réserves ? N'oublions pas que cette eau pourrait servir, simultanément, à produire de l'électricité. Cela occasionnerait un investissement qui serait nettement moins lourd que ceux qui sont consacrés à certaines centrales atomiques. Il devrait en effet être possible d'ajouter des conduites forcées vers les centrales de Pradière et Pragnères, à proximité du barrage de Gnioure, pour réellement produire de l'électricité et réalimenter tout le bassin de la Garonne. Il me semble que ce sujet mériterait d'être évoqué à votre niveau, Monsieur le Sénateur. La ressource appartient à tous les administrés et ces cours d'eau pourraient revenir à la Garonne, tout en servant à produire de l'électricité. Je vous remercie.

M. BILIRIT. – Pour répondre à cette demande, je voudrais signaler les contrats qui ont été passés avec EDF. Ce n'est que lors d'un renouvellement de contrat que des modifications peuvent être apportées. Effectivement, les nouveaux contrats passés avec EDF sur les propriétés de l'État, notamment sur le Lot et la Truyère, impliquent d'emblée la possibilité de réalimenter les cours d'eau en aval, ce sans compensation. Or, tel n'est pas le cas des anciens contrats qui concernent les grands barrages que vient de citer Jean-Pierre Moga et qui ne seront à renouveler que d'ici dix à quinze ans.

M. le PRÉSIDENT. – C'est aussi pour cette raison que le débat national, relatif au renouvellement des concessions qui sont à échéance, tarde. Il faut dire que ce débat doit être mené entre le Gouvernement, EDF et les différents acteurs, afin d'imposer, à l'occasion de nouvelles concessions, des actions d'intérêt général telles que celles que vous évoquez.

Marcel Calmette, je vous remercie d'avoir soulevé la question de l'élevage. C'est un vrai sujet, de surcroît récurrent, puisqu'il est abordé à chaque session. Je suis à l'écoute de toute personne qui connaîtrait la solution à cette problématique. En effet, nous sommes confrontés au marché international, en particulier celui du lait, et aux règlementations européennes. Bien sûr, il nous faut agir, mais ce sujet se révèle difficile au plus haut point. Il est vrai que l'élevage en Lot-et-Garonne est un

secteur d'activité qui souffre et qui se réduit. Cela entraîne une perte de productivité et de valeur ajoutée, mais aussi de qualité environnementale, troisième aspect que nous oublions trop souvent.

M. MERLY. – Monsieur le Président, je partage votre analyse. De fait, la place de l'élevage, notamment dans certaines zones quelque peu déshéritées, est essentielle. Mon cher Raymond Girardi, il me semble que cette question mériterait une séance de travail qui lui serait dédiée, convoquée à une date très prochaine, même si la solution ne réside pas totalement entre les mains du Conseil départemental.

Il n'empêche que l'élevage se traduit par des outils, notamment le marché aux bestiaux, et par un abattoir départemental. Pourriez-vous nous apporter des précisions à ce sujet, s'il vous plaît, étant donné que, sans abattoir dans le département, l'avenir de la filière, déjà largement compromis par différents éléments que nous pourrions mettre en avant lors de cette séance de travail, est encore plus pénalisé.

M. le PRÉSIDENT. – Alain Merly, vous disposez du même niveau d'information que nous. Vous savez donc que le dossier dépend du tribunal. Clairement, nous soutenons la Chambre d'agriculture dans sa démarche de reprise de l'abattoir, faute de repreneur privé. Si un repreneur privé se présentait, la Chambre se retirerait. Dans ce cas, la Chambre a entamé cette démarche, justement parce qu'il faut éviter la fermeture du dernier abattoir départemental. C'est bien dans cet objectif que nous soutenons la Chambre, comme en atteste le courrier que je signerai et que nous adresserons à cet organisme. Sachez que la Chambre ne nous demande pas d'engagement financier. Nous espérons donc que la décision du Tribunal de commerce, prévue le 2 décembre 2015, sera plus favorable que celle qui est appliquée actuellement.

M. MERLY. – Monsieur le Président, je cherchais précisément à comprendre le sens du soutien qui, visiblement, est moral.

M. le PRÉSIDENT. – Certes, il s'agit d'un soutien moral, mais pas seulement. En effet, plusieurs personnes, dont je fais partie, sont intervenues. Pour ma part, j'ai pu obtenir, auprès du Ministère, une ligne de 175 000 euros, spécifique pour ce dossier et pour la Chambre d'agriculture. De même, nous demanderons à la Région que ce dossier soit particulièrement soutenu, dans le cadre des compétences qui nous sont dévolues.

M. MERLY. – Pour le Lot-et-Garonne, qui est dépourvu de grandes infrastructures, ce point est capital.

M. le PRÉSIDENT. – Oui, bien sûr.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 7007

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN MATIERE DE SANTE ANIMALE ET D'HYGIENE ALIMENTAIRE RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DES LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES

Rapporteur : M. GIRARDI

M. le PRÉSIDENT. – Ce rapport annuel et habituel ne me semble pas devoir susciter de remarques particulières.

L'Assemblée prend acte du rapport.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous propose maintenant une courte pause.

La séance est interrompue de 12 h 20 à 12 h 30.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

M. le PRÉSIDENT. – Je laisse la parole à Jacques Bilirit, grâce auquel nous aurons droit à une présentation extrêmement synthétique.

M. BILIRIT. – Merci, Monsieur le Président. Je vais tâcher d'être concis, tout en explicitant les enjeux po intés pa r no tre Commiss ion. Au paravant, e n quelques s econdes, je so uhaite v ous transmettre quelques indicateurs économiques, bien que ceux-ci ne s oient pas très bons. Parmi les indicateurs les plus positifs, les chiffres d'affaires des entreprises affichent une augmentation, à raison de 1,5 %, durant les neuf derniers mois. Dans le domaine du tourisme, l'hôtellerie se porte plutôt bien et les résultats des neuf derniers mois se sont avérés satisfaisants, moyennant une hausse de 1,5 % du nombre de nuitées. En septembre 2015, par rapport au mois précédent, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué, soit une tendance intéressante qui reste toutefois à confirmer.

Parmi les in dicateurs pl utôt nég atifs, f orce est de con stater que le d éficit du c ommerce extérieur s'est creusé sur l'année. Dans la rubrique relative aux liquidations, redressements judiciaires et jugements d'ouverture en liquidation, nous remarquons que le nombre de redressements judiciaires a augmenté durant les neuf premiers mois. Au 30 juin 2015, par rapport à la même date en 2014, le nombre d'e mplois s alariés a baissé de 1 ,1 %, tandis qu e le nombre de d emandeurs d'emploi a augmenté de telle sorte que le taux de chômage à la fin du second semestre 2015 atteint 10,2 %, contre 9,9 % en Aquitaine et 10 % e n France métropolitaine. Par ailleurs, la navigation a baissé de 8 % au 30 septembre 2015, é tant entendu que les problè mes surven us su r la Ba ïse n'ont pa s favorisé ce secteur d'activité.

Concernant notre Commiss ion et l es enjeu x, je rap pelle que le socle de bas e de nos interventions repos e su r deux sc hémas, respe ctivement pou r le d éveloppement éc onomique et touristique, ainsi que sur les contrats-cadres signés avec des collectivités particulières. La légitimité de nos aides réside dans l'intérêt départemental des opé rations s outenues, ainsi q ue dans la c réation d'emplois et de nouveaux équipements, dans les rapprochements d'en treprises et dans les postulats pour une implication du Département.

Il con vient d'insister s ur l'eng agement du Département d ans des pro jets s tructurants d'envergure, dont Center Parcs, projet qui a été évoqué par le Président lors de ses propos liminaires, mais aussi le Technopôle Agropôle. En outre, les infrastructures numériques constituent trois exemples forts, les quels dé montrent la volonté affichée e n faveur du d éveloppement d ans le dé partement. S'ajoutent les opérations de dynamisation et de stimulation, telles que les appels à projets des clusters, ainsi que la participation aux opérations collectives et le soutien apporté aux groupements d'entreprises.

Comme vous le savez, la promulgation de la loi NOTRe induira des bouleversements assez sensibles. Ainsi, si tous les périmètres du Département ne seront pas affectés, il n'en est pas de même pour tou tes nos co mpétences. Pa r exemple , nous gardons notre faculté à mener des ac tions de

développement touristique est toujours possible, au titre des compétences partagées. Nous pourrons ainsi maintenir notre politique dédiée et, en particulier, mettre en œuvre le schéma adopté en fin d'année 2014 et poursuivre les travaux afférents au Center Parcs.

Toutefois, s'agissant de la compétence touristique, des évolutions sont en train d'apparaître, tant au niveau régional qu'au niveau départemental, du fait de la montée en puissance des Communautés de communes et d'agglomérations. C'est pourquoi une initiative doit être prise par le Département ou par le Comité départemental du tourisme, afin de mettre à plat le rôle de chacun et tâcher d'être les plus efficaces possible dans nos interventions. Autrement dit, chaque euro dépensé devra être le plus efficient possible. Nous devrons veiller à être complémentaires, et non en doublon avec les actions menées par les Communautés d'agglomérations et de communes, ou avec ce qui est réalisé par la Région. Par conséquent, la Commission spéciale définira en début d'année 2016 ce que nous pourrons faire.

À l'échelon départemental, la compétence numérique est également renforcée, de sorte que nous pourrons continuer d'exercer le rôle majeur que le Département tient au sein du Syndicat Lot-et-Garonne Numérique. Nous avons ainsi l'intention d'œuvrer pour une meilleure équité numérique. En revanche, la situation est très différente en matière de développement économique, étant donné que la compétence relève dorénavant quasi-exclusivement de la Région et que, sous réserve de partenariats à définir, les interventions des Départements sont limitées. À partir de 2016, l'axe principal consistera à bâtir une nouvelle politique, conciliée à la fois à la réglementation et aux besoins du département. Enfin, quatre pays lot-et-garonnais ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets européen LEADER. À travers sa politique contractuelle, le Département sera cosignataire des conventions avec la Région. J'insiste sur la nécessité que nous aurons de bien négocier avec la Région, de manière à ce que nos ambitions, pour nos territoires, soient bien prises en compte.

Je vous propose maintenant la présentation très synthétique des cinq rapports inscrits à l'ordre du jour. Notre Commission ne sollicite pas, dans le cadre de cette DM 2, de crédits de paiement supplémentaires.

M. MERLY. – Je suis particulièrement alarmé par la situation des petits commerçants de proximité et des artisans. Ces derniers constituent l'épine dorsale de notre économie rurale lot-et-garonnaise. À ce titre, même si la compétence économique a été en très grande partie transférée à la Région, je ne crois pas que la Région, dans sa configuration, soit toujours très attentive, du moins pas aussi précisément que nous pouvons l'être ici, au Conseil départemental, à la situation que je viens de vous décrire.

Je propose que se tienne une session spéciale qui serait organisée pour que des personnes nous parlent de leur quotidien, de telle sorte que nous nous trouvions au plus près des réalités et que nous puissions les défendre avec le plus de justesse possible. Cet enjeu est d'autant plus important que ce tissu traverse des difficultés très importantes aujourd'hui, a fortiori dans un département comme le nôtre. Cette session spéciale pourrait bien sûr se dérouler avec la participation des Chambres consulaires, mais aussi de ces témoins qui nous décriraient leur vie quotidienne et leurs difficultés, afin que nous puissions apporter la valeur ajoutée du département et transmettre ces réalités à la Région sur des bases solides.

À travers cette proposition que je viens d'exprimer, Monsieur le Présent, il me semble que nous jouerions parfaitement notre rôle, de surcroît de la manière la plus concrète qui soit.

M. MOGA. – Monsieur le Président, le sujet de mon intervention est proche de ce qui vient d'être explicité par mon collègue Jacques Bilirit. Force est de constater, simultanément aux transferts de compétences, la disparition d'un pan de notre compétence économique, notamment un volet qui, me semble-t-il, tient à cœur à toute la Commission. De fait, autour de Jacques Bilirit et en partenariat avec les Chambres consulaires, nous avons réalisé un travail remarquable en aidant les petits commerçants et artisans à s'installer et se développer. Or, nous perdrons prochainement ce volet de

compétence, alors qu'il est très important pour les Lot-et-Garonnais. En effet, les artisans et commerçants jouent un rôle considérable dans notre économie. Dans un département tel que le nôtre, l'artisanat pèse énormément en matière d'emploi et, avec les Chambres consulaires, nous avons souvent eu l'occasion de mener un travail de fourmi grâce auquel plusieurs petits artisans ont pu recevoir entre 800 et 1 200 euros pour les soutenir. Ces ont des petites sommes qui, vraisemblablement, n'auront plus cours de la part de notre future Région, qui sera d'ailleurs la plus grande de France et qui ne s'exprimera qu'en centaines de milliers d'euros. Pour la Région, un montant d'environ 1 000 euros n'est rien mais, pour un artisan, il peut contribuer à s'installer et se développer. Il est donc fort dommage que ce volet de nos compétences nous soit retiré. Nous le regrettons.

M. CALMETTE. – Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais ajouter que, dans le cadre des transferts de compétences à la Région, il serait opportun que les dispositifs mis en place par le Lot-et-Garonne, avec succès, tels que le tremplin rural, soient reconduits. J'espère qu'ils seront encore effectifs lorsque la Région détiendra cette compétence.

M. DELBREL. – Le groupe « Dynamique citoyenne » adhère totalement à la proposition formulée par Alain Merly.

M. BILIRIT. – Je ne vois pas d'inconvénient à mener le travail qui vient d'être proposé. Justement, je me souviens que, lorsque nous élaborions le schéma de développement économique avec la Chambre consulaire, nos collègues de l'opposition n'avaient pas voté. Je ne suis donc absolument pas opposé à ce travail, à condition qu'il soit lancé lorsque nous aurons déjà avancé sur notre position, c'est-à-dire dans quelques semaines. Il faudrait également prévoir les premiers retours avec la Région, de manière à ce que l'ensemble des éléments soit complet et prêt à être examiné. Par ailleurs, vous savez à quel point je suis attaché aux interventions que nous avons initiées et/ou fait évoluer.

Cette semaine, nous avons réussi à discuter avec les représentants des Chambres consulaires, ainsi qu'avec d'autres acteurs issus de différentes collectivités. Effectivement, le commerce de proximité souffre. En revanche, les installations mises à part, il me semble que le Département ne pourra pas facilement accompagner ces commerçants. En effet, nous sommes face à une structuration économique différente du fait de la grande distribution et, sincèrement, je ne vois pas comment notre aide pourrait changer ce contexte. Certes, nous voyons apparaître des drames partout.

L'approche vis-à-vis des artisans, de surcroît selon le secteur d'activité, est légèrement différente. Par rapport au secteur de l'alimentation, je formulerais pratiquement la même remarque que vis-à-vis des petits commerçants et, inversement, je tiendrais d'autres propos concernant les entreprises du bâtiment. En effet, cette filière affiche une baisse réelle, en particulier en ce qui concerne les marchés publics, de sorte que nous constatons des difficultés importantes. Malheureusement, s'ajoutent les entreprises artisanales de services qui, elles aussi, sont en train de souffrir. Cela dit, je répète que je ne vois pas d'inconvénient à l'initiative qui vient d'être envisagée.

M. DÉZALOS. – Je ne participerai pas au vote du rapport 3013, concernant les organismes dont le Département est actionnaire. Je suppose d'ailleurs que je ne serai pas le seul dans ce cas. Par ailleurs, s'agissant du tremplin rural, il me semble que la loi NOTRe n'interdira pas au Département de continuer d'intervenir dans le cadre de ce dispositif.

M. BARRAL. – À l'instar de mon collègue, je ne prendrai pas part au vote concernant Agropôle.

M. MERLY. – La proposition que je viens de faire ne vise pas à solliciter des aides financières supplémentaires du Conseil départemental, a fortiori dans ce contexte que nous connaissons. L'objet consiste plutôt à donner l'impression à ces acteurs économiques en difficulté que nous sommes leur avocat et que nous sommes informés de la réalité de leur quotidien. Ce faisant, le Conseil départemental apparaît comme une force politique et peut servir de courroie de transmission

auprès de différents organismes, notamment auprès d'acteurs qui connaissent plutôt le contexte urbain et n'imaginent pas les problématiques posées ailleurs.

M. le PRÉSIDENT. – J'en déduis, Alain Merly, que vous demandez des auditions, plutôt qu'une session spéciale, n'est-ce pas ?

M. MERLY. – Oui, mais il n'en reste pas moins important que chacun de nous, ici, puisse participer du débat.

M. le PRÉSIDENT. – Certes, il existe de nombreuses formes possibles et je n'y suis pas opposé, loin de là. J'attire toutefois votre attention sur un point : s'il est toujours utile d'écouter nos concitoyens, encore faut-il les sensibiliser, au-delà de la volonté de jouer le rôle d'avocat à leur égard, sur la réponse qui pourra ou non leur être apportée. Or, comme nous le savons tous, puisque nous connaissons bien la problématique propre au commerce rural, donner cette réponse est très compliqué. S'il est évident que les commerces de proximité en milieu rural sont gênés par les grandes surfaces, le problème se trouve aussi chez les habitants de ces zones rurales. Chaque fois que je me rends dans un village pour une des nombreuses cérémonies qui s'y déroulent, je prends soin de rappeler aux habitants qu'ils doivent encourager l'épicerie du village, sans attendre sa fermeture et se rendre compte qu'elle rendait service. Je leur recommande de ne pas y acheter que le pain et le journal. Autrement dit, je considère qu'il faut mettre les citoyens devant leurs responsabilités.

M. MERLY. – Monsieur le Président, il est nécessaire d'institutionnaliser ce combat, c'est-à-dire de faire en sorte que le Conseil départemental s'en mêle.

M. le PRÉSIDENT. – Je n'y vois aucun problème sur le fond. En outre, le travail avec les Chambres consulaires est essentiel. De fait, vous avez pu remarquer que, depuis que nous sommes en responsabilité au Département, ce partenariat avec les Chambres s'avère fécond. Nous avons en effet tissé des liens qui nous permettent de progresser ensemble, quels que soient les dossiers.

Jean-Pierre Moga, en ce qui concerne le tremplin rural, de grâce, ne dites pas que ce dispositif sera supprimé ! Au contraire, je vous rappelle que le montant fixé dans ce cadre s'élève à 3 800 euros, soit une aide immédiate de 2 800 euros et 1 000 euros supplémentaires qui sont versés une fois que le stage de formation en gestion est réalisé. À ce jour, j'ai déjà rencontré les services de la Région et je me suis entretenu avec le Président sur cette question. S'il est clair que nous sommes aujourd'hui dans l'incertitude et que le dispositif a fait l'objet de critiques, comme à chaque fois qu'une nouvelle loi est appliquée, elle modifie le cadre légal et change l'organisation, il n'en reste pas moins que nous portons à la Région des ambitions fortes en termes de relations de proximité et de soutiens aux commerces multiples en milieu rural. Il faut en effet que nous maintenions cette volonté. Si le Département ne peut plus accorder d'aides directes, il faut que la Région compense ce que nous ne pourrons plus faire, de sorte que nous jouerons alors un rôle en tant que relais de la Région. Nous militons dans ce sens.

Il est temps, maintenant, de procéder à l'examen des dossiers, si possible rapidement. Le dossier concernant l'aménagement numérique est certes important, mais nous l'avons déjà évoqué.

RAPPORT N° 3010

AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Rapporteur : M. BILIRIT. – En effet, nous avons déjà parlé de cette question. Aujourd'hui, un certain nombre d'avancées sont effectives dans ce domaine et la situation du département est en cours d'amélioration, conformément à ce qui est expliqué dans le rapport. En outre, il est question du travail effectué par le Syndicat Lot-et-Garonne Numérique qui œuvre pour la montée en débit, de

manière à aboutir au haut débit à travers une solution hertzienne qui, d'ici à la fin d'année 2015, devrait être réglée pour la partie gérée par le Département, puis à partir du second semestre 2016 pour les deux contrats portant respectivement sur l'Albret et le Villeneuvois.

Par ailleurs, comme Pierre Camani vient de le rappeler, nous partons sur la base de 130 millions d'euros en investissement pour dix années, fonds dans lequel notre Département verse chaque année un peu plus de 2 millions d'euros, sachant que la Région investit la même somme et que le SDEE 47 a décidé d'intervenir à hauteur de 530 000 euros, également tous les ans. En outre, nous avons déposé auprès de France Très Haut Débit un programme de 70 millions d'euros en cinq ans, pour lequel nous devrions obtenir une réponse en 2016. À ce propos, nous avons défini un certain nombre de principes, notamment celui d'égalité en matière d'aménagement numérique. Par exemple, pour toute prise urbaine installée, une prise rurale doit l'être également. En 2016, de notre fait, environ 6 000 prises devraient être opérationnelles. Ensuite, pour chaque année pleine, 15 000 prises devraient être installées.

Avec deux autres Départements, la Dordogne et les Landes, nous avons créé une Société publique locale, précisément la Société de commercialisation des réseaux. Un appel d'offres a été lancé et une étude porte actuellement sur le choix de l'opérateur qui pourrait se charger de la commercialisation. En outre, lors de sa prochaine réunion, le Syndicat Lot-et-Garonne Numérique prendra une décision concernant la participation de chaque collectivité membre pour toute installation. Cette participation respectera le principe d'équité entre les collectivités et le prix sera volontairement raisonnable, afin que toute collectivité puisse proposer des projets d'aménagement concernant son secteur.

Dans le rapport, figurent également des éléments relatifs à la couverture téléphonique et à la déclinaison de la loi Macron, laquelle implique des nouvelles obligations pour les opérateurs en cas d'investissement public, en particulier sur les supports pour les pylônes réalisés par les collectivités. Ce nouveau cadre légal devrait permettre une amélioration de la couverture pour les téléphones portables dans l'ensemble du département.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie, Jacques Bilirit, pour la présentation de ce rapport qui fait l'objet d'un consensus. Y a-t-il, toutefois, des commentaires ou questions ?

M. MOGA. – Vous aviez annoncé un déploiement effectif à partir du mois de septembre. Pour cette année, est-ce le cas ou avons-nous pris un peu de retard ?

M. le PRÉSIDENT. – C'est du point de vue de l'engagement qu'un retard a été pris, étant donné que nous sommes encore en attente de la décision finale de l'État. Notre dossier a été examiné par un Comité de sélection, qui l'a retenu. Il reste au Comité d'engagement, l'instance qui valide définitivement les dossiers, à se prononcer. Or, notre dossier est bloqué en raison d'un recours déposé à la Commission européenne par un petit opérateur, lequel met en cause le financement public de la montée en débit cuivre. En pratique, un nombre non négligeable de collectivités, dont la nôtre, intègrent à leur schéma de développement de la fibre et de la montée en débit, pour une part restreinte, la solution à partir du cuivre. De fait, nombreux sont les Départements qui ont subventionné cette technologie qui est portée par l'opérateur Orange, propriétaire des infrastructures. C'est dans ce contexte que le petit opérateur privé a porté plainte auprès de l'Union européenne, de sorte que tout est bloqué. Nous risquons ainsi de perdre les financements de l'État et des collectivités sur la montée en débit cuivre.

Le choix que nous avons fait est le bon, contrairement à certaines collectivités qui se sont engagées dans le financement de l'opérateur historique pour qu'il amène la fibre optique dans les répartiteurs et qu'il se charge d'une montée en débit qui ne peut pas satisfaire toute la population. Ce type de montage ne sera donc pas subventionné. Dans notre plan de déploiement, cette solution reste au contraire marginale et nous évitons ainsi le problème qui pourra être posé dans les territoires n'ayant pas adopté la même solution que la nôtre. Il n'empêche que cette problématique a occasionné un retard. Hier, je me suis enquis, auprès de la Direction des entreprises à Bercy, de l'avancement de notre

dossier. J'ai été rassuré puisqu'il semblerait que le débat soit poursuivi au sein de la Commission, indépendamment de la plainte, de sorte que nous devrions pouvoir obtenir l'engagement définitif.

Je vous rappelle que l'apport de l'État représente 20 millions d'euros pour les cinq prochaines années. Il est donc hors de question que nous nous engagions sans avoir reçu l'assurance de pouvoir percevoir ces 20 millions d'euros. En attendant, j'ai demandé aux services départementaux de conforter la structure du Syndicat Lot-et-Garonne Numérique et je souhaite qu'il soit hébergé au sein du SDEE, dans la perspective d'une mutualisation des moyens. Il est temps, en effet, de mettre l'accent sur le déploiement et nous devons nous assurer que cette structure aura tous les moyens nécessaires en termes de gestion administrative.

Compte tenu de ce contexte, j'espère que nous pourrons lancer l'appel d'offres en cette fin d'année 2015 ou, au plus tard, en début d'année prochaine, afin que le déploiement soit effectif aussi tôt que possible. Cela étant, je me suis engagé à rencontrer l'ensemble des intercommunalités et, de surcroît, de nombreuses réunions sont prévues pour justement construire le partenariat entre tous ces territoires et discuter avec les élus au sujet de la priorisation du développement de la fibre. Je suis partisan de mettre l'accent là où il n'existe pas encore de service suffisant ni de haut débit, c'est-à-dire là où le résultat de l'investissement sera le plus probant. N'oublions pas que presque 80 % des habitants s'abonnent immédiatement après un aménagement pour le haut débit, contre seulement 10 à 30 % dans les territoires urbains qui disposent déjà de 30 à 80 mégabits.

Ce dossier est pour information. Par conséquent, il n'appelle pas de vote.

L'Assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 3011

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE HAUT DEBIT 47 SANS FIL - EXERCICE 2014

Rapporteur : M. BILIRIT. – Il ne me semble pas nécessaire de présenter ce dossier, dont il vous est simplement demandé de prendre acte.

M. le PRÉSIDENT. – Je souhaite simplement préciser que le Lot-et-Garonne est le seul Département qui a élaboré un schéma permettant de déployer la fibre en tout lieu et qui sera en capacité d'offrir une solution en haut débit dans presque tous les territoires départementaux. Je vous rappelle que, dans les fonds de vallées encaissées et dans les bois, le WifiMax n'est pas plus efficient que le Wimax. D'ici à l'été 2016, nous pourrons proposer ce service que très peu de Départements français offrent aujourd'hui.

L'Assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 3012

PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ITINERANCE

Rapporteur : M. BILIRIT. – En novembre 2014, dans le cadre du schéma de développement touristique, nous avions approuvé l'intérêt de nous engager dans le « *slow tourisme* ». Est venu le temps, maintenant, de progresser dans cette dynamique. Le « *slow tourisme* » suppose des modes de déplacement doux : à pied, en vélo, en bateau ou à cheval. Notre département dispose de

plusieurs atouts per tinents par rap port à c ette logi que, en particu lier le rés eau de s ran données qu i représente 4 200 kilomètres en sentiers, mais aus si no tre ré seau fluvia l et nos p istes c yclables. Il convient de v aloriser c e pa trimoine, de l'o rganiser et de développer les voies vertes, ains i q ue les véloroutes. Pour ce faire, nous devons nous mettre d'accord sur des itinéraires et planifier différentes opérations. Bien entendu, il faudra ensuite mettre en valeur ces aménagements et les vendre.

C'est dans cet obje ctif qu'est créé le C omité d'itinérance. Nous s ouhaitons construire un véritable projet de développement autour de ces éléments.

M. le PRÉSIDENT. – J'ignore si vous souhaiterez intervenir à ce sujet. Il me semble que ce dossier fait l'unanimité.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3013

RAPPORT ANNUEL 2014 DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTES LOCALES DONT IL EST ACTIONNAIRE

Rapporteur : M. BILIRIT. – Les sociétés d'économie mixtes concernées par ce rapport sont au nombre de trois. Il ne me s emble pas nécessaire de p rocéder à un e présentation e n détail, étant donné que ce dossier ne pose pas le moindre souci.

VOTE : Le rapport est adopté.
Pour : 40
MM. Dézalos et Barral ne participent pas au vote.

RAPPORT N° 3014

CONTRAT D'AFFERMAGE AGROPOLE
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2014

Rapporteur : M. BILIRIT. – 201 4 é tait la d ernière an née d'exercice de l'ancienne Délégation de Service Public. En tre-temps, nous av ons a pprouvé par vo te, en cette enc einte, un nouveau contrat de DSP avec Agropôle. J'attire votre attention sur les éléments les plus importants de cet ac cord : plus de 12 0 entreprises son t par ties prenantes, avec plus de 2 200 emplois, près de 600 millions d'euros de chiffre d'affaires dans le secteur et plus de 200 millions d'euros investis sur ce site.

M. le PRÉSIDENT. – Chaque année, à partir de ce rapport du délégataire, l'occasion nous est donnée de saluer le rôle que joue ce technopôle dans l'i ndustrie alimentair e. Grâce à cet te organisation, notre département fait la course en tête dans ce domaine. De plus, lors de l'inauguration récente d'u ne en treprise agroalimentaire bio, j'a i déc ouvert que le Lot-et-Garonne é tait le pre mier département de France du point de vue de la transformation agroalimentaire bio. De fait, ce secteur se développe très fortement en ce moment.

M. BILIRIT. – En guise de conclusion, je voudrais souligner la très bonne ambiance de travail au sein de notre Commission. Nos rencontres sont émaillées de débats animés. De plus, nous nous déplaçons sur le terrain très fréquemment. Il s'avère qu'il est très intéressant de se rendre au cœur des entreprises, et nous le faisons une fois tous les deux mois.

M. le PRÉSIDENT. – Je note en effet, Président Bilirit, que votre Commission a eu cette idée de se déplacer sur le terrain. Cette observation est en lien avec l'intervention d'Alain Merly, il y a quelques instants. J'invite les autres Commissions à s'en inspirer et à procéder de la sorte. Dans tous les domaines, nous avons intérêt à aller à la rencontre des acteurs.

M. LEPERS. – Il faut avouer très clairement, en effet, que le travail au sein de la Commission se passe très bien. Je crains d'ailleurs que vous n'ayez pas tout à fait compris le sens de mon intervention, tout à l'heure, à propos de la loi NOTRe. Quelle que soit l'idéologie qui pourrait sous-tendre nos positions, nous sommes tous inquiets des répercussions économiques à moyen terme. Nous sommes aujourd'hui dans un flou artistique et c'est ce que j'ai voulu mettre en avant.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie, mais j'avais compris.

M. LEPERS. – Lorsque nous prenons connaissance de certaines réponses de la part de la Région et des incertitudes à propos de telle ou telle délégation, il y a lieu de nous inquiéter quelque peu. C'est cet aspect de la nouvelle loi qui me paraît préoccupant, d'autant plus que je suis passionné par le domaine économique.

M. le PRÉSIDENT. – Oui, bien sûr. En vous répondant, je pointais la période dans laquelle nous nous trouvons et qui, effectivement, est caractérisée par un certain flottement. Ce flottement est d'autant plus marqué que des élections se dérouleront très prochainement. Cependant, ce la se résorbera très bientôt. Je vous remercie.

M. CHOLLET. – Pardon, Monsieur le Président, je voudrais intervenir simplement au sujet des déplacements de la Commission qui, ainsi, se délocalise. C'est une dynamique que j'approuve tout à fait. Comme l'a proposé Baya Kherkhach, je suis favorable à ce que la Commission en charge de l'action sociale se rende également dans les quartiers prioritaires agenais et autres secteurs du département qui le nécessitent.

M. le PRÉSIDENT. – Bien entendu. Tel est bien le sens de nos propos. Les délocalisations des Commissions sont intéressantes.

L'Assemblée prend acte du rapport.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

Mme SALLES. – Monsieur le Président, mes chers collègues, notre Commission est généralement celle qui présente le moins de dossiers, même si l'un d'entre eux est toujours d'importance. Aujourd'hui, nous avons fait inscrire trois rapports à l'ordre du jour, les deux premiers faisant suite au contenu de la loi NOTRe et consistant en des corrections à apporter au règlement intérieur, ainsi qu'en de nouvelles délégations de pouvoir au Président du Conseil départemental. Le

troisième dossier est habituel, traité lors de chacune de nos sessions, et porte sur le tableau des effectifs. Il contient toujours plusieurs chapitres :

- transformations de postes ;
- transferts de postes entre Directions ;
- suppressions, transformations et créations à la suite de la séance de Commission administrative paritaire du 16 juin 2015, dont vous avez été informés en détail et par Direction ;
- créations de postes (qui consistent plutôt en des transformations et évolutions, puisque le nombre d'agents s'avère constant).

Compte tenu des propos que j'ai entendus en début de séance, je souhaite insister sur notre volonté de maîtriser les effectifs. Monsieur Lepers, je peux vous assurer que cette volonté demeurera en 2016, comme nous l'avons appliquée cette année.

Monsieur le Président, je tiens à souligner que les services de la DRH notamment, en collaboration avec le service informatique, travaillent aujourd'hui à la mise en œuvre de deux mesures différentes et importantes pour nos agents. Il s'agit d'une part du dossier concernant la gestion automatisée des horaires de travail, moyennant une application prévue en 2016. En pratique, ce projet se traduira par l'utilisation de badgeuses, sachant toutefois que le matériel dont nous disposons encore au sein de la DDS s'avère obsolète et, pour une part, n'est plus utilisé. Somme toute, ce système ne se résume pas à un simple pointage mécanique des horaires des agents. En fait, nous souhaitons un outil plus complet, permettant une gestion automatisée du temps de travail. Cette mise en œuvre du dossier a nécessité un travail de préparation et de collaboration entre la Direction des ressources humaines et la Direction informatique. Pour le déploiement de l'outil en 2016, nous prévoyons une première étape qui ne concernera que quelques sites et qui permettra d'expérimenter la gestion automatisée. La volonté de notre collectivité vise la généralisation de l'usage de cet outil à l'ensemble des sites, hormis les collèges dont les horaires sont tout à fait particuliers.

L'autre mesure sera mise en œuvre dès le 1er janvier 2016 et portera sur l'attribution de titres-restaurant aux agents de la collectivité. Elle sera appliquée à l'ensemble des agents de notre collectivité, toutefois sur la base du volontariat. La valeur faciale de chaque titre de restaurant s'élèvera à 5 euros, moyennant une participation à hauteur de 50 % de notre collectivité, le reste étant à charge de l'agent. Chaque jour travaillé donnera droit à un titre de restaurant. Cette mesure aura deux effets, dont l'augmentation du pouvoir d'achat aux agents départementaux. À ce propos, vous savez que le point d'indice dans les services publics est maintenant bloqué depuis plusieurs années. L'attribution de titres-restaurant est donc à nos yeux le moyen de donner bénéfice aux agents à travers ce pouvoir d'achat.

Le second effet attendu de cette attribution bénéficiera à l'économie locale, compte tenu du choix que nous avons fait, étant donné que les titres ne pourront être utilisés qu'en Lot-et-Garonne. Nous attendons ainsi un retour direct sur notre économie. Je devance une question qui pourrait être posée par ceux d'entre vous qui connaissent l'existence du restaurant inter-administratif. Vous pourriez supposer que cet établissement serait pénalisé par cette mesure. Il n'en sera rien, puisque les titres-restaurant que nous délivrerons à notre personnel seront recevables par ce restaurant inter-administratif.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques éléments synthétiques que je voulais expliciter aujourd'hui. Je tiens à remercier vivement les services informatiques et de la DRH qui travaillent sur ces deux dossiers dont la mise en place se révèle très lourde. Outre ces deux projets, je les remercie aussi pour le travail qu'ils fournissent tout au long de l'année. La DRH est une Direction sensible, comme vous pouvez le comprendre. Ses agents sont très sollicités, parfois même interpelés par leurs collègues. Merci à eux pour leur investissement et leurs contributions.

Mme BETEILLE. – S'agissant du tableau des effectifs, sachez que notre groupe a pleinement conscience que le terme « créations » recouvre en partie des recrutements externes, mais aussi des transformations et transferts internes. Notre point de vue est simple et peut être formulé ainsi : alors que nous faisons face à la réduction de nos compétences, du fait de la réforme territoriale, il nous paraît paradoxal d'augmenter nos effectifs en catégorie A. La principale conséquence en est un surcoût pour la collectivité. Il n'est plus question d'effectifs, mais de surcoûts. Pour faire un peu d'humour à ce sujet quelque peu délicat, je dirais que nous sommes confrontés au risque de perdre notre excellente note de 10/10.

Monsieur le Président, vous nous avez expliqué en début de séance que ces recrutements étaient à vos yeux indispensables pour appréhender la recherche d'économies nécessaires, afin d'amortir le choc budgétaire. De notre côté, nous estimons qu'en matière d'économies à réaliser, nous devons commencer à montrer l'exemple au plus haut niveau de l'organigramme. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Globalement, dans notre organigramme et au regard des effectifs, le nombre de cadres A n'a pas augmenté. Pardonnez-moi de répondre avant que Marie-France Salles ne le fasse, si elle le souhaite, mais il me semble que le débat que vous posez est biaisé. En effet, renforcer son encadrement permet d'assurer la capacité stratégique et organisationnelle, donc l'efficience dont nous avons besoin. Je vous l'explique encore une fois, car je suis très attaché à ce point qui est véritablement d'importance. Je faisais tout à l'heure référence aux entreprises privées, pensant notamment à un exemple qui se trouve à côté de chez moi. Vous connaissez tous et toutes l'entreprise Georgelin qui, pour passer le cap du développement et pouvoir aborder de nouveaux marchés, bien qu'elle fût déjà en croissance, a recruté des cadres de haut niveau. Affirmer que le recrutement de cadres en catégorie A entraîne un surcoût revient à mon avis à ouvrir un débat quelque peu déplacé. Cela dit, notre instance étant le lieu du débat par définition, votre intervention était légitime.

M. MOGA. – Monsieur le Président, j'ai demandé la parole afin de m'exprimer à mon tour sur ce même sujet. Effectivement, certains cadres ont été promus en catégorie A et nous les félicitons. Nous considérons qu'une promotion est normale et qu'elle contribue à la motivation dans une collectivité, au même titre que dans une entreprise. S'ajoutent des recrutements extérieurs au regard desquels nous avons remarqué que les cerveaux se développaient bien dans l'Oise, d'ailleurs peut-être mieux qu'en Lot-et-Garonne. J'ignore quelles en sont les éventuelles raisons mais, quelles qu'elles soient, nous avons vu l'arrivée d'un certain nombre de personnes en provenance de ce Département. Ceux qui s'intéressent à la question pourront éventuellement nous renseigner quant à ce qu'il conviendrait de faire dans notre Département pour avoir des cerveaux bien faits. Cela dit, depuis plusieurs années, j'ai eu l'occasion que nous avions aussi, dans notre collectivité, des cerveaux bien faits. Monsieur le Directeur général, je suppose que vous vous en êtes rendu compte vous-même.

Par ailleurs, vous vous souciez de l'enveloppe et nous en sommes conscients. Vous prévoyez des organisations et, du reste, nous ne vous avons pas désapprouvé de ce point de vue. Nous n'en connaissons pas encore le contenu, mais mes collègues et moi-même estimons que nous devons vous soutenir, étant donné qu'il nous faut évoluer. Pour autant, s'il est utile de disposer de cerveaux, j'attire votre attention sur la prochaine diminution de nos compétences et sur la taille de notre collectivité. Plus encore, je recommande de ne pas inverser la pyramide, c'est-à-dire faire de notre Département une organisation qui regorgerait de cerveaux et qui manquerait de bras. Je reconnais cependant, Monsieur le Président, qu'il est tout à votre honneur de procéder à enveloppe égale, mais je n'oublie pas que le recrutement de cadres de haut niveau implique de supprimer ailleurs d'autres postes. Je ne vois pas d'autre solution et il me semble qu'il faut y veiller. Il faut que nous gardions notre capacité à intervenir sur le terrain et que nous maintenions l'harmonie de notre pyramide ou organigramme, de façon à continuer de servir correctement les Lot-et-Garonnais.

M. LEPERS. – Monsieur le Président, puisque vous avez évoqué tout à l'heure mon entreprise et ma situation personnelle, je tiens à préciser que, lorsque je fais face à une perte de chiffre d'affaires…

M. le PRÉSIDENT. – Je n'ai pas mentionné votre situation personnelle.

M. LEPERS. – Vous avez pour le moins fait allusion au monde de l'entreprise que je connaissais bien. Lorsque le chiffre d'affaires diminue et que les charges augmentent, de surcroît lorsqu'un chef d'entreprise n'est pas sûr des parts de marché sur lesquelles il pourrait compter dans le futur, le moment n'est pas venu d'augmenter l'équipe de direction. Puisque vous établissez un parallèle entre notre collectivité et le monde des entreprises, il me semble utile de rappeler que, dans la situation actuelle, nous ne sommes pas assurés des compétences qui nous reviendront demain, notamment en raison du flou qui est introduit par la loi NOTRe. À titre personnel, en tant que dirigeant d'entreprise, j'affirme que je n'augmente pas mon équipe directionnelle dans une configuration analogue.

M. le PRÉSIDENT. – Écoutez, Monsieur Lepers, je ne tiens pas à m'éterniser sur un tel débat. Franchement, nous sommes très loin d'inverser la pyramide, comme le suggère Monsieur Moga. De même, Monsieur Lepers, et bien que ce ne soit pas vous qui preniez les décisions dans votre entreprise, je prends note de ce que vous venez d'expliquer, mais je considère que nous arrivons à des comparaisons ridicules. Vous jugerez sur pièces. Nous sommes pour notre part aux affaires pour six ans et nous nous réorganisons. Nous avons fixé des objectifs en termes de gestion du personnel et vous pourrez porter un jugement sur nos résultats. S'il vous plaît, ne critiquez pas nos actions avant de connaître les effets de notre nouvelle organisation.

M. BILIRIT. – Aujourd'hui, la comparaison entre le Lot-et-Garonne et les autres Départements, tant en termes de dépenses de personnel que par rapport à l'organigramme, nous donne plutôt raison.

M. le PRÉSIDENT. – Votre remarque est tout à fait juste, Jacques Bilirit.

M. MOGA. – Méfions-nous des comparaisons. J'ai toujours entendu dire qu' « au royaume des aveugles, les borgnes étaient les rois ». J'ignore la situation des autres Départements de notre strate mais, si ces derniers n'obtiennent pas de bons résultats, cela signifie que le Lot-et-Garonne est le troisième moins bon et qu'on est juste derrière eux. Par conséquent, j'estime qu'il faut se comparer à soi-même.

M. le PRÉSIDENT. – Avec de telles considérations, nous n'avançons guère dans la réflexion !

M. MOGA. – Aujourd'hui, comme vous l'avez indiqué vous-même, Monsieur le Président, nous traversons une période difficile. Nous subissons un effet de ciseau qui est inéluctable, qui est d'ailleurs réel, de sorte que nous le subirions de la même manière si nous étions à votre place. Dans l'absolu, il me semble donc qu'il ne faut se comparer qu'à soi-même et étudier les façons possibles de dégager des économies, où il est possible d'en faire et comment nous pouvons réduire nos charges de fonctionnement, dans l'objectif de préserver des capacités en investissement. À défaut, notre Département se trouvera étranglé et bloqué, de sorte qu'il ne pourra pas réaliser les projets que vous avez prévus.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Moga, nous voici parfaitement d'accord. Si comparaison n'est pas raison, il se trouve que nos effectifs sont inférieurs de 25 % à la moyenne des Départements de notre strate démographique. Nous pourrions donc estimer que nous sommes bien placés mais, au contraire, nous avons pour objectif de fournir des efforts supplémentaires. C'est dans cet état d'esprit que, tout à l'heure, j'ai fait mention du redéploiement et des mutualisations qui, bien entendu, se répercutent en termes de recrutements. Il est clair qu'il y en aura beaucoup moins dans les années à venir, hormis pour les emplois qui ne peuvent pas faire l'objet d'une mutualisation ni d'un déploiement. Tel est le cas, par exemple, du poste d'un médecin lorsque celui-ci prend sa retraite ou d'une assistante sociale qui quitte la collectivité. De fait, les emplois les plus spécialisés nécessitent d'être renouvelés, étant entendu que je ne vois pas comment nous pourrions nous passer d'un médecin ou d'une assistante sociale, les effectifs dans ces deux professions étant déjà limités. En revanche, en ce qui

concerne les emplois administratifs, il convient que nous mettions en œuvre le redéploiement et les mutualisations envisagées.

Je vous signale à ce propos que nous avons commencé à concrétiser la nouvelle organisation et à mutualiser des services. Comme dans de nombreux Départements, nous disposons encore aujourd'hui d'un service dédié aux marchés publics mais, demain, celui-ci ne sera plus d'actualité en tant que tel, puisqu'il fera corps avec la Direction des ressources humaines qui sera un peu plus centralisée. Nous espérons ainsi mutualiser nos moyens, gagner en efficacité et réaliser des économies. Je vous remercie et je propose de mettre aux voix les trois rapports.

RAPPORT N° 8026

MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR, SUITE A LA PROMULGATION DE LA LOI NOTRE DU 7 AOUT 2015

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Mes chers collègues, vous avez pu remarquer que ce rapport se résumait à des modifications de forme.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8027

NOUVELLES DELEGATIONS DE POUVOIRS AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, MODIFIE PAR LA LOI NOTRE DU 7 AOUT 2015

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Ces nouvelles délégations visent à introduire de la souplesse.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8028

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2015

VOTE : Le rapport est adopté.
Pour : 28 (groupes « La Majorité départementale » et « La Dynamique citoyenne »).
Contre : 14 (groupe « L'Avenir ensemble »).

COMMISSION FINANCE, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. DÉZALOS. – Monsieur le Président, chers collègues, ce matin, les contraintes budgétaires et financières qui pèsent sur notre Département, comme sur la plupart des autres Départements, ont été abondamment soulignées. Cependant, il me semble que c'est avec une certaine sérénité que nous pouvons aborder aujourd'hui la Décision Modificative. Cela devrait nous remonter le

moral, certes à l'échelle modeste que représente cette DM 2.

Il nous incombe d'examiner cinq rapports au total mais, si vous le permettez, je prévois de présenter directement le rapport 9027, c'est-à-dire celui qui concerne la Décision Modificative. Il s'agit bien sûr de la dernière étape budgétaire de l'exercice 2015, laquelle se caractérise par un montant particulièrement faible. En effet, cette DM 2 se traduit par un équilibre à hauteur de 50 000 euros, soit 0,01 % du budget. Vous constatez donc que nous sommes face à des dimensions modestes. Cela signifie que nos prévisions antérieures étaient bien évaluées et que nous nous trouvons dans une situation qui nous conduit à procéder à peu d'ajustements et corrections. Bien sûr, la structure et les grands équilibres budgétaires n'en sont en rien modifiés.

Les recettes de la section de fonctionnement progressent d'un million d'euros. Elles permettent, après avoir compensé les quelque 370 000 euros de dépenses supplémentaires, d'accroître l'autofinancement destiné à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Cette opération s'inscrit évidemment dans notre schéma consistant à privilégier la limitation du recours à l'emprunt chaque fois que cela est possible.

La dynamique des droits de mutation, observée depuis le début de l'exercice, pourrait se traduire finalement par une augmentation de 10 % du produit de ces droits. Sachez que nous trouvons cette tendance ailleurs, dans les autres Départements. En ce qui concerne le Lot-et-Garonne, notre Département peut ainsi dégager une ressource complémentaire de 1,5 million d'euros. Cette recette contribue notamment à corriger à la baisse la prévision du fonds de solidarité dont le montant a été notifié en août dernier. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un dispositif de péréquation horizontale, introduit par la loi de finances de 2014, et qu'il vise à réduire les inégalités entre les territoires liées au besoin de financer les allocations de solidarité. Ce fonds est alimenté par un prélèvement des droits de mutation, moyennant une redistribution. La somme dont nous bénéficierons cette année est revue à la baisse et devrait s'élever à environ 1,2 million d'euros.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les principaux mouvements ont été rendus possibles par la reventilation des crédits entre chapitres budgétaires. Les opérations les plus significatives sont celles qui concernent les crédits du RSA, lesquels ont été abondés à hauteur d'1,15 million d'euros. En outre, les crédits destinés à l'aide sociale à l'enfance ont été également revus à la hausse, représentant un montant de 313 000 euros. Ces opérations ont pu être réalisées en ajustant les crédits de l'APA, en revanche à la baisse. C'est ainsi que le budget a pu être équilibré. Par ailleurs, une dépense de 427 000 euros est proposée pour intégrer la conséquence de la modification du périmètre des quartiers prioritaires du département. Il est ici question de l'attribution de la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) aux personnels concernés, du fait des fonctions qu'ils exercent au sein de ces quartiers.

En ce qui concerne la section d'investissement, la principale opération concerne l'ajustement de l'emprunt d'équilibre. Cette enveloppe a en effet été ramenée de 35,8 millions d'euros, prévus au budget primitif, à 32 millions d'euros, soit une diminution de plus de 3,7 millions d'euros. Elle s'explique par l'accroissement de l'épargne dégagée à laquelle je viens de faire allusion, ainsi que par le solde positif entre les recettes et les dépenses de cette section.

En matière d'autorisations de programme, nous notons l'ouverture d'une nouvelle autorisation, pour un montant de 3,728 millions d'euros, consécutive à la décision que nous avons prise, visant la mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité pour les collèges et bâtiments départementaux.

Voilà, de façon très simplifiée, ce qui constitue cette Décision Modificative. Je me tiens toutefois à votre disposition pour vous donner les détails que vous pourriez souhaiter. À mon tour, je remercie les services pour leur implication, étant entendu que j'aurai à nouveau l'occasion de m'exprimer en ces termes à propos des rapports inscrits à l'ordre du jour, en particulier de celui qui concerne la proposition de voter à l'avenir le budget selon une présentation par nature, et non plus

fonctionnelle. Tous ces changements impliqueront incontestablement un surcroît de travail à la Direction des finances, mais aussi aux autres Directions, dont je salue le travail.

M. CHOLLET. – Monsieur le Président, chers collègues, je souhaiterais apporter deux commentaires. Comme l'a indiqué le Président Dézalos, les dépenses de fonctionnement progressent, certes de façon modérée. Il n'empêche que cette augmentation représente 370 000 euros, à laquelle s'ajoute le montant supplémentaire de 1,15 million d'euros, relatif au RSA. Notons également une rentrée fiscale supplémentaire d'un montant d'1,5 million d'euros, en provenance des droits de mutation. Malheureusement, les Départements doivent supporter la réduction du fonds de solidarité, à hauteur d'1 million d'euros, à des fins de compensation des dépenses.

Parallèlement à cette progression des dépenses de fonctionnement, les dépenses réelles d'investissement sont en recul de 2,15 millions d'euros. Cette baisse se traduit par 1,02 million d'euros en moins pour la voirie départementale, pour les EHPAD et bâtiments communaux, pour le développement économique comme cela vient d'être évoqué et pour des travaux ruraux. Par conséquent, l'exécutif actuel peut afficher une réduction de 3,73 millions d'euros par rapport à son emprunt d'équilibre, sachant toutefois que cette réduction découle principalement de la baisse des dépenses réelles d'investissement, à hauteur de 2,15 millions d'euros, pour également un prélèvement sur les dépenses imprévues de 520 000 euros et de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Cette DM 2 suscite chez moi de l'inquiétude, surtout lorsque je constate que le Département ne s'est pas préparé au choc budgétaire qui, très clairement, s'approche de nous à grands pas en raison de la baisse des dotations de l'État. Notre collectivité a même pris du retard par rapport à tout ce qu'il convenait de faire en amont de ce choc. Certes, je conviens que les Départements ne trouveront pas d'issue sans décisions nationales. D'ici à la fin d'année 2015, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, 30 % des Départements pourraient se trouver en cessation de paiement. Or, c'est à l'échelon national que les décisions fortes sont prises. Ainsi, l'APA sera-t-elle prise en charge par une nouvelle prestation ? La gestion du RSA reviendra-t-elle à l'État ?

Par ailleurs, la notion d'équité nationale me semble importante, notamment au regard de l'insertion, thématique que nous venons de débattre. Nous ne devons pas perdre de vue que le Lot-et-Garonne est en grande difficulté. Ce ne sont plus seulement deux quartiers qui sont fortement affectés, mais sept. Dans notre département, le taux moyen d'imposition par foyers fiscaux s'avère très bas. Dans ce contexte, nous comptons sur nos élus nationaux, à la Chambre des Députés comme au Sénat, pour sensibiliser leurs pairs sur le fait que la situation lot-et-garonnaise est sans commune mesure avec celle de la Gironde, par exemple, ou d'autres départements de la côte Atlantique.

Monsieur le Président, je tiens à rappeler notre désir de collaborer avec la Commission spécialisée sur la loi NOTRe, en ce qui concerne les nouvelles compétences et la rigueur budgétaire. Cependant, je ne voudrais pas que tout soit confondu. Au contraire, il convient de distinguer la rigueur budgétaire, d'un côté, et la loi NOTRe, de l'autre côté. Ce n'est pas parce que la rigueur budgétaire, pour nous, s'avère insuffisante que la loi NOTRe doit cacher l'un et l'autre. Monsieur le Président, s'agissant de cette Commission, je vous demande que nous puissions ouvrir toutes les portes. Votre réaction à ma courte phrase concernant les associations et les communes, qui n'était d'ailleurs que sous forme interrogative, m'inquiète quelque peu. Je refuse que l'opposition, en l'occurrence jeune, dynamique, sympathique et ouverte au débat public, soit embarquée dans un piège que vous nous concoctez par rapport à cette Commission. Publiquement, j'affirme ici que, si telle était votre intention, nous la dénoncerions. Dans ce cas, nous ne participerions pas aux travaux et, au contraire, partirions dans une autre direction, c'est-à-dire celle d'une stratégie dure, même si nous n'y sommes pas enclins. Attention, par conséquent, au piège que vous pourriez nous tendre. L'opposition sera collaborative à condition que toutes les portes lui soient ouvertes.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Chollet, je vous remercie, mais ne comprends pas le sens de votre intervention. Je vous ai fait part de ma position et vous avez exprimé la vôtre à propos des associations. Cela donnera lieu à un débat, lequel se déroulera au sein de la Commission.

M. CHOLLET. – Monsieur le Président, s'il vous plaît, ne commencez pas à réagir de la sorte. J'ai posé une question et il serait dommage de ne pas pouvoir aborder la question des associations dans le cadre de la Commission. Par exemple, si le Département octroie 4 000 euros à l'une de ces associations afin qu'elle étudie les répercussions écologiques de la Garonne sur le Groenland, et si nous ne pouvons pas discuter ce type de décision, il ne nous semblera pas utile de siéger dans cette Commission.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Chollet, s'il vous plaît, faites en sorte que nous ne terminions pas la discussion sur ce ton ! Vous aurez toutes informations sur la table et, par conséquent, la parole ne sera pas brimée. Pour l'instant, vous avez posé une question à laquelle j'ai répondu, en l'occurrence avec ma manière d'appréhender la question mais sans fermer totalement le débat. Or, vous affirmez que le débat serait tabou. Ce faisant, vous vous livrez à un procès d'intention, alors que vous avez pu constater, dès la première réunion, à quel point nous faisions preuve de transparence. Je vous ai alors promis que les éléments vous seraient remis.

Du reste, en plus de cette transparence, nous faisons de la pédagogie. Vous devriez donc nous en remercier, étant entendu que vous n'êtes pas censés avoir forcément en main les éléments dont l'exécutif peut disposer. L'effort que nous faisons vers vous est donc considérable. Cela dit, je crois que le débat reprendra, que nous ne serons pas d'accord sur tous les points, mais sur quelques-uns. Par ailleurs, dans ce contexte particulier, l'existence des Départements se trouve menacée. Tout à l'heure, Christian Delbrel a supposé qu'il ne nous restait plus à vivre que cinq ans. Certes, nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait. Au contraire, nous prévoyons que, quelles que soient les majorités politiques, les Départements sont en ligne de mire. Nous avons intérêt à montrer notre capacité à être efficaces dans le territoire, à gérer, ainsi qu'à mener des politiques de proximité qui soient reconnues et efficientes. Somme toute, nous nous inscrivons tout simplement dans un certain contexte, celui d'aujourd'hui.

M. DÉZALOS. – S'agissant du débat à mener, il n'est pas question que nous clôturions les travaux menés par la Commission avant de les avoir commencés. La preuve a été apportée que chacun avait l'intention d'aborder absolument tous les sujets qui seront posés légitimement au sein de la Commission. Il n'y a aucun problème de ce point de vue.

Plus précisément, en ce qui concerne la Décision Modificative, Pierre Chollet remarque une réduction sensible des dépenses en section d'investissement. Selon ce dernier, cela traduirait de notre part une moindre volonté d'investir. Tout d'abord, je tiens à souligner que cette affirmation est quelque peu inexacte, compte tenu des crédits supplémentaires à voter par le biais de cette DM, notamment 390 000 euros à destination des collèges, montant qui n'est pas négligeable. S'ajoutent des crédits supplémentaires pour le logement. Pour le reste, c'est-à-dire pour la voirie et l'aménagement urbain notamment, des ajustements sont proposés, comme pour tous les budgets et à l'occasion de toutes les décisions modificatives. S'agissant des investissements, ces ajustements sont toujours dans le sens de la baisse, étant donné que le taux de consommation des crédits dans cette section n'atteint jamais 100 %. Il n'y a donc pas lieu de tirer des enseignements inappropriés à partir des diminutions que vous constatez en matière de dépenses d'investissement.

D'une façon générale, je vous rappelle que toutes les collectivités (mairies, intercommunalités, communautés d'agglomération) procèdent à des réductions d'investissements par rapport à leur budget initial. Cher Pierre Chollet, en tant que premier adjoint de la Ville d'Agen, vous le savez bien, d'autant plus que vous avez participé à une séance spéciale de Conseil municipal concernant la révision importante de vos investissements. La Ville d'Agen n'est pas la seule à pratiquer de la sorte et je ne vois rien de scandaleux à ce que le Département de Lot-et-Garonne, le moment venu, à la suite de travaux qui seront menés par la Commission ad hoc, fasse de même. Nous serons

peut-être conduits, en effet, à prendre des décisions qui pourront être douloureuses, c'est-à-dire à renoncer à certaines dépenses que nous avions envisagées.

M. le PRÉSIDENT. – Pour terminer nos échanges à ce sujet, je voudrais ajouter quelques mots. Pierre Chollet, je m'inscris en faux lorsque vous affirmez que le Département ne serait pas prêt au choc budgétaire. Contrairement à ce que vous semblez penser, nous sommes déjà en plein choc budgétaire, ce depuis un certain temps. Nous avons fait en sorte que la situation de la collectivité, globalement, reste saine. Malheureusement, nous courons après cet objectif.

Par ailleurs, vous pointez une augmentation des dépenses de fonctionnement, mais j'attire votre attention sur le fait que celles-ci entrent dans le cadre de l'action sociale. En réalité, les dépenses de fonctionnement propres à la collectivité n'augmentent pas, y compris à travers cette Décision Modificative. Nous sommes bien conscients de ces problématiques et devons reconnaître qu'elles s'accélèrent, étant donné que les dépenses d'action sociale continuent d'augmenter et que, de plus, nous supporterons bientôt la baisse des dotations qui impactera notre budget. Ce sera d'ailleurs le cas pour l'ensemble des collectivités territoriales. Monsieur Chollet, je ne peux donc pas vous laisser dire que nous ne nous serions pas préparés au choc budgétaire ou que nous aurions pris du retard.

À l'occasion du débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2016, c'est-à-dire du premier débat de ce type pour la nouvelle Assemblée qui a été élue en mars, nous aurons pris le temps nécessaire de mener un travail de fond en associant différentes personnes. Cela dit, je partage votre avis, Pierre Chollet, sur le fait que, seuls, nous ne pourrons pas régler ce problème. Il faudra une solution propre au RSA, moyennant une prise en charge par le Gouvernement. Il faudra aussi de la péréquation, sachant que le Gouvernement avait déjà mis en place des mesures, en 2013, lesquelles nous ont permis, dès 2014 et 2015, de tenir la tête hors de l'eau. Il faut le reconnaître ! La péréquation nationale dont nous avons bénéficié, ces deux années, représentait plus de 12 millions d'euros par an. Il importe donc de la maintenir, mais aussi de l'amplifier. C'est à cette condition que le Département pourra être tiré d'affaire.

Enfin, vous avez souligné le fait que le Département de Lot-et-Garonne était pauvre. C'est exact et il l'a toujours été. Cependant, aujourd'hui et depuis quelques années, en raison de la crise, force est de constater l'apparition de poches. Simplement, à la fois sous forme de boutade et en m'appuyant sur des statistiques, je vous rappelle qu'en 2008, le Lot-et-Garonne était le quinzième Département le plus pauvre de France, alors que nous sommes aujourd'hui le seizième. Nous avons donc progressé d'un rang.

Mes chers collègues, je vous remercie. Avant de voter la DM 2, je vous propose de vous prononcer sur les premiers rapports présentés par la Commission.

RAPPORT N° 9023

TAXE D'AMENAGEMENT APPLICABLE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016

Rapporteur : M. le PRESIDENT. – Je précise que cette délibération porte sur une simple reconduction, le taux ayant déjà fait l'objet d'une décision prise il y a quelques années.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9025

ADOPTION DU MODE DE VOTE PAR NATURE DU BUDGET PRINCIPAL A COMPTER DE 2016

Rapporteur : M. DÉZALOS. – Cette délibération vise à donner la possibilité d'utiliser, pour les dépenses d'investissement, jusqu'à un quart des crédits inscrits à l'exercice précédent. De façon tout à fait classique, le propos consiste ainsi à assurer la continuité budgétaire. Par ailleurs, cette proposition qui vous est faite, afin de voter désormais les budgets par nature de dépenses et de recettes, et non plus par fonction, est d'importance. Nous souhaitons ainsi obtenir une meilleure lisibilité de nos budgets, ainsi que du suivi de nos dépenses et recettes.

En 2004, le Département avait fait le choix de voter par chapitres fonctionnels, choix qui avait d'ailleurs été entériné par la plupart des Départements. Cependant, 80 % des Départements concernés sont revenus sur leur décision et votent à nouveau leur budget par nature. En pratique, si vous vous référez à cette DM 2, vous constaterez que des chapitres fonctionnels sont présentés en tant que tels : sécurité, réseaux, infrastructures, logement, etc., avec leurs dépenses et recettes. Or, l'expérience a montré que cette ventilation par thématique ne permettait pas d'avoir une vision globalisée et consolidée de nos dépenses, par exemple des frais de personnel qui sont alors disséminés dans les différents chapitres fonctionnels. Il me semble au contraire qu'une bonne analyse n'est possible qu'à partir d'une approche globale des dépenses de toute nature.

Du point de vue de la lisibilité et de la fongibilité des crédits, c'est-à-dire de la possibilité de ne pas les cantonner dans des frontières fonctionnelles mais, au contraire, de pouvoir utiliser des crédits disponibles dans la totalité du spectre que constituent les différentes natures de dépenses, il me semble que la nouvelle présentation pourra nous aider à mieux analyser et mieux contrôler les budgets. En outre, si nous faisons ce choix, consistant à voter par nature de dépenses et recettes, nous pourrons bénéficier, en appoint, d'une présentation fonctionnelle qui pourra également être utilisée. Pour autant, le vote ne sera plus proposé par fonctions, mais par nature de dépenses.

M. le PRÉSIDENT. – Christian Dézalos, je vous remercie pour ces explications. Je confirme que la mesure ici proposée répond au principe de transparence. J'en déduis que l'opposition s'apprête sans plus tarder à nous féliciter.

M. LEPERS. – Oui, bravo !

M. le PRÉSIDENT. – Je vous en remercie.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9024

EXECUTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 AVANT LE VOTE DU BUDGET

M. le PRÉSIDENT. – Nous revenons à ce rapport, qui doit être voté avant que ne le soit le budget. Je suppose qu'il n'appelle pas de commentaires particuliers de votre part.

Rapporteur : M. DÉZALOS. – Le seul commentaire que je me propose de formuler est le suivant : cette délibération s'inscrit dans la continuité budgétaire. En attendant de voter le futur budget primitif, nous pouvons en effet consommer jusqu'à un quart des crédits d'investissement que nous avions votés précédemment.

M. le PRÉSIDENT. – Somme toute, il s'agit d'une délibération formelle qui est présentée chaque année à notre Assemblée et qui, dans les faits, est toujours votée à l'unanimité. Je vous remercie.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9026

PERTES ET CREANCES IRRECOUVRABLES - PROVISIONS

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Il s'agit à nouveau d'un rapport de caractère purement formel.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9027

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'ANNEE 2015 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE DE BALADE

Rapporteur : M. DEZALOS

M. le PRÉSIDENT. – À la suite de la présentation générale faite par Christian Dézalos, nous avons déjà débattu de cette Décision Modificative.

VOTE : Le rapport est adopté.
Pour : 28 (groupes « La Majorité départementale » et « La Dynamique citoyenne »)
Abstention : 14 (groupe « L'Avenir ensemble »).

M. le PRÉSIDENT. – Je vous propose de passer à l'examen des motions.

M. BILIRIT. – Auparavant, je souhaite préciser que nous venons de procéder à la distribution d'un document complémentaire en lien avec la quatrième motion.

MOTION N°1

DEPOSEE PAR LE GROUPE DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE PORTANT SUR LA RESTRUCTURATION DU BUREAU DES DOUANES ET LA DISPARITION DE LA BRIGADE DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION DES DOUANES D'AGEN

M. le PRÉSIDENT. – Je suppose que cette première motion recueille votre unanimité.

VOTE : La motion est adoptée à l'unanimité.

MOTION N° 2

DEPOSEE PAR LE GROUPE DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE RELATIVE AU FINANCEMENT DU RSA

M. le PRÉSIDENT. – Je suppose une fois encore que cette motion, relative au financement du RSA, sera approuvée à l'unanimité, comme ce fut le cas de la part de l'Assemblée des Départements de France.

VOTE : La motion est adoptée à l'unanimité.

MOTION N° 3

DEPOSEE PAR MME SOPHIE GARGOWITSCH AU NOM DU GROUPE DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE RELATIVE A L'ACCORD DE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT (T.A.F.T.A.)

M. le PRÉSIDENT. – Cette motion a été déposée par Sophie Gargowitsch, au nom du groupe de la Majorité départementale.

VOTE : La motion est adoptée à l'unanimité.

MOTION N° 4 AMENDEE ET N°4 BIS

DEPOSEE PAR LE GROUPE DE L'AVENIR ENSEMBLE ET AMENDEE PAR LE GROUPE DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE RELATIVE AUX ATTENTATS DE PARIS

M. le PRÉSIDENT. – Pour cette dernière motion, qui nous est proposée par le groupe « L'Avenir ensemble », je vous propose deux modifications. La première vise simplement à rectifier une erreur qui s'est glissée dans le premier paragraphe, à propos de la date des attentats à Paris. Ensuite, je propose simplement l'ajout d'une phrase, dans l'avant-dernier paragraphe, à la suite de : « À ce titre, les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne soutiendront toutes les mesures qui leur paraîtront adéquates pour la défense du pays. » L'ajout serait ainsi formulé : « Ils se félicitent que le projet de loi présenté par le Président de la République, prorogeant l'application de la loi n° 385 du 3 avril 1955, relative à l'état d'urgence, et renforçant l'efficacité des dispositions, ait été votée à la quasi-unanimité. ».

M. BILIRIT. – Dans le dernier paragraphe, nous souhaitons également ajouter l'expression « des forces de l'ordre, et des services de secours et de santé ».

M. le PRÉSIDENT. – Oui, tout à fait. Ce complément a déjà fait l'unanimité.

VOTE : La motion est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT. – Avant que nous ne prenions congé les uns des autres, je voulais souligner que cette session était la dernière à se dérouler en présence de M. Jean-Marie Bourquin, Directeur général adjoint en charge des infrastructures, des transports et du logement. En janvier 2016, ce dernier aura fait valoir ses droits à la retraite. Je tiens donc à le remercier pour son engagement au sein du Conseil départemental de Lot-et-Garonne durant toutes ces années.

(*Applaudissements*)

Je vous invite au déjeuner qui risque d'être assez rapide puisque nous sommes attendus à 15 heures 30 à la Préfecture.

La séance est levée à 13 heures 50.

Motion n°1 déposée par le groupe de la Majorité départementale

Relative à la restructuration du bureau des douanes et la disparition de la brigade de surveillance et d'intervention des douanes d'Agen

La démarche de modernisation de l'action publique engagée par le gouvernement, dans un contexte budgétaire contraint, a amené le Ministère des Finances à élaborer un projet stratégique qui doit progressivement se traduire dans de nouvelles modalités d'action des Douanes, notamment au travers de son organisation.

La Direction Régionale des Douanes de Bordeaux élabore une restructuration de ses services, qui prévoit, entre autres, la réorganisation des bureaux des douanes et la suppression des brigades de surveillance et d'intervention d'Agen, Albi, Arcachon et Cambo.

Or, la fin de la présence des services douaniers affecterait le contrôle quotidien dans notre département, véritable carrefour traversé par les deux axes majeurs que sont la RN21 et l'A62.

Au regard de cette situation géographique, la mission de protection des populations ne pourra être remplacée par un seul service d'analyse des risques et de ciblage centralisé.

La brigade de surveillance et d'intervention a vu son effectif diminuer de plus de moitié passant ainsi de 14 agents en 2002 à 7 postes pourvus aujourd'hui.

- Considérant que l'Etat doit assurer au territoire une garantie de protection ;

- Considérant l'annonce par le Chef de l'Etat, le lundi 16 novembre 2015, de la création de 1000 postes supplémentaires dans les services des Douanes ;

- Considérant que le maintien de ces services constitue un enjeu important pour le service public et la sécurité de nos concitoyens.

Le Conseil départemental, réuni en session le 20 novembre 2015 :

- accueille favorablement les annonces du Président de la République du 16 novembre quant au recrutement de personnels supplémentaires dans les services de sécurité, notamment au sein des Douanes,

- affirme son opposition à toute éventualité de fermeture, en demandant instamment le maintien de la brigade de surveillance et d'intervention ainsi que de ses moyens,

- demande au Ministre des Finances et des Comptes publics de reconsidérer l'impact du projet régional et de veiller au maintien du service public des Douanes sur notre territoire.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Motion n°2 déposée par le groupe de la Majorité départementale

Relative au Financement du RSA

Depuis 2004, les Départements connaissent des difficultés budgétaires croissantes du fait de la progression importante du nombre de bénéficiaires des aides sociales d'Etat (RSA, APA, PCH) dont ils assurent largement le financement.

Suite au transfert du paiement du RMI (devenu RSA) de l'Etat aux Départements le 1er janvier 2004, ceux-ci n'ont cessé, années après années, de pointer l'accroissement de leurs contraintes budgétaires liées à ce transfert.

L'absence d'une compensation juste et pérenne par l'Etat de ces dépenses conduit aujourd'hui de nombreux Départements dans l'impasse budgétaire, déstabilisant l'égalité territoriale, fragilisant leur capacité d'action et d'investissement, et par là même des milliers d'acteurs économiques, sociaux ou associatifs, qui font vivre l'ensemble de notre pays.

Dès 2005, les Départements se sont mobilisés pour que l'Etat revienne sur cette injustice faisant reposer des allocations universelles, notamment le RSA, sur des recettes qui diffèrent selon les territoires.

En 2013, une première étape a été franchie : l'Etat a reconnu qu'il ne compensait pas correctement le financement des ces allocations. Des mesures ont alors été prises pour couvrir une partie des dépenses engagées par les Départements. Cette avancée significative reste cependant insuffisante face à l'augmentation continue du nombre d'allocataires du RSA dans un contexte économique difficile.

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, réuni en session, souhaite réaffirmer deux principes fondamentaux :

- l'universalité du RSA, un droit social et un bouclier contre la misère. Son accès et son niveau doivent demeurer les mêmes, où que l'on vive. Son financement doit reposer sur la solidarité nationale pour ne pas représenter un coût plus élevé pour les contribuables d'un département selon les ressources fiscales ou la situation de l'emploi de celui-ci. Nous attendons du gouvernement qu'il le garantisse ;

- la solidarité entre les Départements de France. Pour assurer équitablement l'accompagnement des personnes fragiles sur tout le territoire, il est nécessaire de conforter et d'amplifier la péréquation des ressources des départements en tenant compte de la réalité de leurs dépenses sociales.

En novembre 2014, lors du congrès de l'Assemblée des départements de France, le Premier ministre Manuel Valls s'est engagé à un véritable dialogue avec les Départements pour trouver une solution juste et durable au financement du RSA. Il s'est dit ouvert à l'examen de toutes les propositions responsables.

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, tenant à être force de proposition :

- demande que soit mis fin à l'injustice induite par le transfert du paiement du RSA aux départements, en recentralisant le financement de celui-ci dès le 1er janvier 2016 ;

- réaffirme que le Département doit rester garant des politiques d'insertion, en lien avec l'ensemble des acteurs socio-économiques, pour permettre à tous les allocataires du RSA de bénéficier d'un accompagnement efficace vers l'emploi.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Motion n°3

déposée par Sophie GARGOWITSCH au nom du groupe de la Majorité départementale

relative à l'Accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (T.A.F.T.A.)

Considérant :

- que le 14 juin 2013, la Commission Européenne a obtenu mandat de la part de tous les Etats membres pour négocier avec les Etats-Unis un nouvel accord dit T.A.F.T.A (Translantic Free Trade Area) rebaptisé Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement,

- que cet accord qui vise à renforcer le marché de libre-échange entre l'Union Européenne et les Etats-Unis par une harmonisation des législations nationales axée sur une libéralisation règlementaire, mais également à encadrer les interventions publiques, fait peser le risque d'une domination des entreprises multinationales,

- que les normes sociales, environnementales et sanitaires pourraient être remises en cause si elles étaient jugées déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires,

- qu'ainsi, les multinationales pourraient attaquer toute réglementation étatique qu'elles estimeraient contraire à leurs intérêts économiques par la mise en œuvre d'un mécanisme d'arbitrage privé « investisseur-Etat » qui se substituerait aux juridictions nationales existantes,

- que cela se traduirait par des sanctions commerciales pour le pays contrevenant ou par l'octroi d'une compensation financière pouvant atteindre de s montants très importants pour les multinationales lésées,

- que les conséquences de cette libéralisation pourraient être graves car une telle architecture juridique limiterait les capacités des Etats à maintenir des services publics, à protéger des droits sociaux ou bien encore à investir dans des secteurs d'intérêt général,

- que cet accord peut avoir des répercussions sur les politiques publiques menées par les collectivités locales et notamment le Département dans de nombreux domaines : éducation, santé, transport, eau…

Le Conseil départemental, réuni en session le 20 novembre 2015 :

- demande la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs à ces négociations qui mettent manifestement en cause les principes de notre démocratie,

- demande l'ouverture d'un débat national sur ce partenariat impliquant la pleine participation des citoyens, des organisations syndicales associatives et socio-professionnelles, des collectivités locales,

- se déclare extrêmement vigilant sur les conséquences que représenterait la mise en œuvre effective de cet accord, tant sur la protection des droits des citoyens que les règles économiques, sanitaires, culturelles et environnementales actuelles.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Motion n°4 déposée par le groupe l'Avenir Ensemble

Relative aux attentats de Paris

Le Conseil départemental du Lot-et-Garonne, réuni en session plénière condamne avec la plus grande fermeté les attentats commis le 13 novembre 2015 à Paris, et adresse aux familles de victimes ses plus sincères condoléances.

Les élus départementaux honorent également la mémoire des victimes tombées sous les balles des terroristes, et assurent de leur sympathie les nombreux blessés rescapés de ces attentats.

Ces actes d'une violence inouïe, plongent une nouvelle fois notre pays dans la tristesse et la révolte. Et une nouvelle fois, c'est par l'unité nationale que les Français ont répondu fièrement à la barbarie.

Cette émotion doit à présent laisser la place à des actions concrètes pour protéger notre nation du terrorisme. Les propositions du Président de la République, de même que les débats qu'elles ont suscités, doivent déboucher sur des mesures fortes et rapides pour éradiquer le terrorisme islamique et assurer la sécurité de nos concitoyens.

A ce titre, les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne soutiendront toutes les mesures qui leur paraîtront adéquates pour la défense du pays.

Enfin, les Elus expriment leur reconnaissance et saluent le courage des forces de l'ordre qui sont intervenues pour neutraliser les auteurs présumés de ces attentats.

Motion amendée (cf. page suivante)

Motion n° 4 bis

déposée par le groupe l'Avenir Ensemble, amendée par le groupe de la Majorité départementale

Relative aux attentats de Paris

Le Conseil départemental du Lot-et-Garonne, réuni en session plénière condamne avec la plus grande fermeté les attentats commis le 13 novembre 2015 à Paris, et adresse aux familles de victimes ses plus sincères condoléances.

Les élus départementaux honorent également la mémoire des victimes tombées sous les balles des terroristes, et assurent de leur sympathie les nombreux blessés rescapés de ces attentats.

Ces actes d'une violence inouïe, plongent une nouvelle fois notre pays dans la tristesse et la révolte. Et une nouvelle fois, c'est par l'unité nationale que les Français ont répondu fièrement à la barbarie.

Cette émotion doit à présent laisser la place à des actions concrètes pour protéger notre nation du terrorisme. Les propositions du Président de la République, de même que les débats qu'elles ont suscités, doivent aboutir sur des mesures fortes et rapides pour éradiquer le terrorisme islamique et assurer la sécurité de nos concitoyens.

A ce titre, les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne soutiendront toutes les mesures qui leur paraîtront adéquates pour la défense du pays. Ils se félicitent que le projet de loi, présenté par le Président de la République, prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions, ait été voté à la quasi unanimité.

Enfin, le Conseil départemental exprime sa reconnaissance et salue le courage des forces de l'ordre et des services de secours et de santé qui sont intervenus pour neutraliser les auteurs présumés de ces attentats au péril de leur vie.

La motion est adoptée à l'unanimité

ARRETE – SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Agen, le 20 novembre 2015
Le Président,

Nombre de membres en exercice…42……..
Nombre de membres présents…37……...
Nombre de suffrages exprimés…42……..
VOTES : Pour……28……
Contre……0……
Abstentions…14……

Date de convocation : 28 octobre 2015

Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session
A Agen, le 20 novembre 2015

Les membres du Conseil départemental,

M. BARRAL Bernard	Mme BETEILLE Marie-Serge	M. BILIRIT Jacques	M. BOCQUET Christophe	Mme BONFANTI-DOSSAT Christine	Mme BORDERIE Sophie
M. BORIE Daniel	Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence	Mme BRICARD Nathalie	M. CALMETTE Marcel	M. CASSANY Patrick	M. CHOLLET Pierre
M. CONSTANS Rémi	M. COSTES Pierre	M. DELBREL Christian	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle	M. DREUIL Jean

Mme DUCOS Laurence	Mme GARGOWITSCH Sophie	M. GIRARDI Raymond	Mme GONZATO-ROQUES Christine	Mme HAURE-TROCHON Caroline	M. HOCQUELET Joël
Mme JOFFROY Catherine	Mme KHERKHACH Baya	M. LACOMBE Nicolas	Mme LALAURIE Italina	Mme LAMY Laurence	Mme LAULAN Hélène
Mme LAURENT Françoise	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLOU Emilie	M. MASSET Michel	M. MERLY Alain	M. MOGA Jean-Pierre
Mme PAILLARES Marylène	M. PUDAL Pierre-Jean	Mme SALLES Marie-France	Mme SUPPI Patricia	Mme TONIN Valérie	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 26 novembre 2015 et de la publication le 30 novembre 2015

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE
D.D.L. 1er BUREAU
Reçu à la Préfecture le :
26 NOV. 2015
CONTROLE BUDGETAIRE
(Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982)

A AGEN, le

Fait le 29 février 2016

Le Président du Conseil départemental
Sénateur de Lot-et-Garonne,

Pierre CAMANI

Le Secrétaire de séance

Christine GONZATO-ROQUES

Imprimé en mars 2016

Dépôt légal – Mars 2016